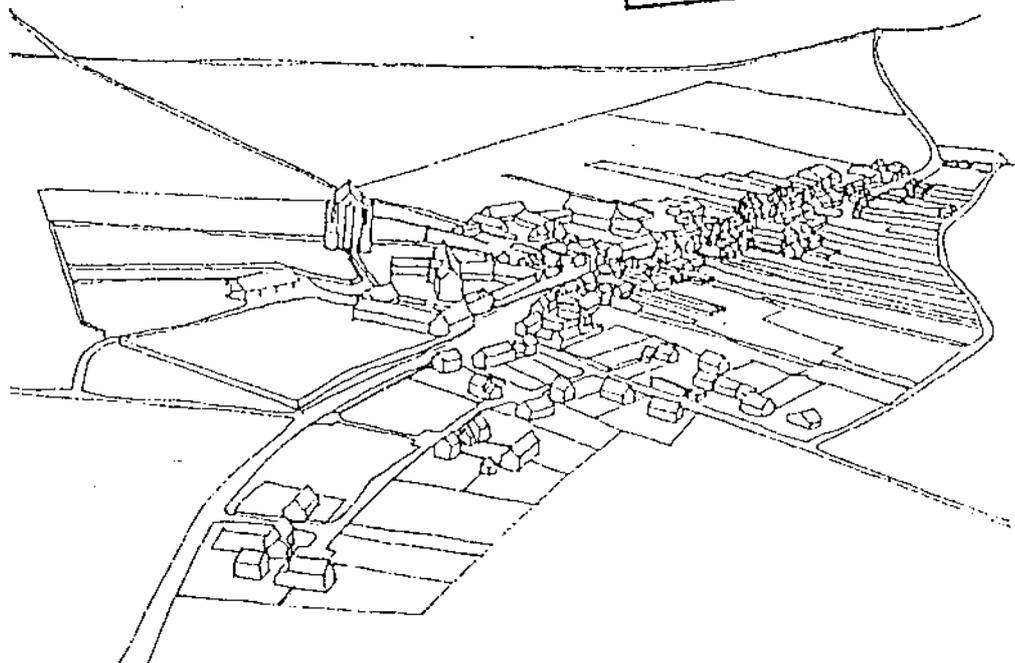


Commune de Saint-Martin aux Bois

ZONE DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL ET URBAIN

SOUS-PRÉFECTURE  
11. JUIL. 1989  
60007 CLERMONT CEDEX



Rapport de présentation



ARVAL

SCP d'Architecture MATHIEU-PIEL-DUPLANTIER-CARRAUD, Architectes, Urbanistes, Ingénieurs associés  
11, rue Lamartine - 60800 CREPY EN VALOIS (Oise) - Tél. 44.59.21.40

Commune de Saint Martin aux Bois

Zone de Protection du Patrimoine  
Architectural et Urbain

RAPPORT DE PRESENTATION



## Mairie de SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

61420 MAIGNELAY-MONTIGNY

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

CANTON DE MAIGNELAY

Le ... 02 ... Août ... 1986

Pourquoi une Z.P.P.A.U. (Zone de protection du patrimoine architectural et urbain) à Saint-Martin-aux-Bois ?

Petit village de 250 habitants, perdu sur l'immense Plateau Picard, il est cependant éclairé par "la plus belle lanterne du Royaume" selon Henri IV.

Debout depuis plus de 700 ans, cette magnifique "lanterne" (église abbatiale) fut le témoin du rayonnement du village, de sa décadence, des joies et des souffrances de la population de Saint-Martin.

Elle fait l'admiration de tous les visiteurs pour sa beauté architecturale, mais aussi elle irrite par sa présence sur ce plateau, visible de très loin, des quatre points cardinaux et souvent invisible lorsque l'on est dans le village.

Depuis qu'elle est entrée dans le patrimoine communal (à la Révolution) - et à toutes les époques - la population est partagée entre les sentiments de fierté et d'admiration, mais aussi d'inquiétude devant les charges d'entretien très lourdes, disproportionnées avec la taille du village.

Si la contrainte financière - collective - est lourde et admise, il n'en est pas de même pour les contraintes architecturales liées, à un monument classé, qui touchent chacun dans sa vie quotidienne :

Lui une toiture..., qui une ouverture..., qui une addition de construction..., qui un pavillon..., un bâtiment individuel ou agricole..., une démolition..., une démolition ! Une incompréhension ! Quel sentiment d'injustice et d'impuissance devant un règlement inconnu !

Le Conseil Municipal sentant qu'un devoir régnait de s'installer entre la population et sa "lanterne" décida d'entreprendre différentes actions de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement, d'utiliser la législation en vigueur et de faire appel à des partenaires compétents pour le guider, le conseiller dans cette démarche (Architecte des Bâtiments de France, Cabinet A.M.E., C.N.V.E., D.O.E., Nations paysannes de l'Oise, ...)

Citons les étapes les plus importantes de cette démarche :

- 1981 parallèlement à un remembrement, élaboration d'une carte communale avec le D.O.E. de l'Oise.
- 1982 sous la direction du C.N.V.E. de l'Oise et avec la collaboration de multiples partenaires (population, enfants, enseignants, P.P.O., etc...) réalisation d'une opération de sensibilisation "Apprends ton village, son quartier"
- 1982 avec le C.N.V.E. organisation d'une table ronde sur le thème "Construire en 1982 à Saint-Martin-aux-Bois"
- 1983 avec le C.N.V.E. organisation d'un voyage d'étude sur l'Architecture et l'Environnement du Sud de l'Oise pour la population de la commune. (2 Cars)
- 1984 les efforts de la commune, conjugués à ceux du C.I.L.O.V.A. et des architectes du cabinet A.M.E., pour réaliser une opération de qualité au "Clois de l'Abbaye" sont finalement reconnus au niveau national par l'obtention d'une mention au "Palmarès National de l'Habitat" (Session 84)

En 1986 nous sommes tous convaincus de la nécessité de protéger, au titre des Monuments Historiques, le cadre de vie et d'assurer la mise en valeur de notre "lanterne"

Mais nous sommes encore plus persuadés qu'au lieu de laisser la population face à une réglementation de contraintes, il vaut mieux lui offrir un règlement positif, c'est à dire des choix architecturaux précis pour chaque problème d'habitat la concernant.

La Z.P.P.A.U. est donc la concrétisation d'une longue démarche visant à concilier les exigences de protection d'un site admirable et celles de la vie d'une population au XX siècle.

Le Maire

P. Joyant

# SOMMAIRE

Etude préalable à la définition  
d'une Z.P.P.A.U. sur la Commune de  
Saint Martin aux Bois

## I) ANALYSE

- a) géographie
- b) histoire
- c) état actuel : Urbanisme, Architecture et Paysage

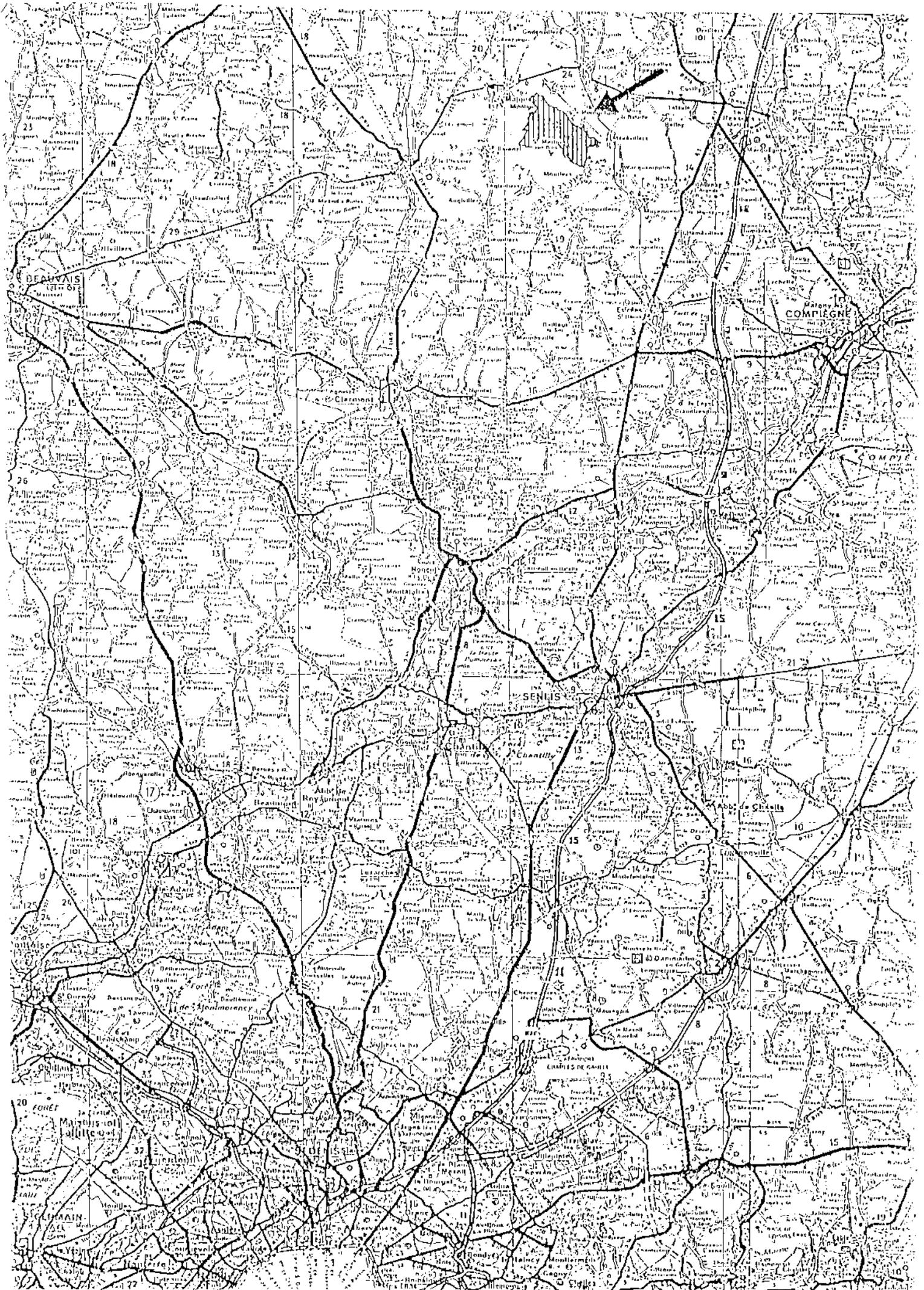
- 1 - rues et espaces publics
- 2 - les limites du village
- 3 - les parcelles
- 4 - les volumes
- 5 - les percements
- 6 - les matériaux de façade
- 7 - les matériaux de toiture
- 8 - les clôtures

- d) perception du Monument

## II) POSSIBILITES D'AMELIORER L'EXISTANT

## III) PROJET DE Z.P.P.A.U.

but et objet



# I) ANALYSE

## a) GEOGRAPHIE

### 1 - Situation

Dans le Nord du département de l'Oise, Canton de Maignelay Montigny : "le territoire de St Martin, dont le périmètre présente des irrégularités nombreuses et des prolongements bizarres, a sa principale dimension de l'Est à l'Ouest : il est divisé par deux ravins qui descendent vers la vallée de l'Aronde, et couvert de quelques tertres sablonneux dont l'ensemble imprime au pays un aspect tourmenté. Le chef lieu, placé dans la section orientale, consiste en une seule rue droite et alignée, dont les habitations sont mieux construites que celles des villages voisins. Il n'y a ni source, ni ruisseau dans l'étendue du territoire" (extrait du "Précis Statistique du Département de l'Oise" 1839).

### 2 - Le relief

. Plaine ouverte : l'église est visible de Maignelay au Nord-Ouest et de Méry au Nord-Est.

. Le village rue est implanté sur ce qui devait être à l'origine le fond d'un talweg débouchant dans l'Aronde au lieu dit des "Noirs Cailloux".

. Le village est abrité à l'Ouest par une butte plantée "Le Bois des Croisettes" et "Le Bois Fonds Tenus".

Relief



. Point culminant + 134 m Hameau de Vaumont le village de St Martin se situant entre + 110 m au Nord et + 94 m au Sud.

### 3 - Hydrographie

- . Pas de cour d'eau sur le territoire de la Commune - les trois talweg débouchant sur la vallée de l'Aronde au Sud au lieu dit "Les Noirs Cailloux"
- . Une mare à St Martin
- . Une mare à Vaumont
- . Présence de puits dans chaque ancienne ferme - profondeur jusqu'à 40 mètres (vallée de l'Aronde, côte + 64 = fond des puits)

### 4 - Sous-sol

- . Argilo-calcaire, présence de carrières à l'Ouest dans "Les Vallées" Commune de St Martin et au Sud sur la Commune de Moutiers.
- . Briqueterie à Maignelay, argile extraite sur place.

### 5 - Végétation

Présence de bois au Nord et à l'Ouest... peu important

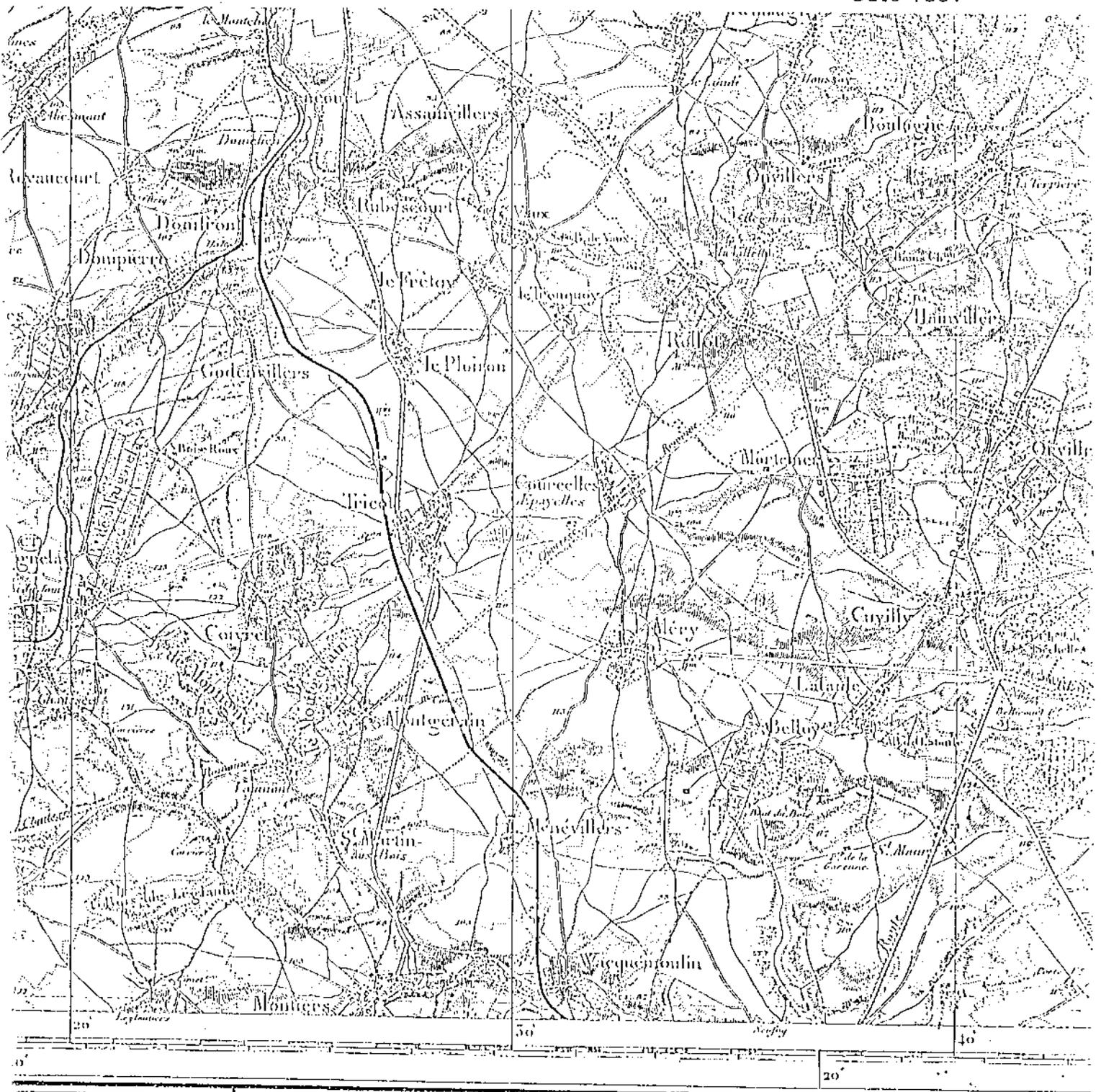
### 6 - Cultures

Remembrement en 1983 :

- . terres labourables 650 ha
  - céréales
  - betteraves, pommes de terre
  - colza, maïs...
- . peu d'animaux

te d'Etat Major

Date 1837

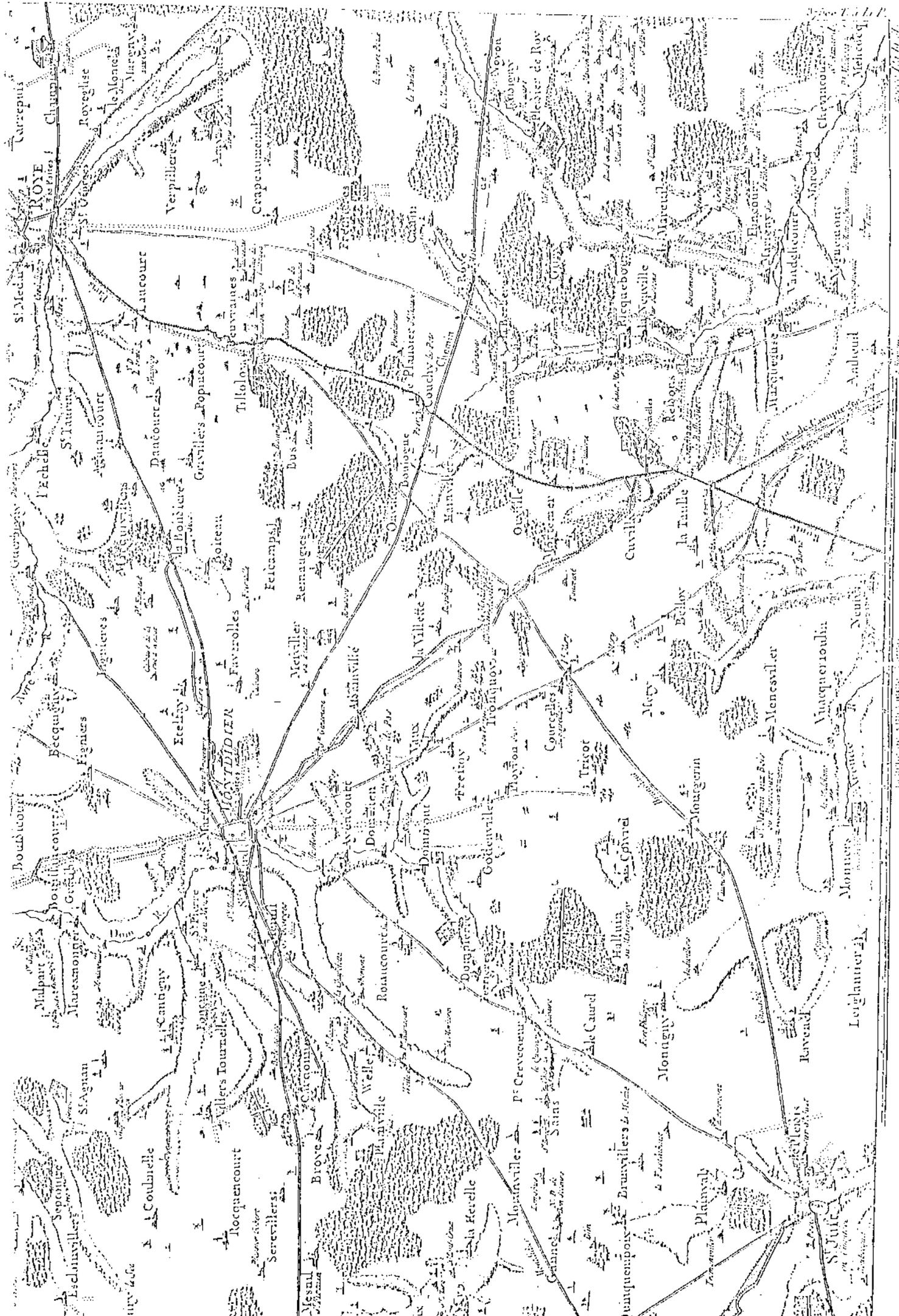


7 - Population

- 1709 : 318 habitants
- 1801 : 348 habitants
- 1851 : 412 habitants
- 1901 : 333 habitants
- 1975 : 225 habitants
- 1982 : 220 habitants
- 1986 : 250 habitants (estimation)

8 - Economie

- . 5 fermes "domiciliées" sur la Commune
- . Un café-épicerie (propriété de la Commune)



## b) HISTOIRE

### Période Gallo-Romaine

On trouve une voie romaine qui traverse le territoire de la Commune et trois sites d'intérêt (un fanum (temple) et deux villas (fermes)). Les trois grandes fermes de l'époque perdurent.

### XI<sup>e</sup> siècle

La Commune se nomme RURICOURT. L'abbaye est fondée par des chanoines réguliers de l'ordre de St Augustin, venus de St Quentin lès Beauvais. Le premier abbé, Hernaude de Coivrel, est élu en 1080.

### 1260-1276

Edification de l'église.

### 1297

Le nom de St Martin aux Bois apparaît pour la première fois dans une lettre de Philippe Le Bel.

### 1445

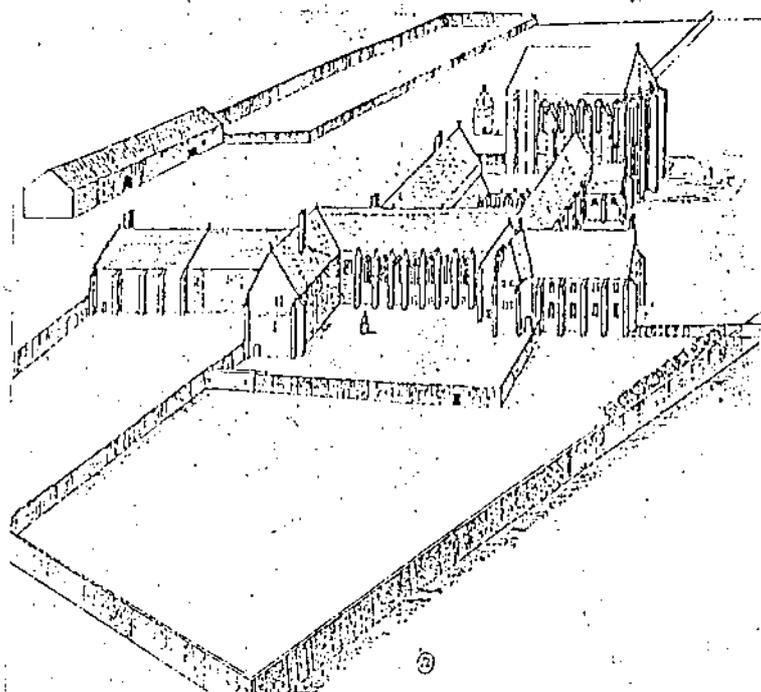
Guerre de Cent Ans : les bâtiments claustraux ainsi que le clocher et le portail de l'église sont détruits par les Anglais qui emportent les archives à Pontoise.

### 1492

Guy de Baudeuil, premier abbé commandataire, entreprend la restauration de l'abbaye pour refermer la nef en partie détruite - deux tours carrées sont bâties autour de la porte.

### 1645

Anne de Lévis de Ventadour, Archevêque de Bourges, réédifie les bâtiments qui entourent l'église sauf la grange donnant sur la rue.

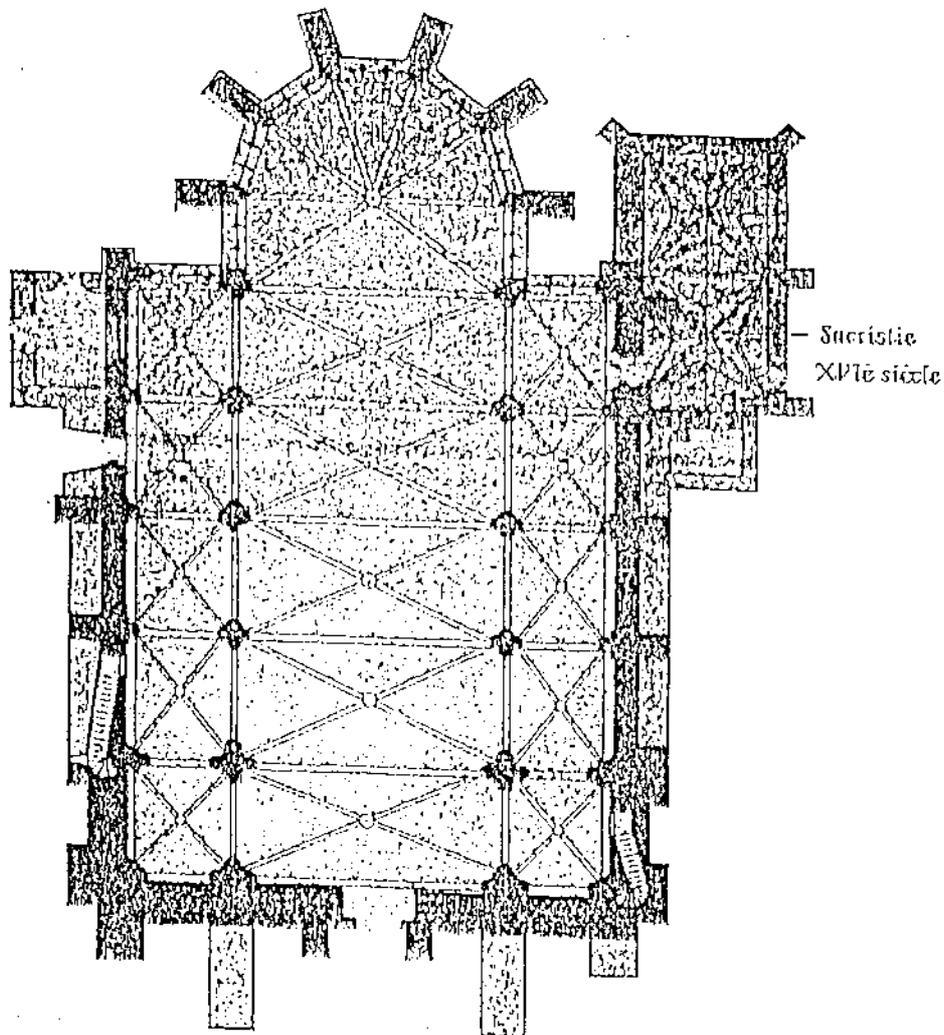


Saint-Martin-aux-Bois  
Dessin daté de 1609 représentant une vue cavalière de l'abbaye,  
fait sous l'abbatit de Louis Hercule de Lévis de Ventadour.

OISE

## EGLISE DE SAINT MARTIN AUX BOIS

Plan à échelle de 0,005 pour mètre  
d'après le relevé de H. Chaîne  
(1er décembre 1909)



Jean Pierre PAQUET  
Arch.  
février 1949

1675

La mense abbatiale est jointe au collège de Clermont tenue par les jésuites. Louis Hercule de Ventadour, dernier abbé ayant cédé son titre pour prendre le titre d'abbé de l'abbaye de la Couronne près d'Angoulême.

1793

L'abbaye est supprimée.

1840

L'abbaye est classée Monument Historique.

1841

La violence d'un ouragan provoque de graves incidents notamment dans la toiture de l'église. Cinq années plus tard, le bâtiment menace ruine.

1846

Les habitants de St Martin, incapables de réunir les fonds nécessaires pour la réparation, multiplient les pétitions et n'obtiennent finalement que la remise en plomb de quelques vitraux et le bâchage des stalles.

1853

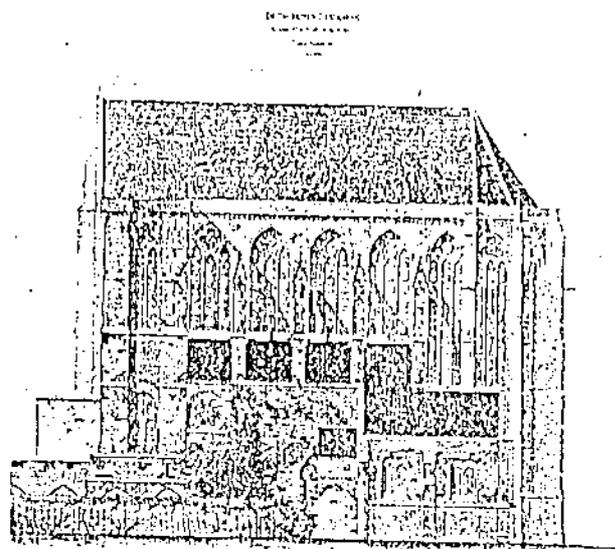
Mérimé, chargé d'un rapport sur l'état du Monument, décide d'ajourner les travaux.

1869

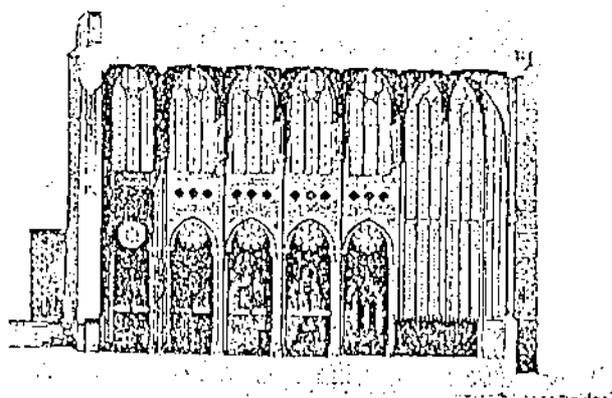
Aymar Verdier puis Duthoit, Architectes, entreprennent les réparations indispensables et spécialement la réfection de l'abside en employant la pierre douce de St Maximim.

1896

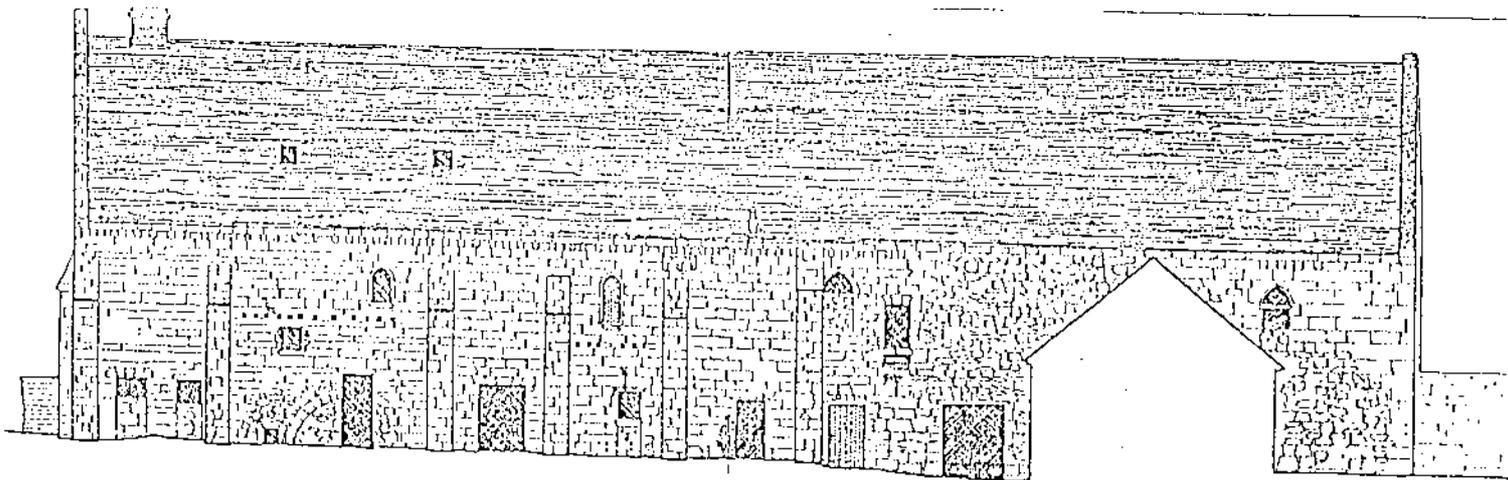
Les voûtes sont consolidées.



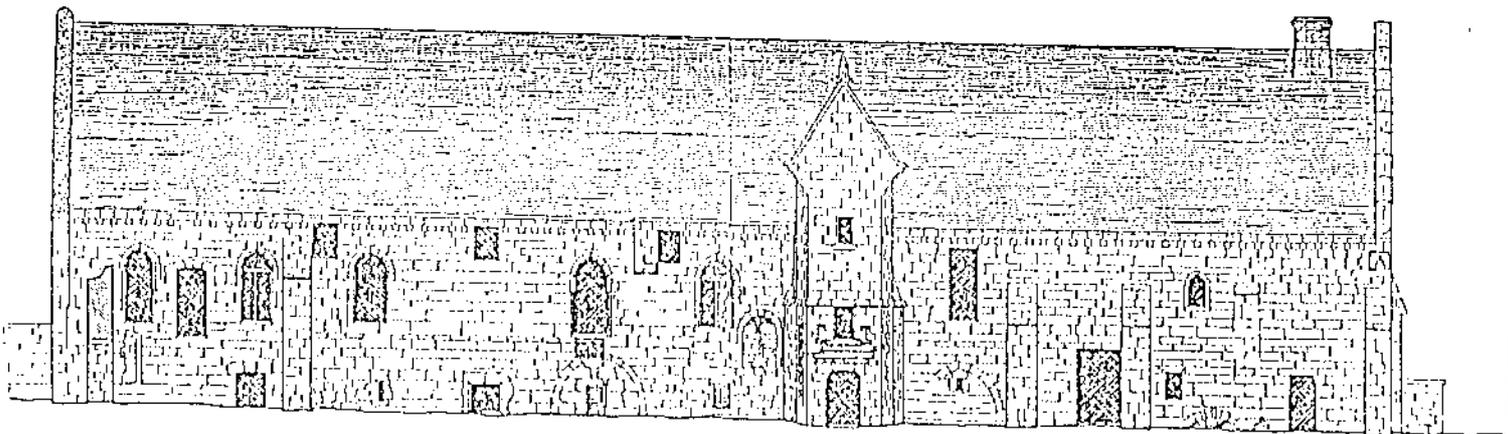
Élévation longitudinale. Projet de restauration. Dessin aquarellé par A. Verdier. Ces dessins avaient été réclamés par Mérimé en 1851.



Coupe longitudinale. Dessin aquarellé par Aymar Verdier (1854). Il s'agit d'un projet de restauration.



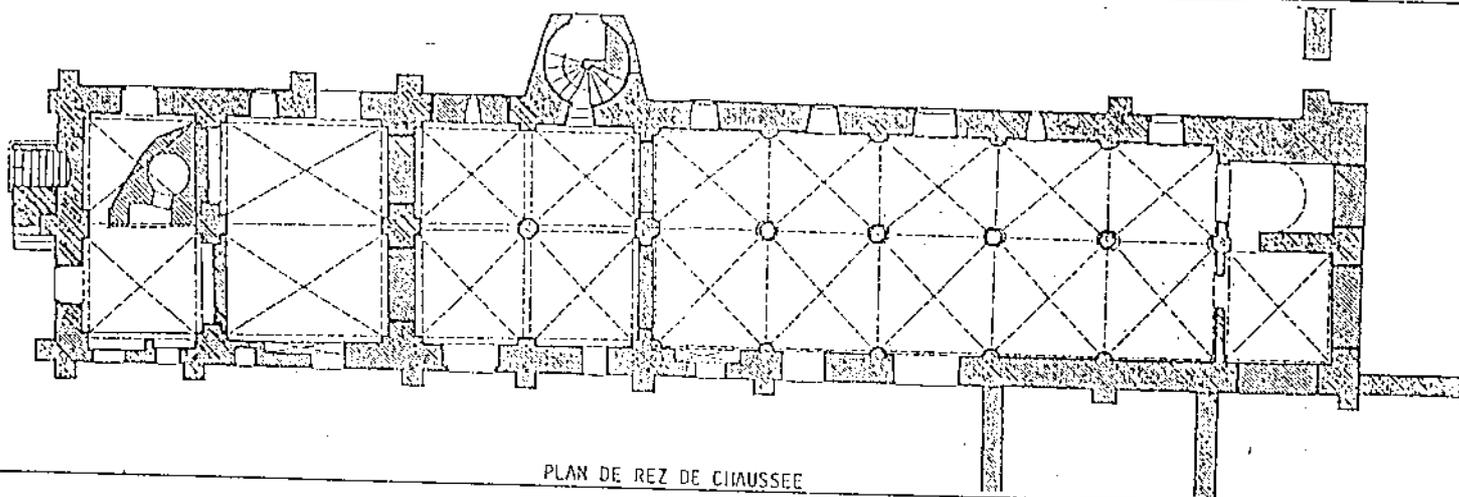
ELEVATION SUD



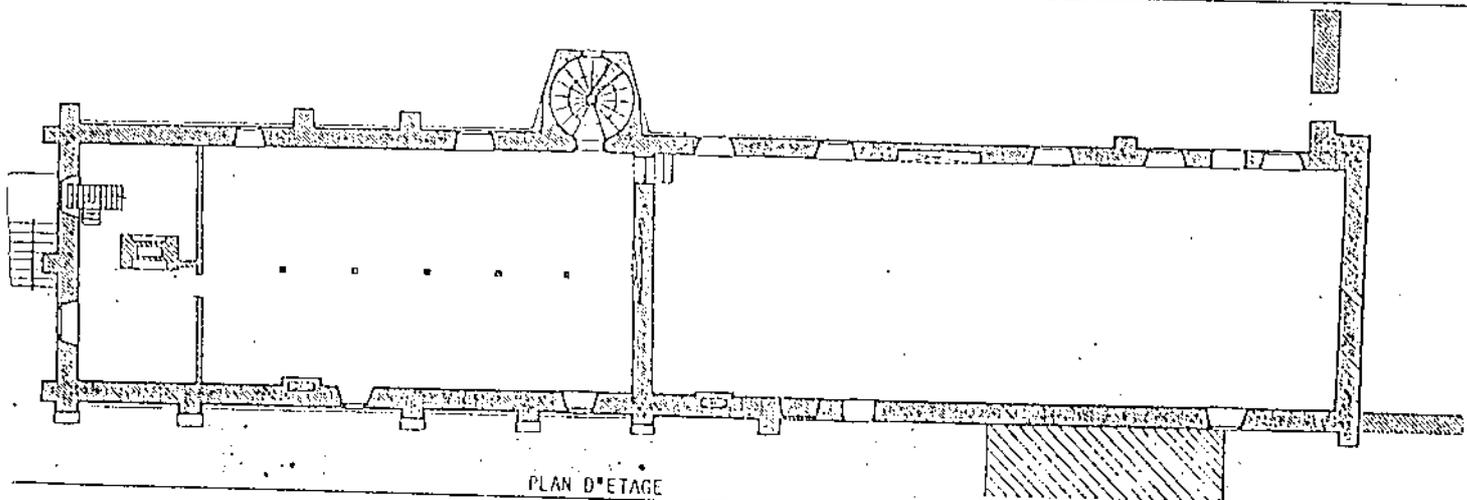
ELEVATION NORD

SAINT MARTIN AUX BOIS (OISE) ANC. FERME ABBATIALE

X. FABRE jan. 1981



PLAN DE REZ DE CHAUSSEE



PLAN D'ETAGE

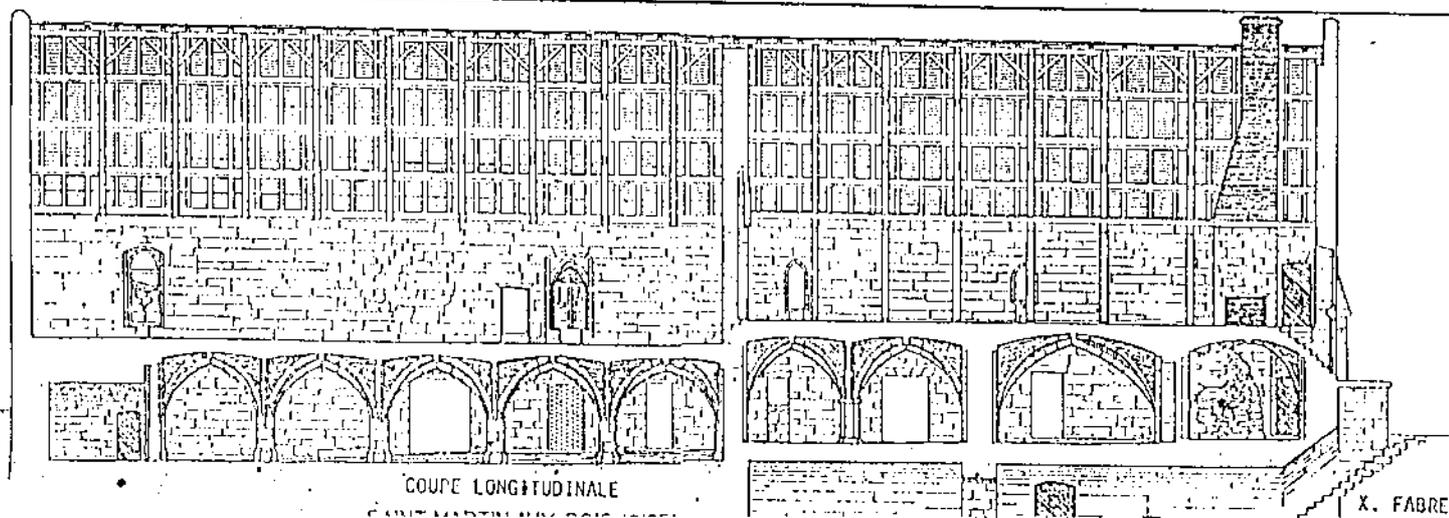
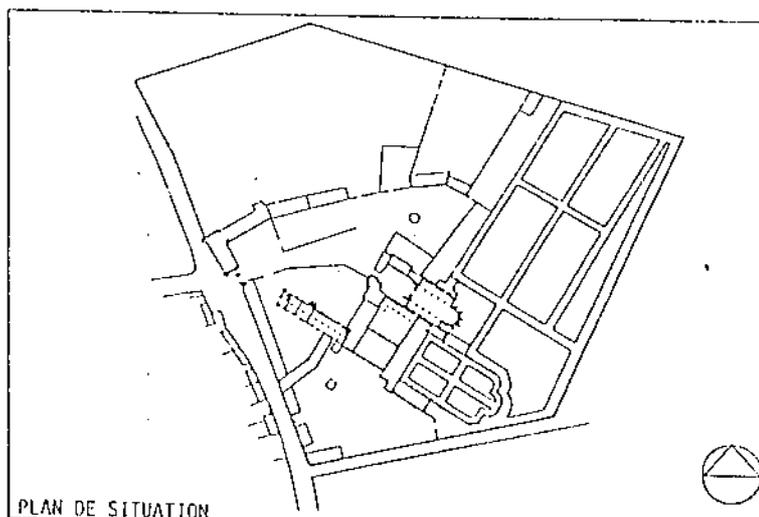
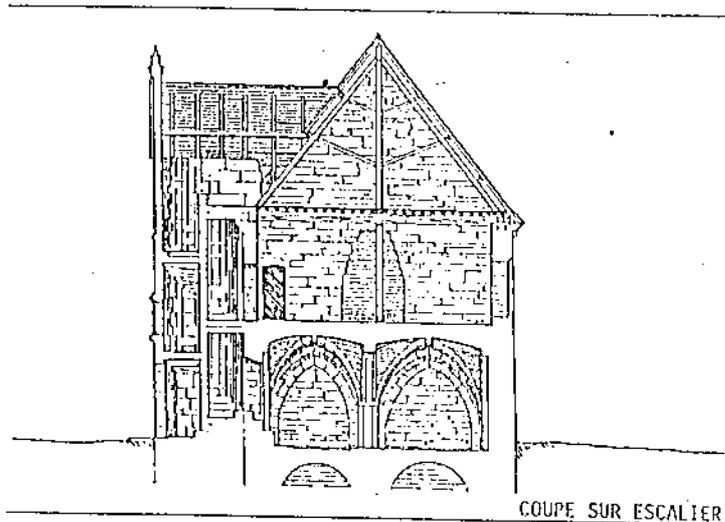
### 1914 à 1918

Au Nord, le front militaire est si proche que l'église sert de belvédère pour suivre les opérations tandis que la nef accueille les blessés.

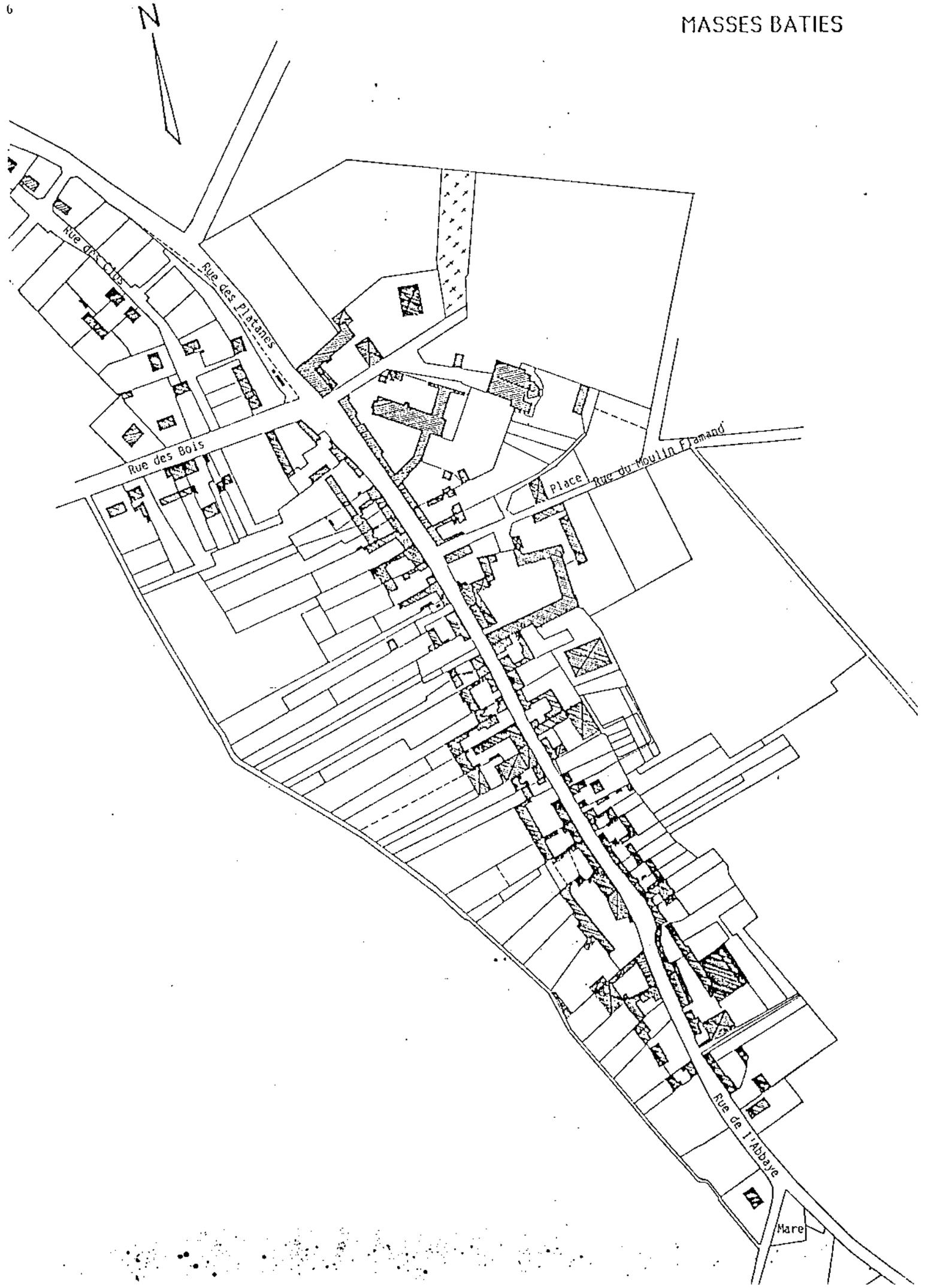
### 1918 à 1985

Actuellement sont "classés Monuments Historiques" : l'ancienne Abbaye ; la ferme du prieuré dite "Le Galata" ; le pigeonnier carré ; le mur d'enceinte, section C, parcelle n° 11 ; le sol de l'ancienne Abbaye, section C, parcelles n° 17, 18 et 471.(28.12.1984)  
L'Eglise 1840 : classée "Monument Historique" 1840.

Sont "inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques" : les vestiges du cloître ; la porte fortifiée ; le mur du bâtiment perpendiculaire à la façade Nord de la ferme du prieuré dite "Le Galata" ; façades et toiture du bâtiment situé au Nord-Ouest de la porte fortifiée ; le mur d'enceinte de l'ancienne Abbaye, section C, parcelles n° 10, 12 et 13 ; sol de l'ancienne Abbaye, section C, parcelles n° 15 et 472.(28.12.1984) (voir plan p. 66)



# MASSES BATIES



## c) ETAT ACTUEL — Urbanisme, Architecture et Paysage

### 1) Voies et espaces publics

#### a) Voies de communications

point de départ du village : l'abbaye et l'enclos.

Toutes les voies de communication convergent vers l'enclos et l'entourent.

#### □ la rue de l'Abbaye et la rue des Platanes

sont l'axe principal de part et d'autre duquel se sont branchées la majorité des parcelles et donc la quasi totalité des constructions.

#### □ rue des Bois

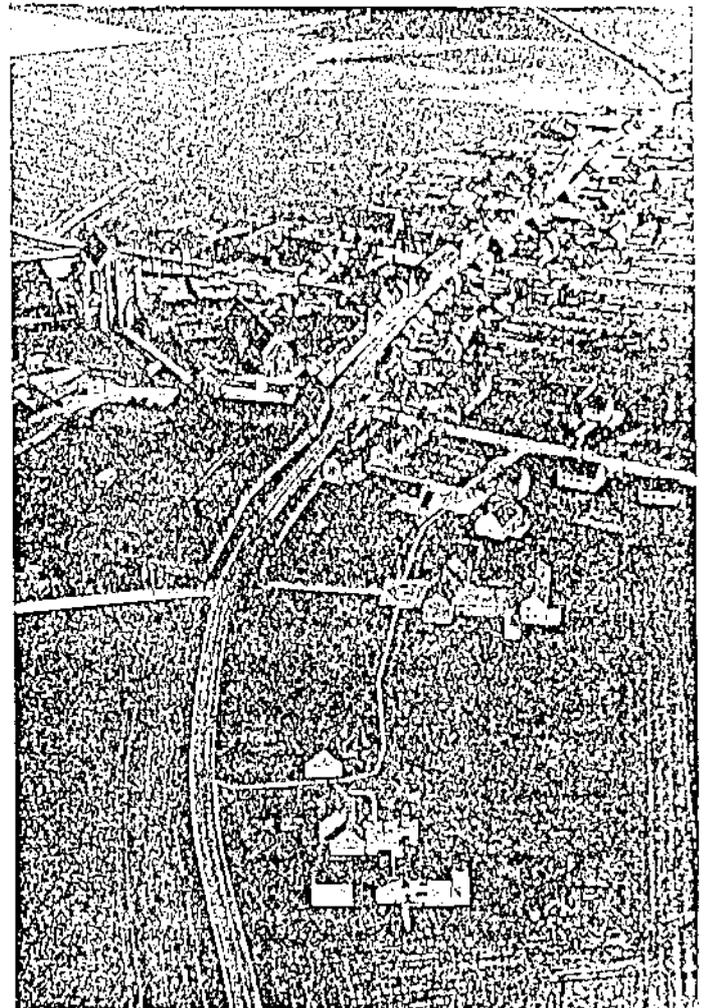
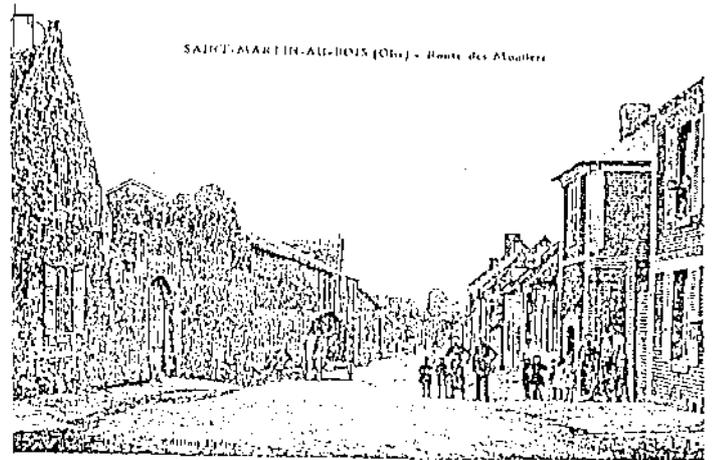
située dans l'axe du porche d'entrée de l'abbaye, elle règne au bois "des Fonds Tenus", c'est autour d'elle que s'organise "l'extension" du village à partir de 1945.

#### □ place publique et rue du Moulin Flamand

la rue du Moulin Flamand borde, au Sud, l'enclos qui, à l'origine, renfermait le jardin accueillant aujourd'hui la place publique.

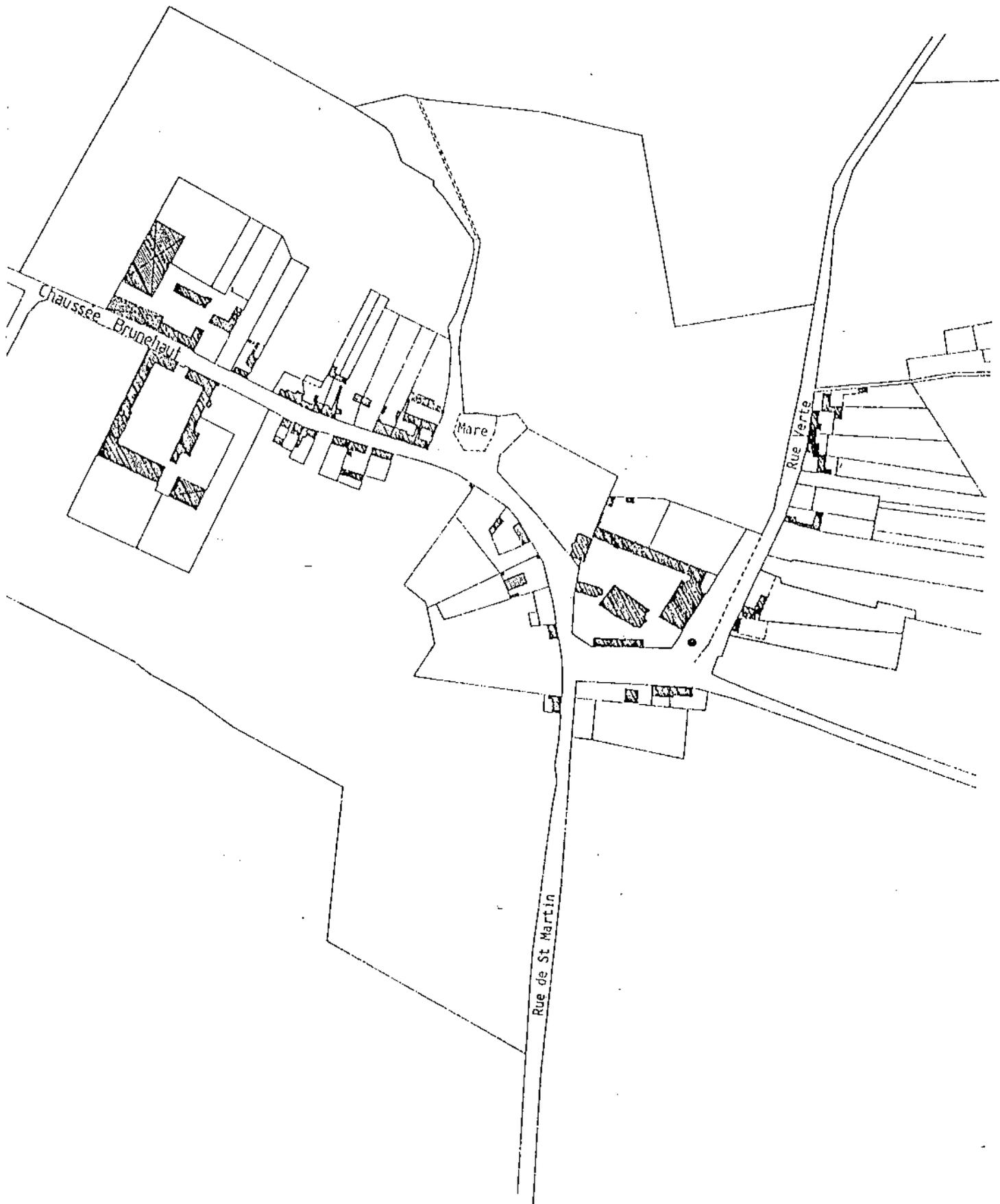
#### □ hameau de Vaumont :

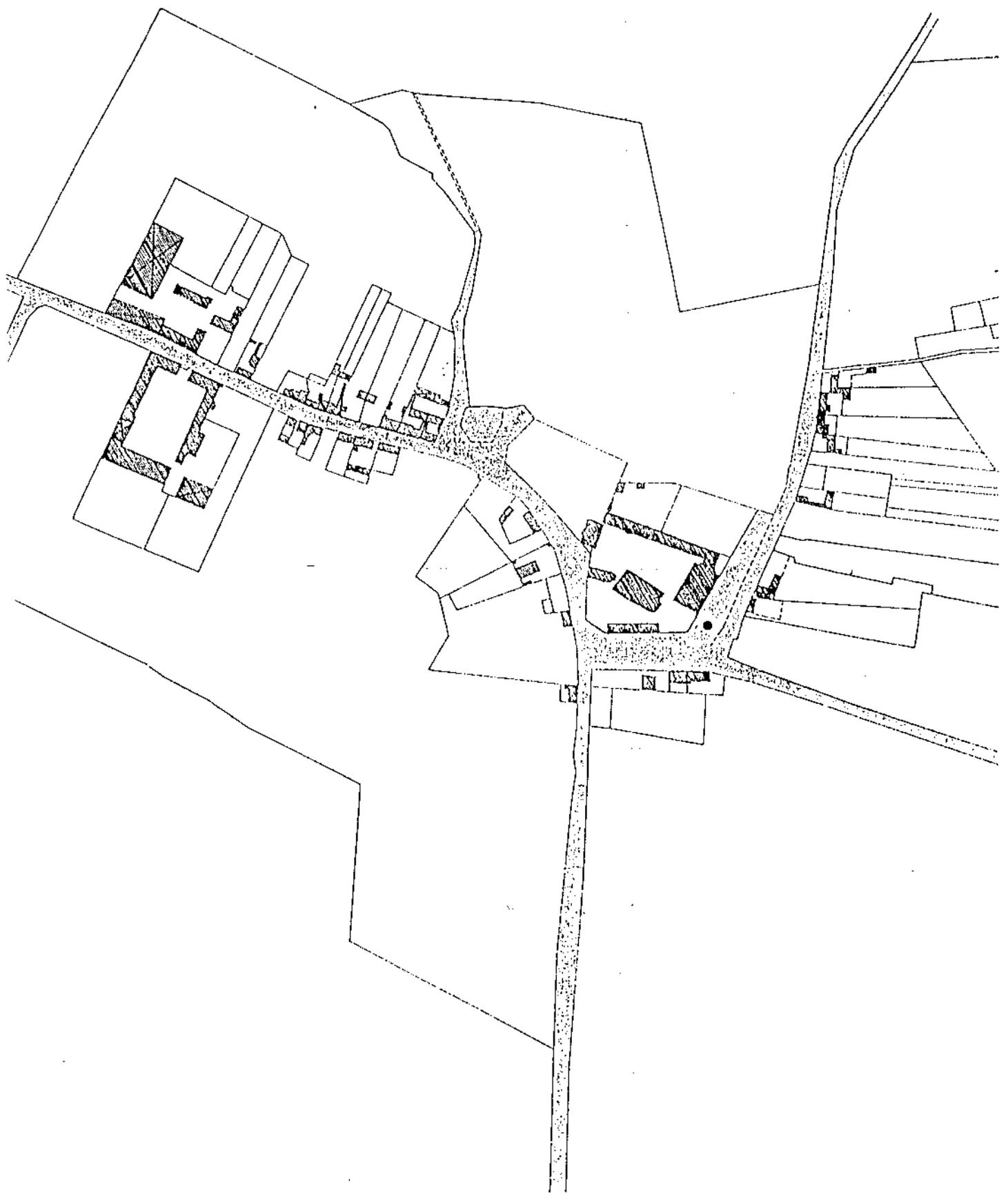
deux voies : la Chaussée Brunehaut d'Est en Ouest et une voie du Nord au Sud ; de Coivrel à St Martin aux Bois.



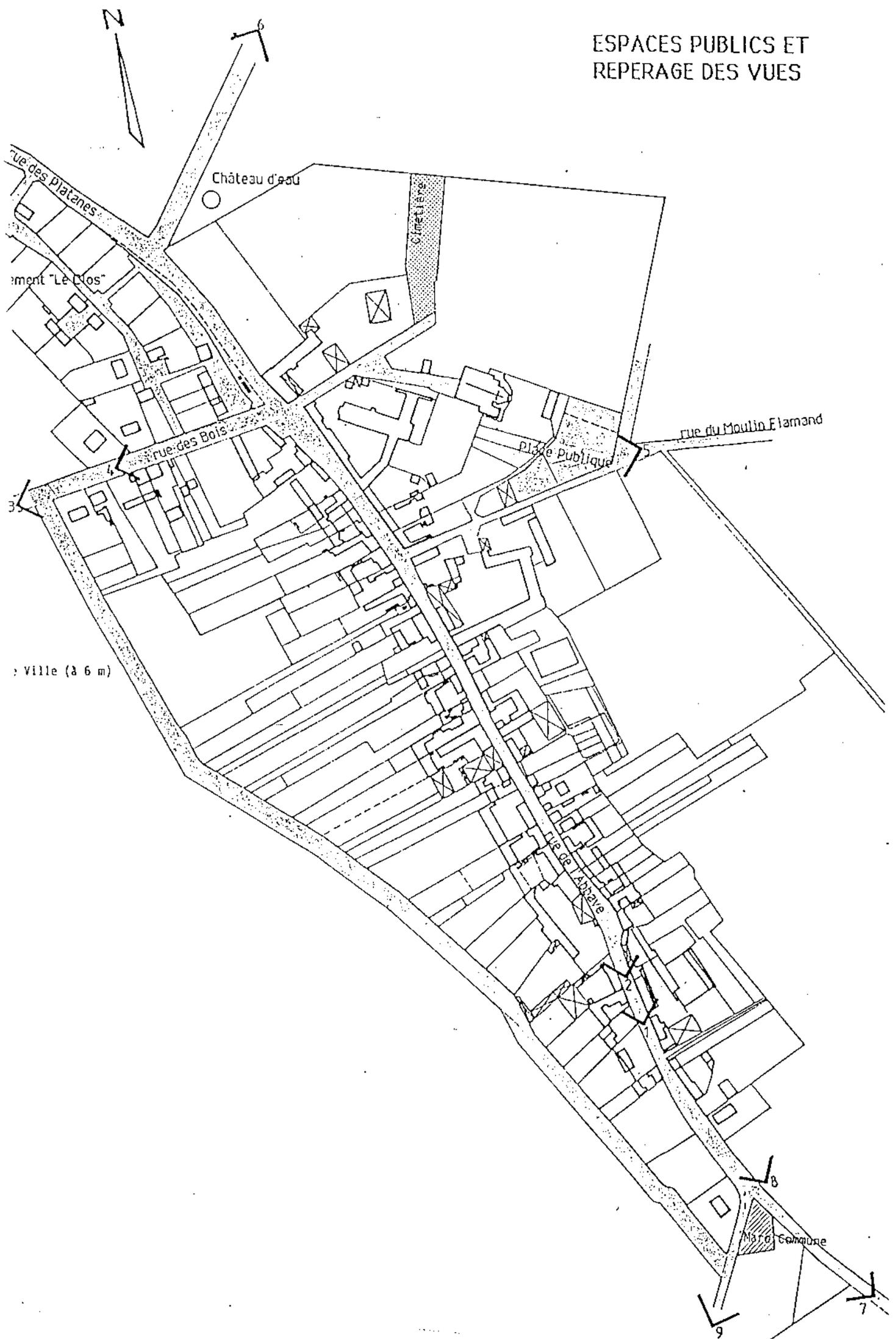
# MASSES BATIES

HAMEAU DE VAUMONT





# ESPACES PUBLICS ET REPERAGE DES VUES



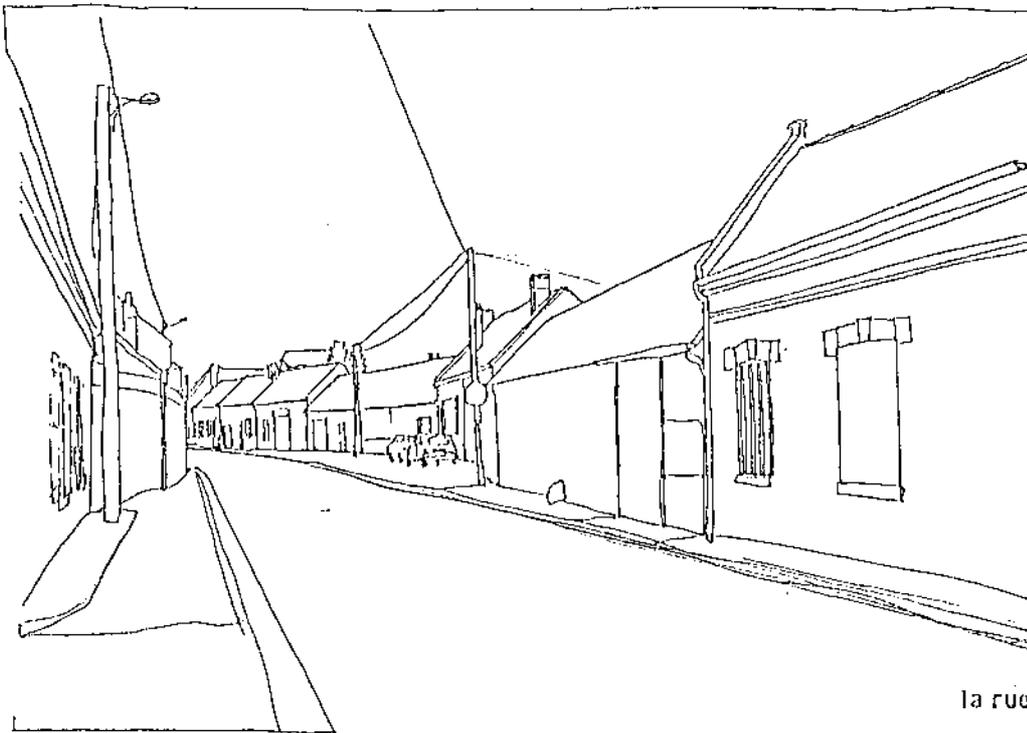
## b) Espaces publics

### □ sur la rue de l'Abbaye

l'espace public est contenu par les constructions se trouvant en ordre, presque totalement continu, de part et d'autre de la rue ; sauf à l'entrée Sud du village où les constructions bordant la rue ont été démolies par endroit et où l'espace public n'est plus tenu.

□ la rue est légèrement courbe et a une largeur variable ce qui a pour avantage

d'une part, de créer une toile de fond sur les vues dans le sens de la circulation et, d'autre part, de générer des espaces différenciés au fur et à mesure de la progression du marcheur.



la rue de l'Abbaye - vue 2



la rue de l'Abbaye - vue 1

□ rue des Platanes

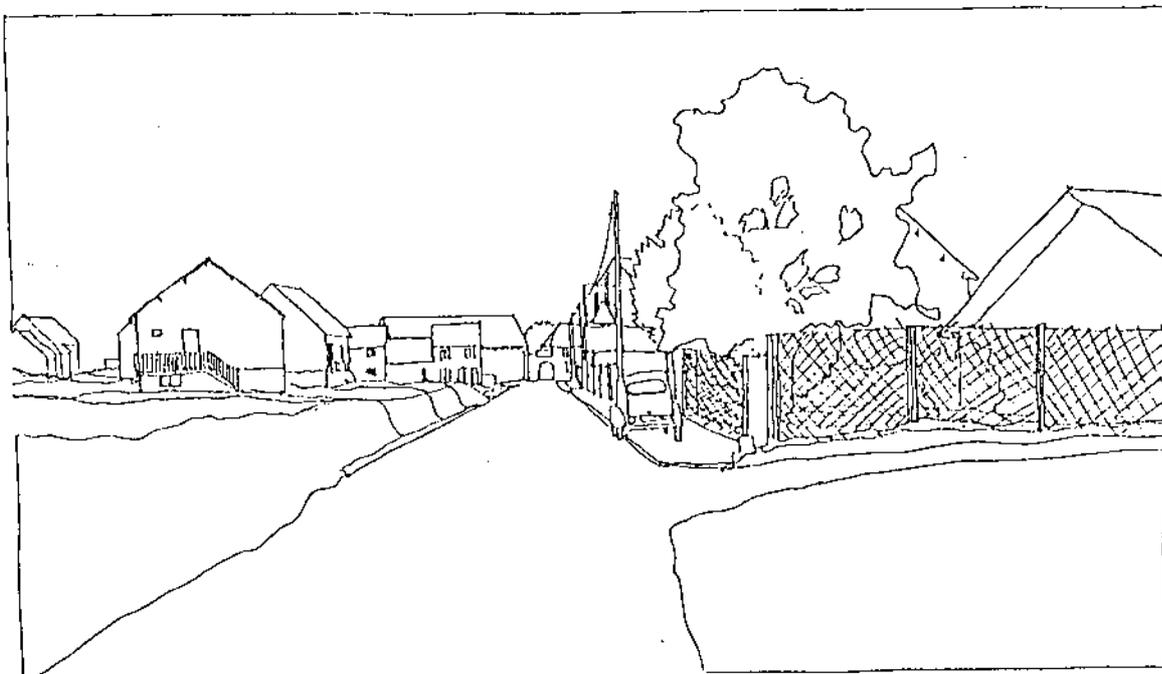
dans le prolongement de la rue de l'Abbaye, elle est bordée à l'Est par le mur de l'enclos de l'Abbaye. A l'Ouest et au Nord, une rangée d'arbres accompagne un cheminement piétons du Calvaire aux nouvelles constructions du clos. Ces constructions sont placées en retrait de la rue dégagant ainsi une petite "place" devant le porche d'entrée de l'Abbaye.

□ dans la rue des Bois

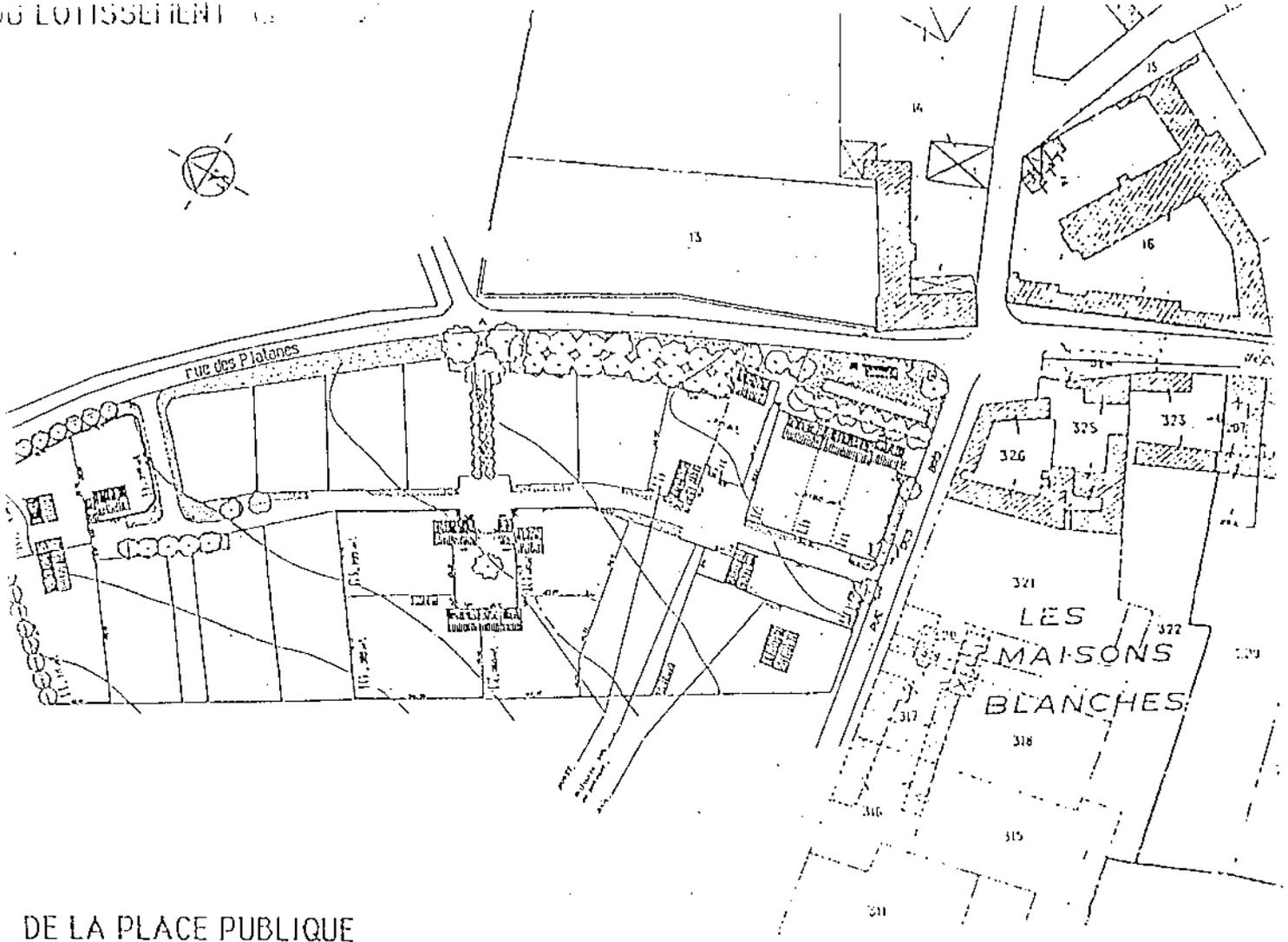
l'espace public, bordé par des constructions disparates d'époque récente, n'est pas clairement défini. En allant du bois vers l'abbaye, l'oeil est attiré par le porche d'entrée de l'enclos. Cette vue intéressante pourrait être accompagnée avantageusement par deux alignements d'arbres de part et d'autre de la rue.



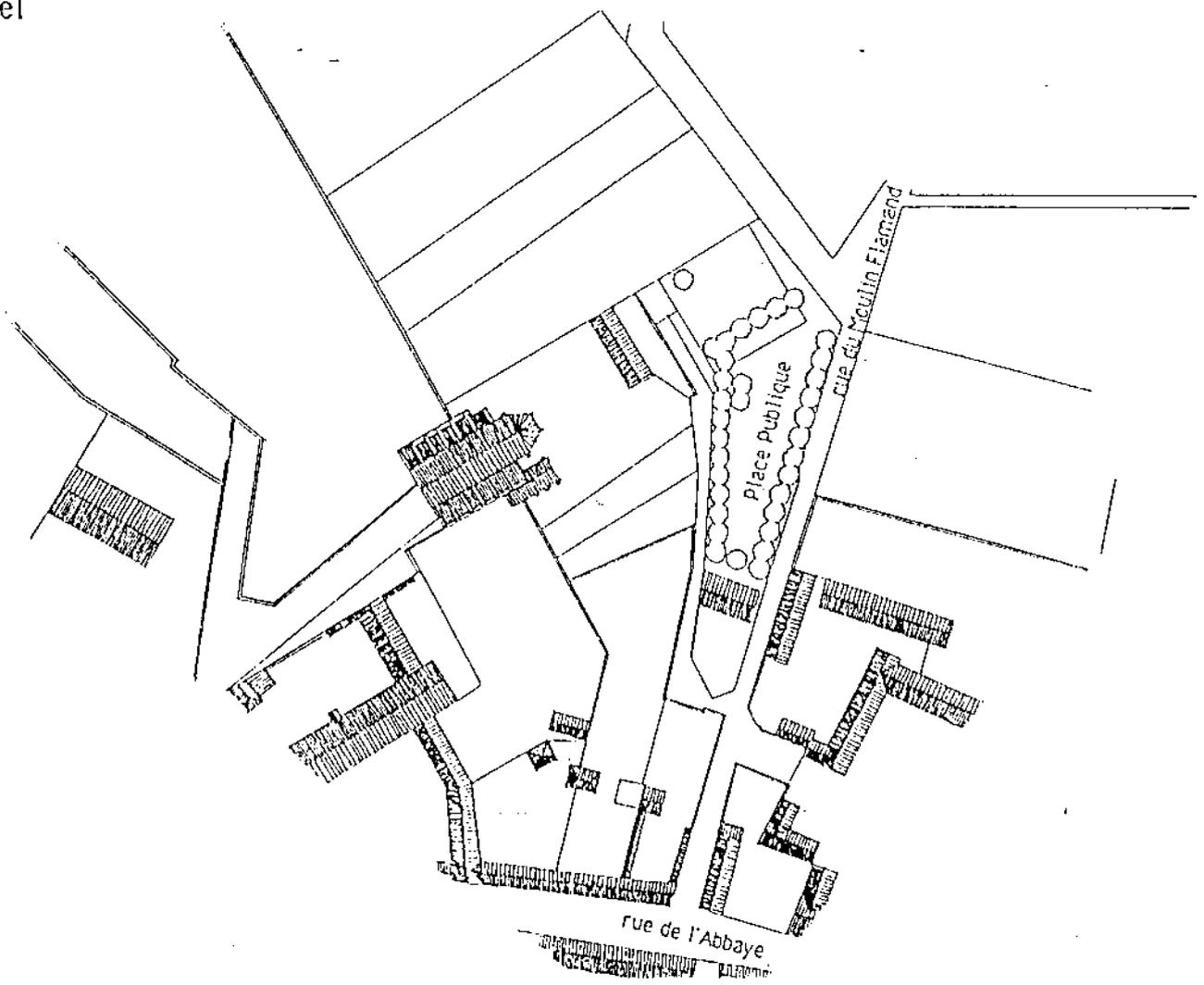
la rue des Bois - vue 4



la rue des Bois - vue 3

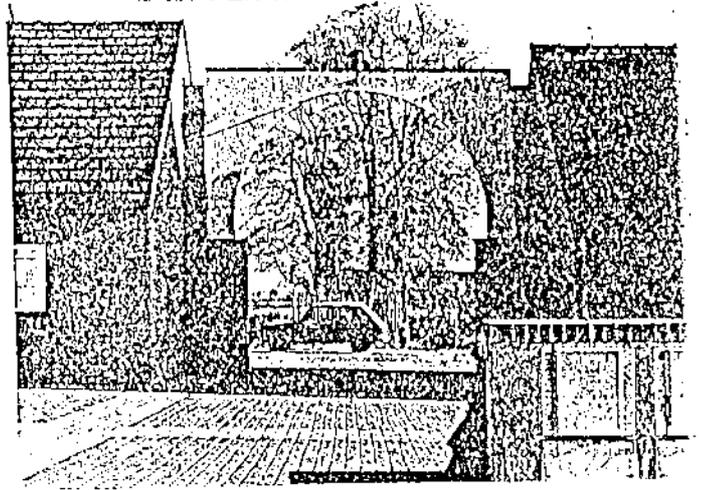


DE LA PLACE PUBLIQUE  
actuel"



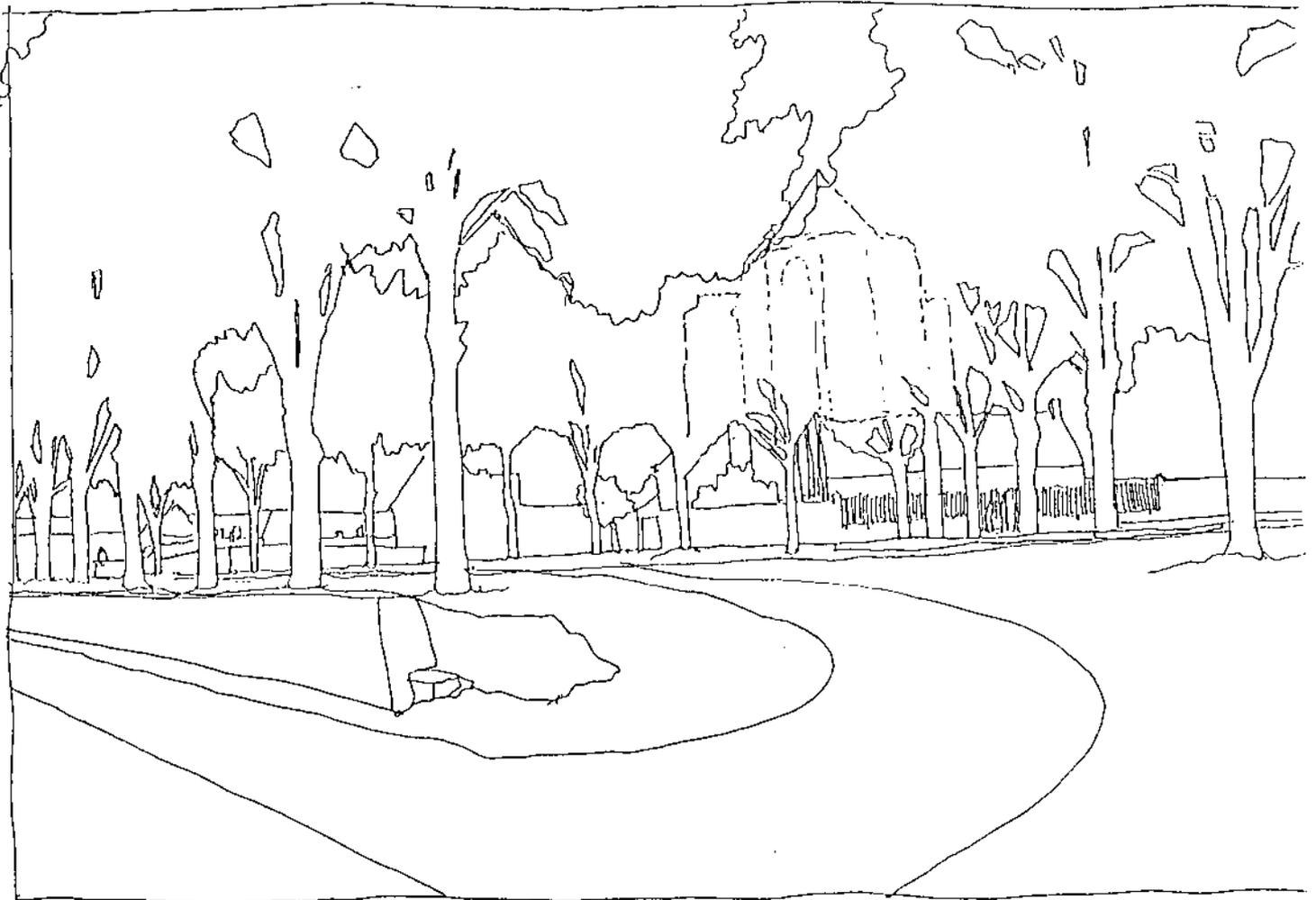
□ le lotissement

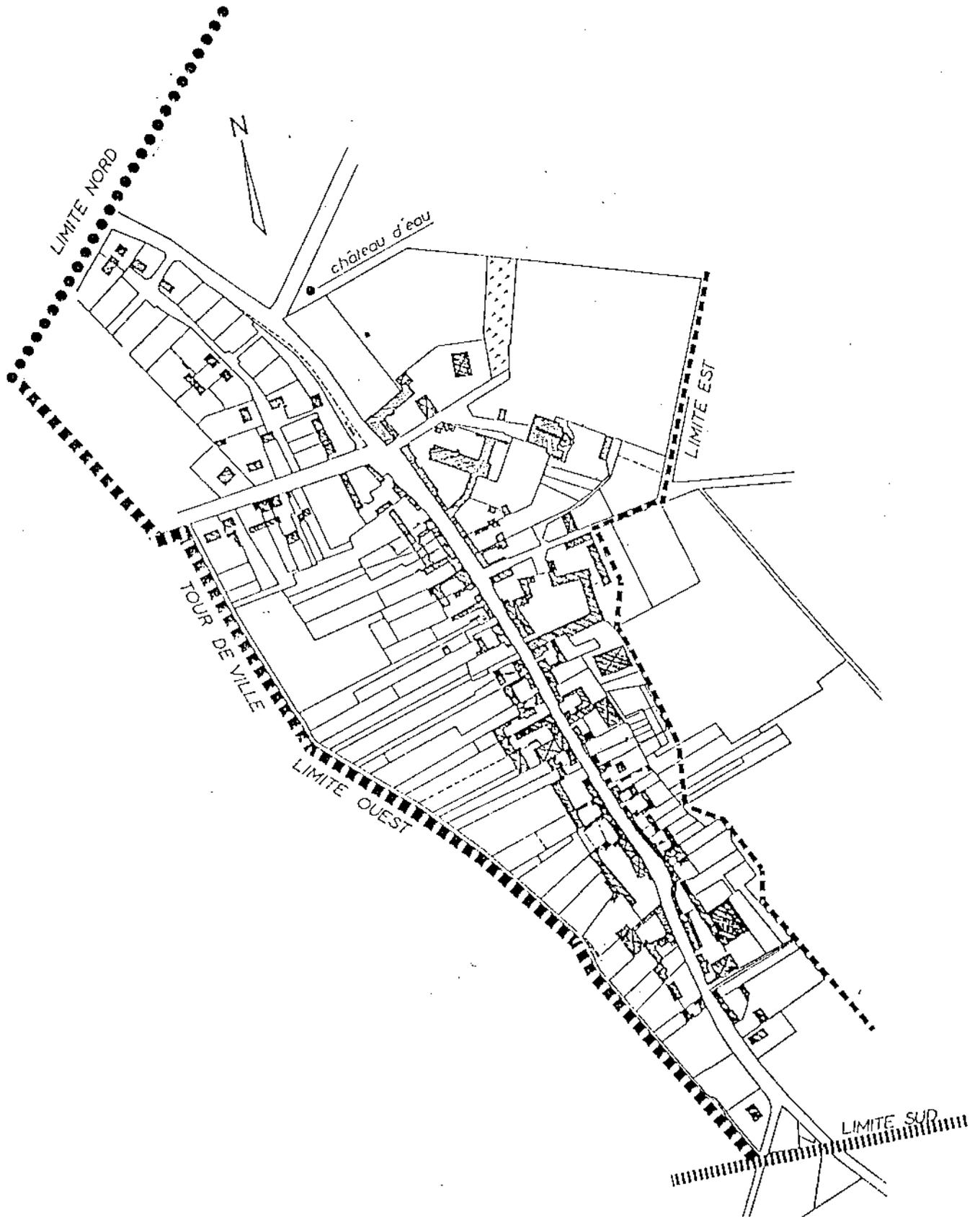
la plupart des lots sont desservis par une rue intérieure qui, possédant une largeur variable, génère des espaces différenciés. Une petite cour, dans l'esprit des cours de ferme, limitée par un "porche sur la rue, dessert 4 habitations.



□ la place publique au Sud de l'Abbaye bordée d'arbres sur toute sa périphérie, elle est principalement utilisée comme espace de jeux.

Elle ne permet, malheureusement pas, d'accéder à l'Abbaye dont l'entrée se fait par la porte fortifiée, puis à travers la ferme, toujours en activité, jusqu'à l'entrée Nord de l'église.



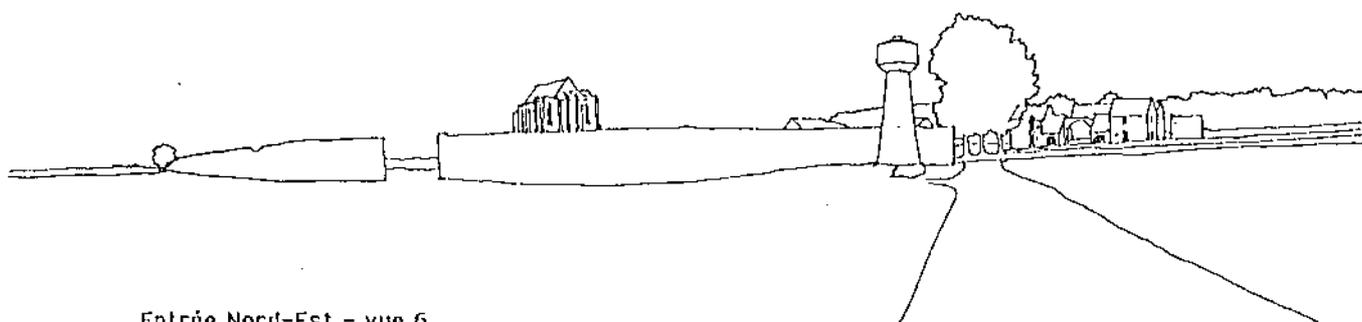


## 2) Les limites du village

Le village de St Martin aux Bois étant plutôt "ramassé", ces limites horizontales en sont nettes, par contre :

□ au Nord

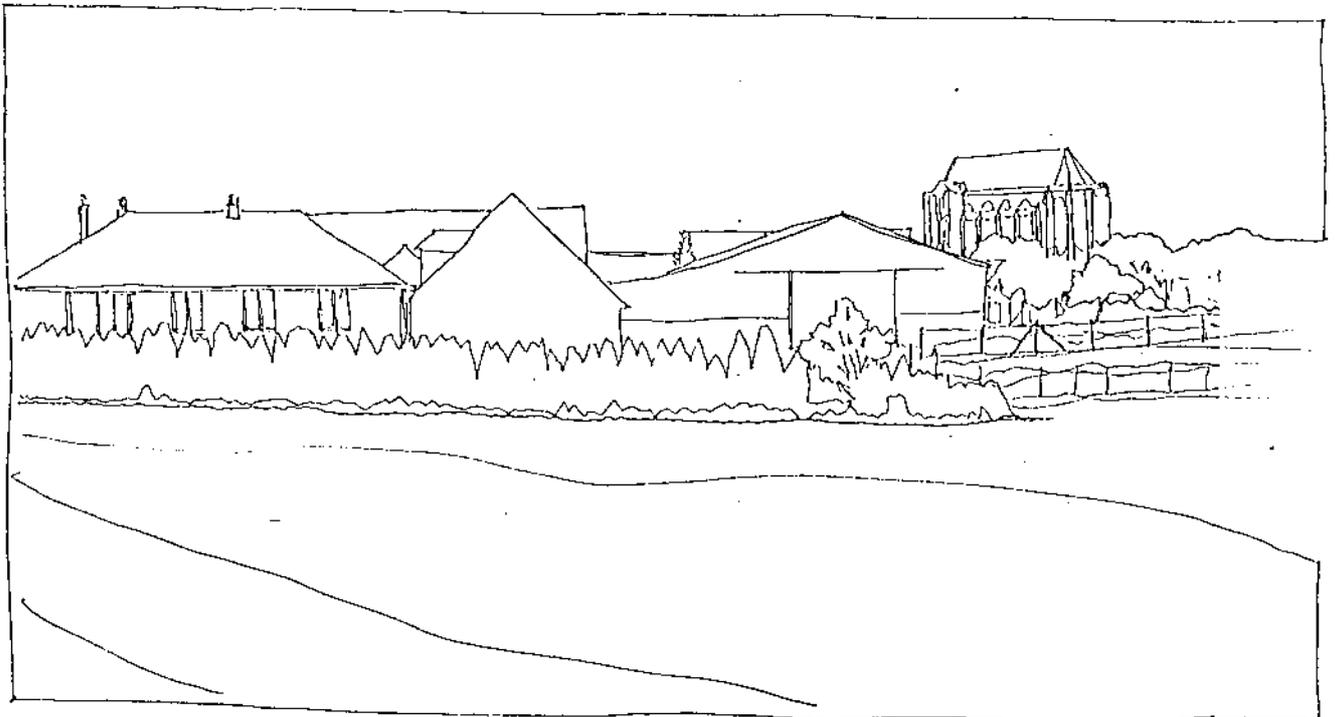
l'entrée est marquée sur l'Ouest par les premières maisons du lotissement et sur l'Est par le château d'eau et le mur d'enceinte de l'Abbaye. Possibilité d'améliorer l'existant par des plantations en bord de route.



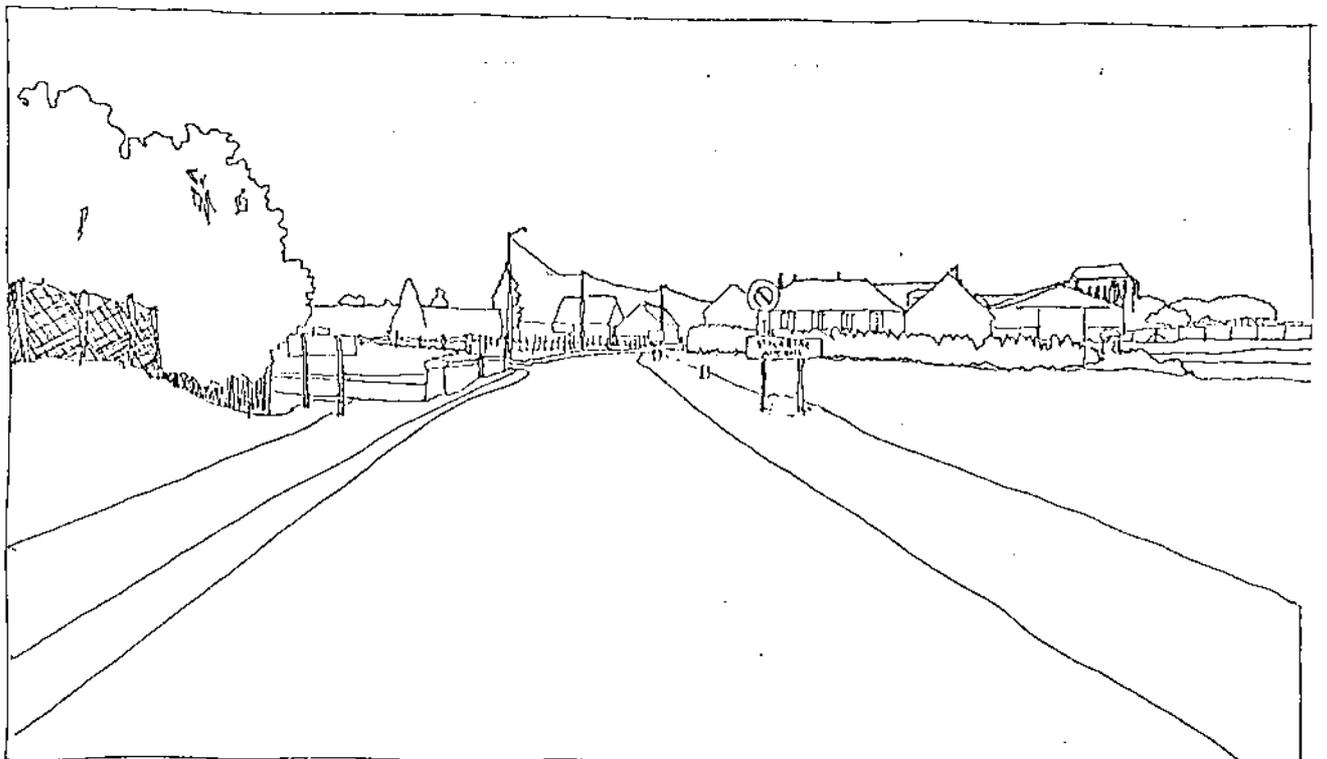
Entrée Nord-Est - vue 6

□ au Sud :

l'entrée se fait au travers des nouvelles constructions disposées en ordre dispersé (*croquis* ). La vue sur l'église est masquée, en partie, en avant plan par un hangar. Sur la gauche, la mare pourrait être un élément intéressant à l'entrée du village, mais actuellement, elle n'est pas mise en valeur.



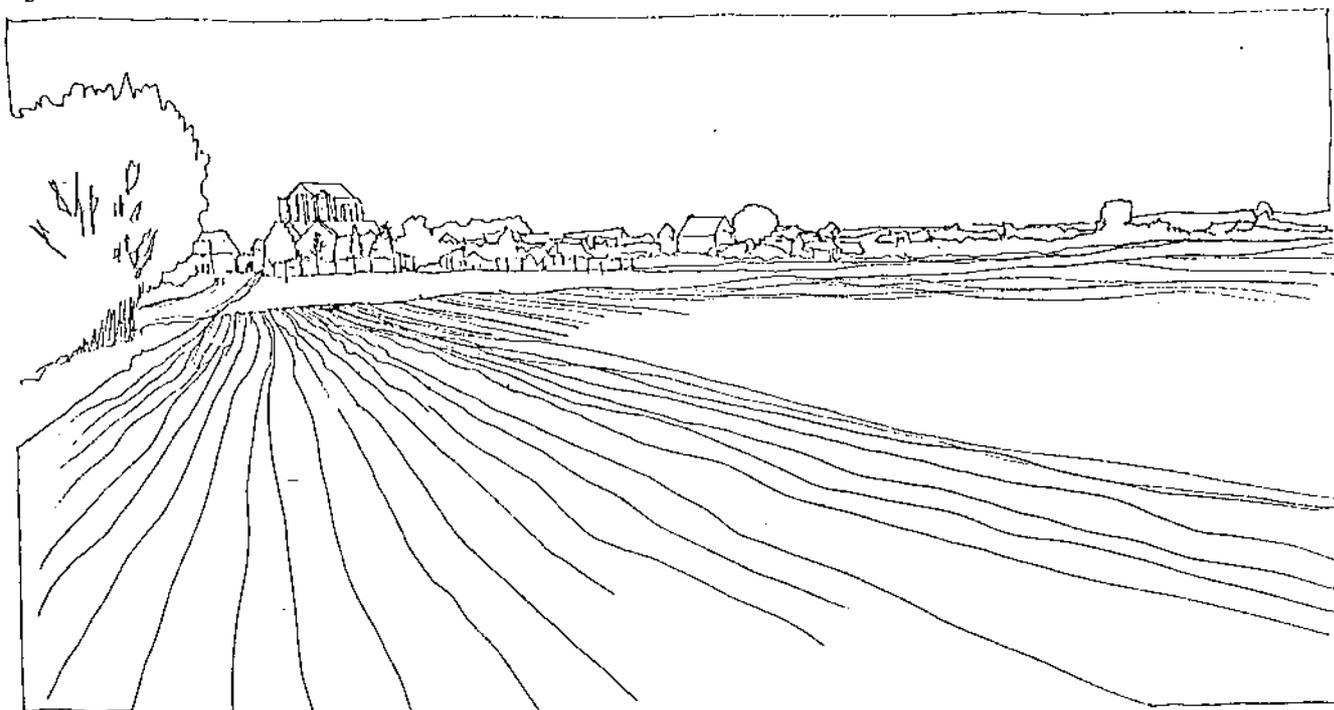
Entrée Sud - vue 8



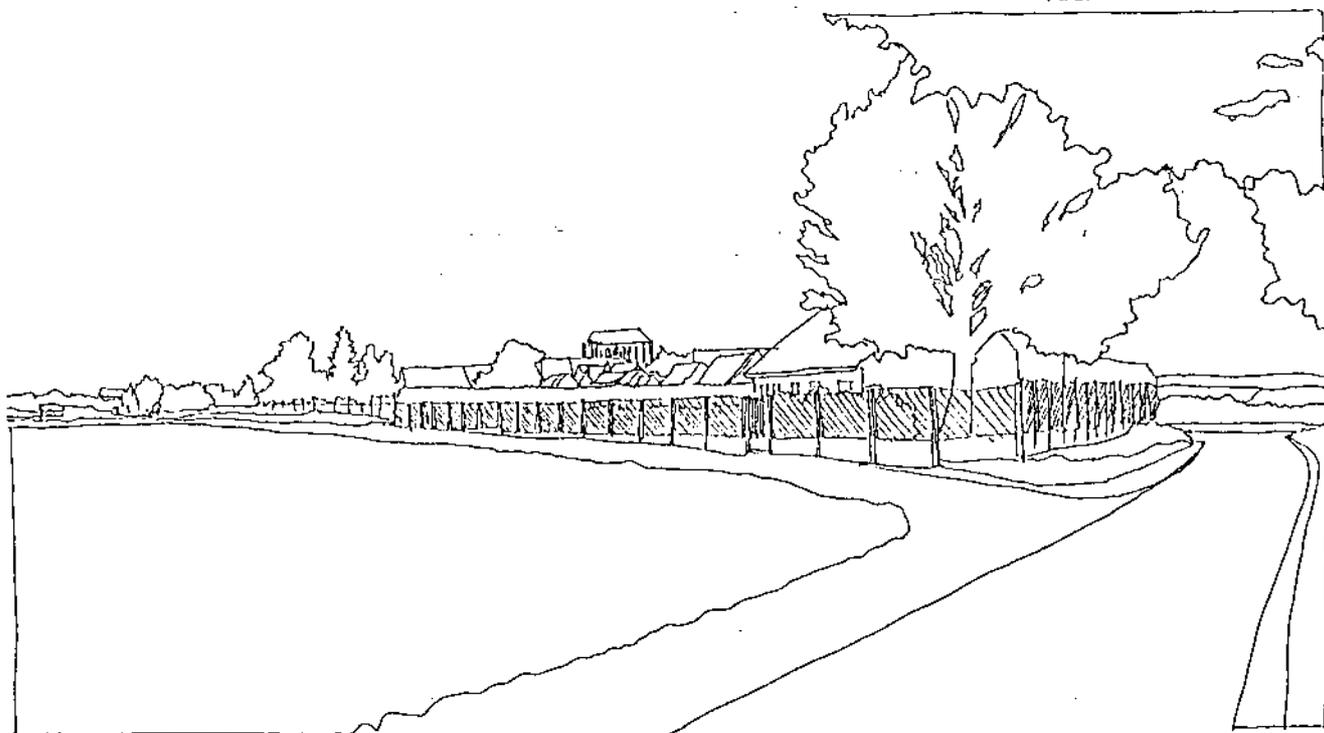
Entrée Sud - vue 7

□ limite Ouest :

la limite Ouest est matérialisée par le chemin du Tour de Ville qui borde à l'Est le fond des parcelles, jardins des constructions donnant sur la rue, et à l'Ouest les champs de culture agricole. Ce chemin du Tour de Ville permet d'accéder aux jardins avec des "engins". Elle pourrait, une fois aménagée, constituer une promenade agréable.



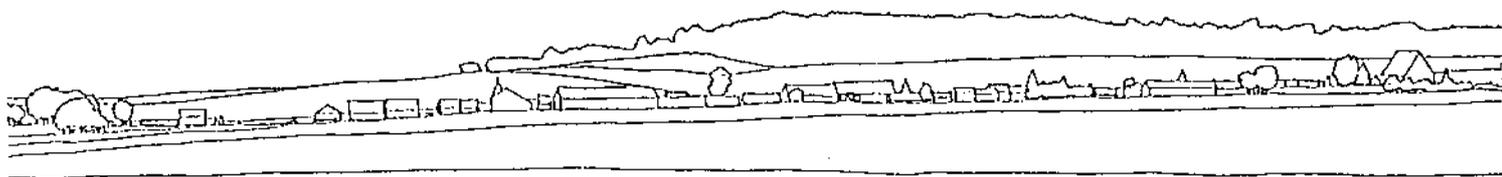
Tour de Ville - vue 10

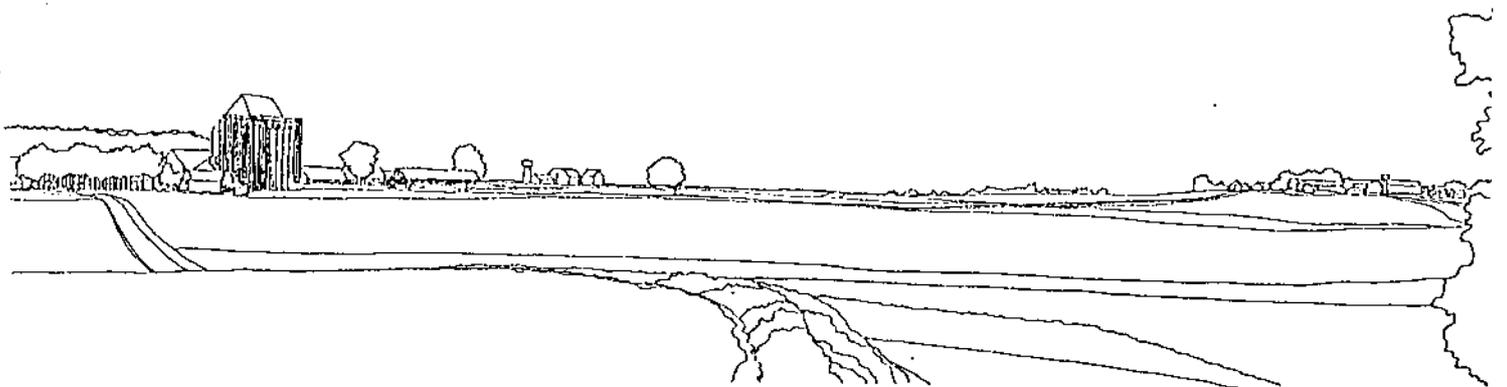


10

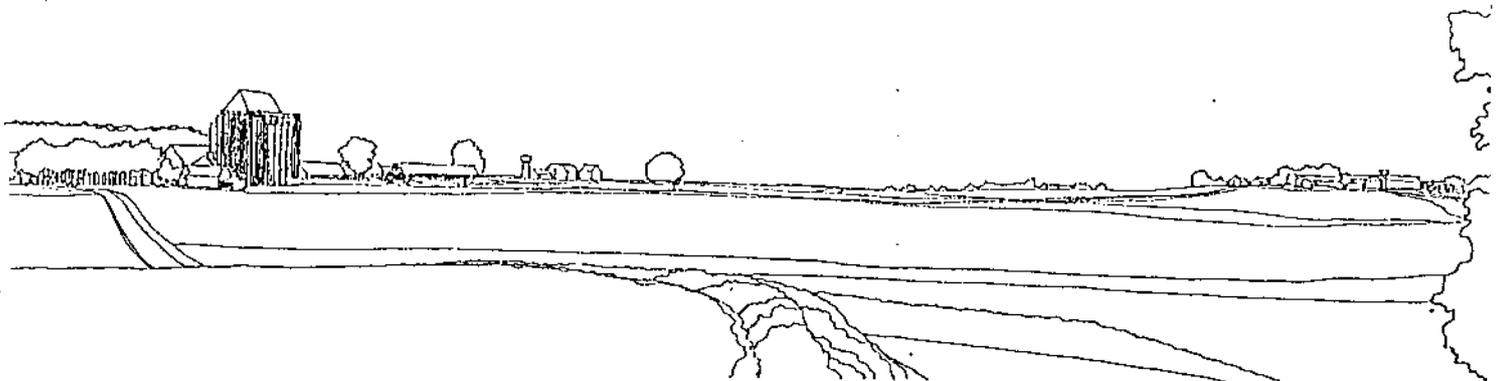
limite Est :

sur l'Est du village, le chemin du Tour-  
de Ville ayant disparu, la limite entre  
culture et jardin est moins nette.



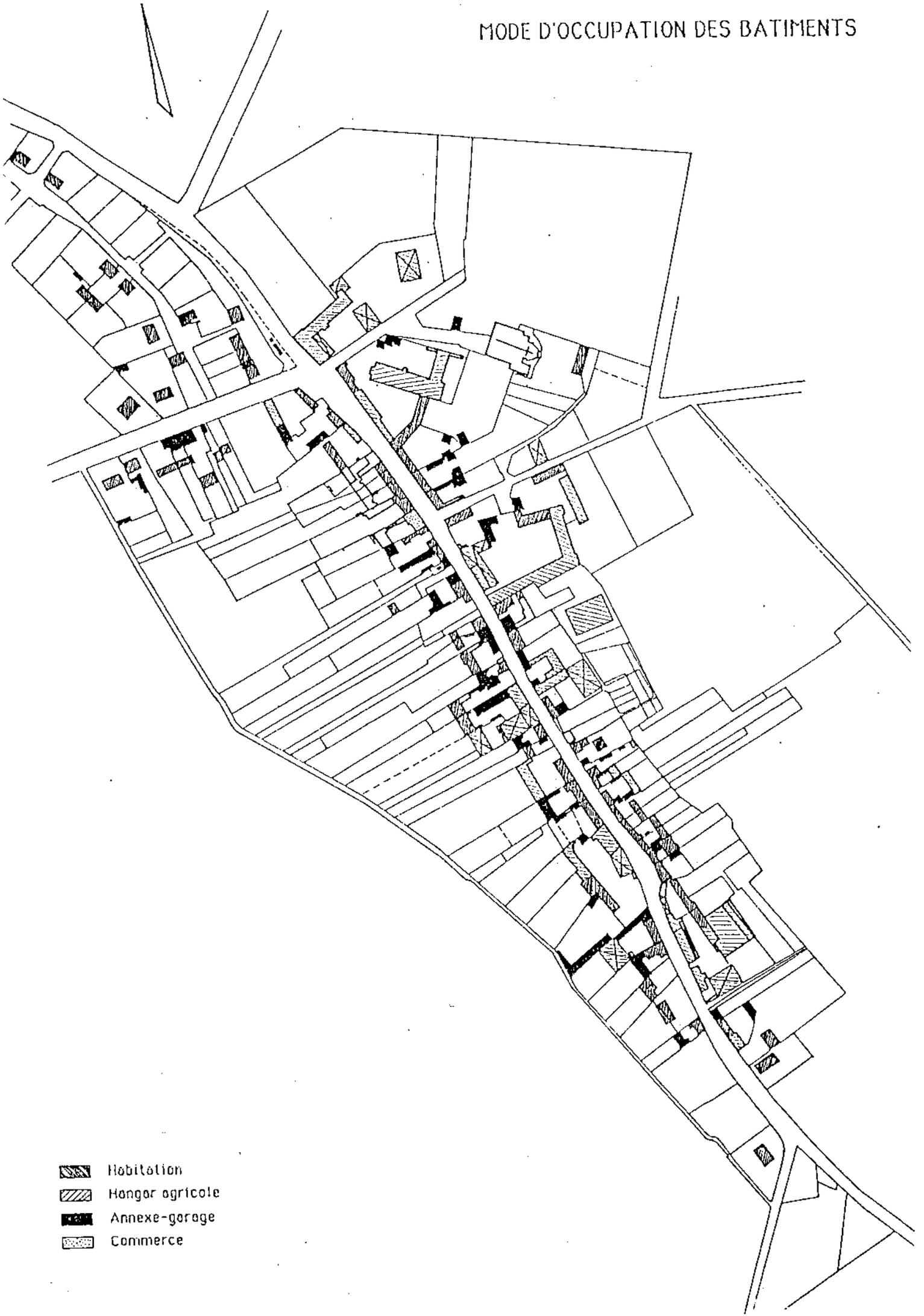


perception lointaine depuis le Moulin Flamand - vue 18



perception lointaine depuis le Moulin Flamand - vue 18

# MODE D'OCCUPATION DES BATIMENTS



-  Habitation
-  Hangar agricole
-  Annexe-garage
-  Commerce

### 3) Les parcelles

#### "Village Rue"

Nous avons vu précédemment le système d'organisation relativement simple des voies et espaces publics à St Martin aux Bois, la quasi totalité des parcelles étant limitées sur la rue par une construction. C'est ce qui constitue la caractéristique essentielle du "Village Rue".

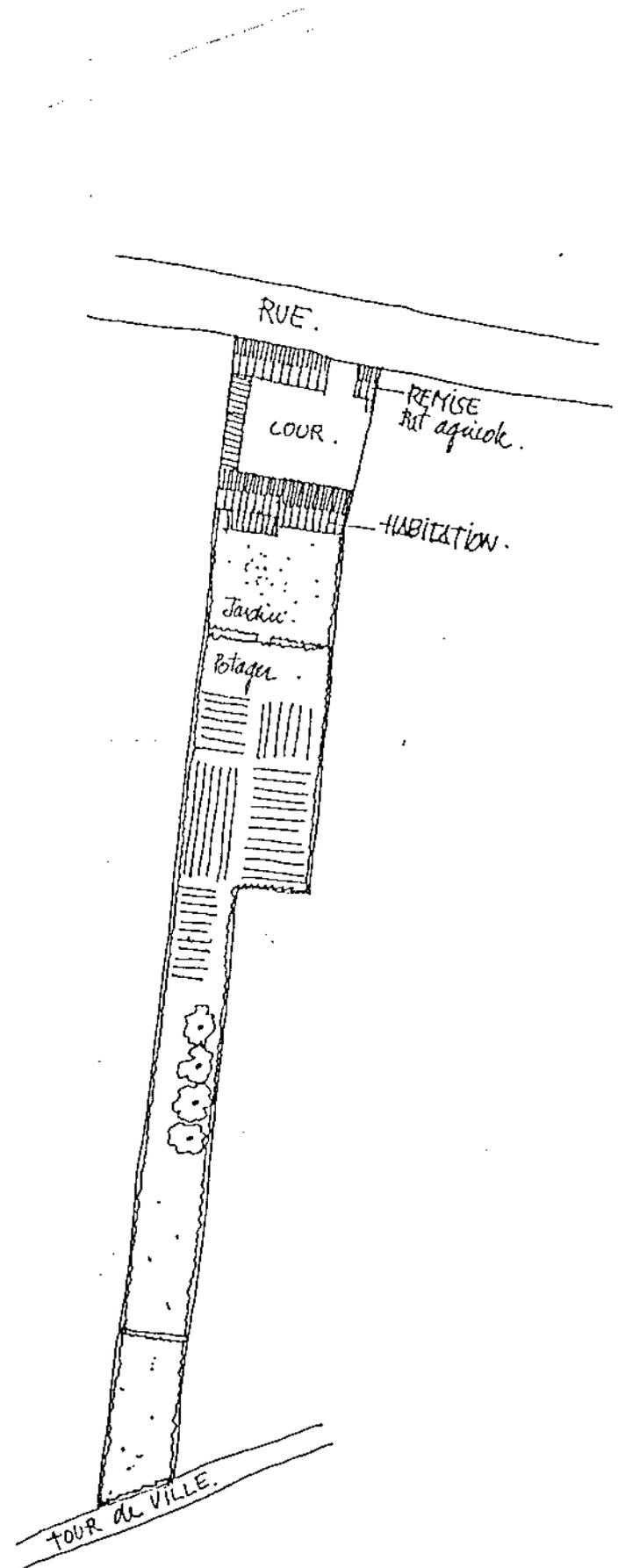
#### Parcelle

En règle générale, les parcelles sont longues et étroites de 140,00 m à 40,00 m pour la longueur de 6,00 m à 30,00 m en largeur.

#### Organisation

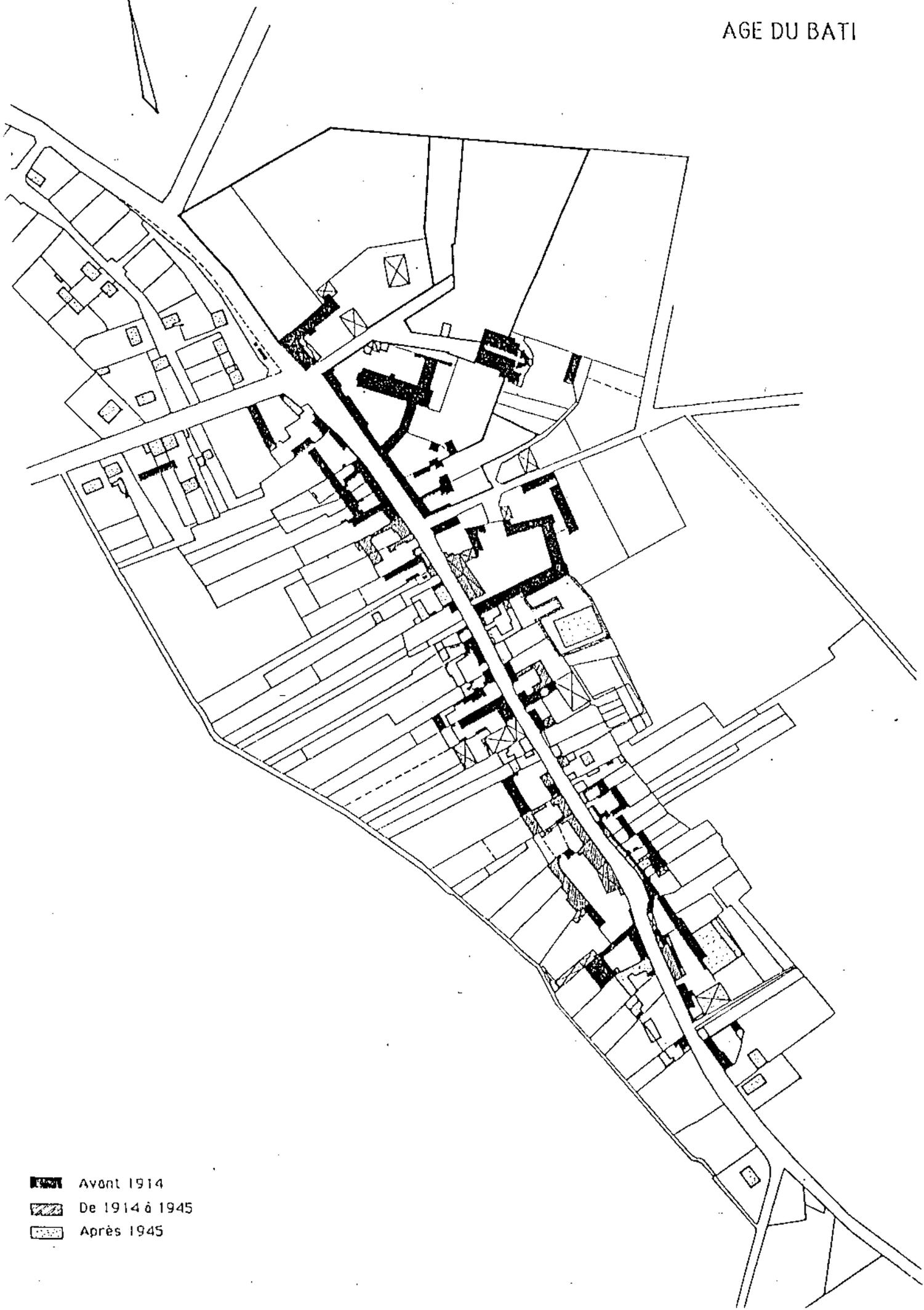
En partant de la Rue :

- 1 - une construction en limite (généralement le faitage est parallèle à la rue) - soit remise, soit habitation - mais toujours en continuité du bâti entre deux parcelles avec ou sans porche d'accès à la cour intérieure
- 2 - la cour, sur laquelle donnent tous les bâtiments, il existe souvent des bâtiments (remise) à une seule pente en toiture et adossés sur une parcelle voisine
- 3 - une deuxième construction implantée parallèlement à la rue - soit remise, soit habitation -
- 4 - "un jardin d'agrément" dans certains cas
- 5 - un jardin potager et/ou un vergèr qui va jusqu'à la limite du Tour de Ville à l'Ouest, jusqu'aux champs à l'Est



# AGE DU BATI

N



- Avant 1914
- ▨ De 1914 à 1945
- ▩ Après 1945

\* cas particulier des fermes et nouvelles habitations

les fermes ont des parcelles beaucoup plus larges mais leur organisation est basée sur le même principe de la cour intérieure, avec des bâtiments implantés en limite de l'espace public

les nouvelles habitations :

. les nouvelles habitations, réalisées sur la rue principale, ont été implantées en retrait sur leur parcelle ce qui a eu pour effet de modifier l'aspect de l'espace public

. dans le lotissement, les habitations sont implantées sur le bord de leur parcelle de manière à bien cerner l'espace public

#### 4) Volumes

Le volume des bâtiments varie suivant le mode d'occupation.

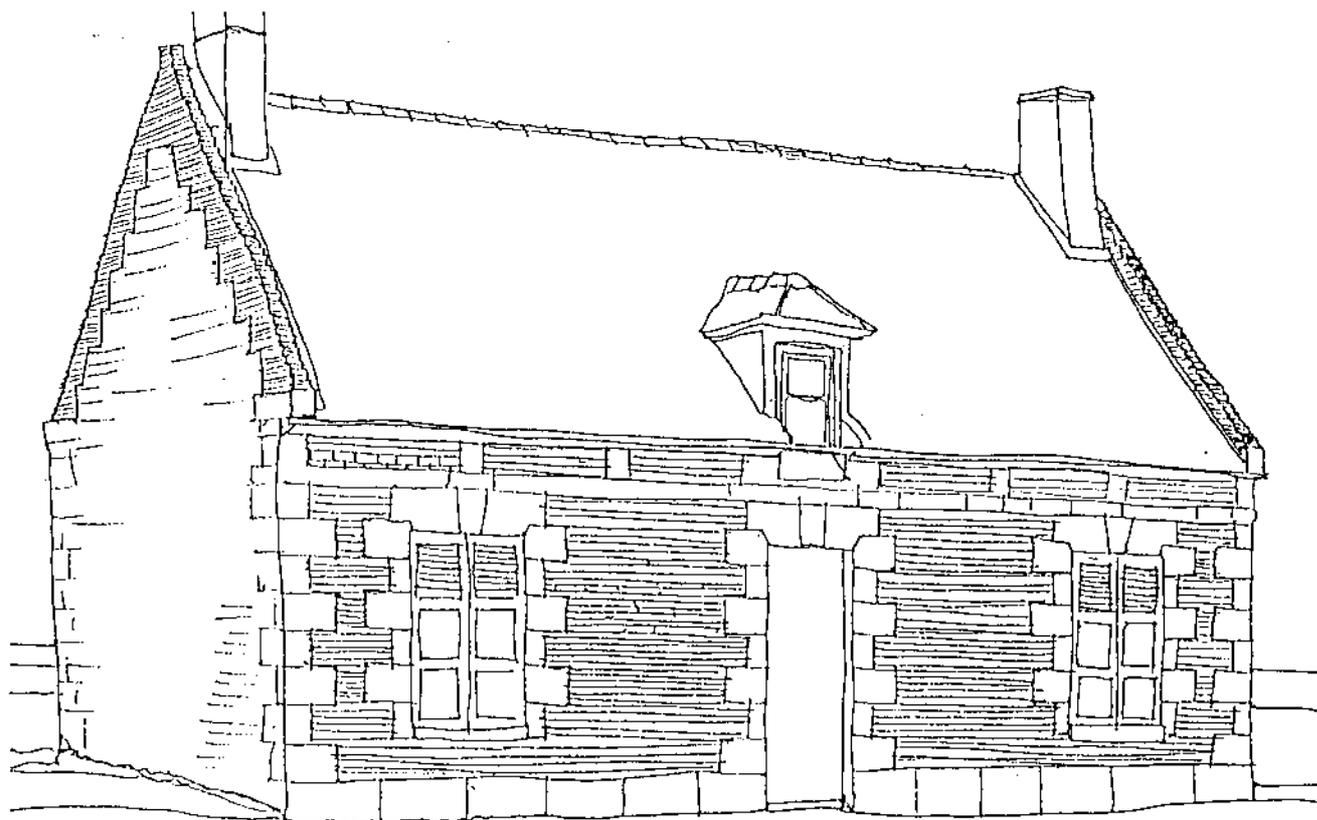
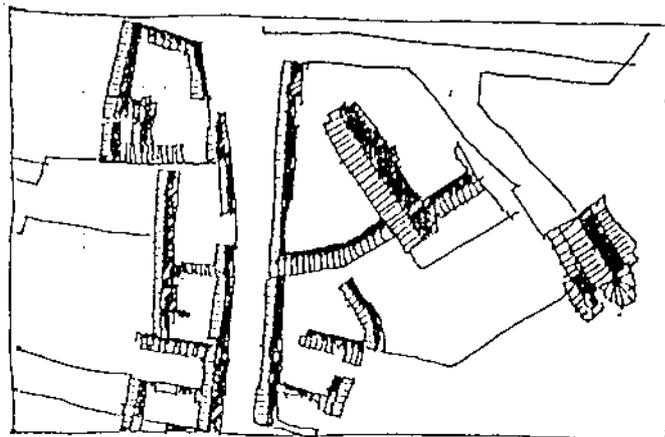
On trouve à St Martin aux Bois trois types d'occupation principaux :

1. habitation
2. hangar agricole
3. remise annexe ou garage

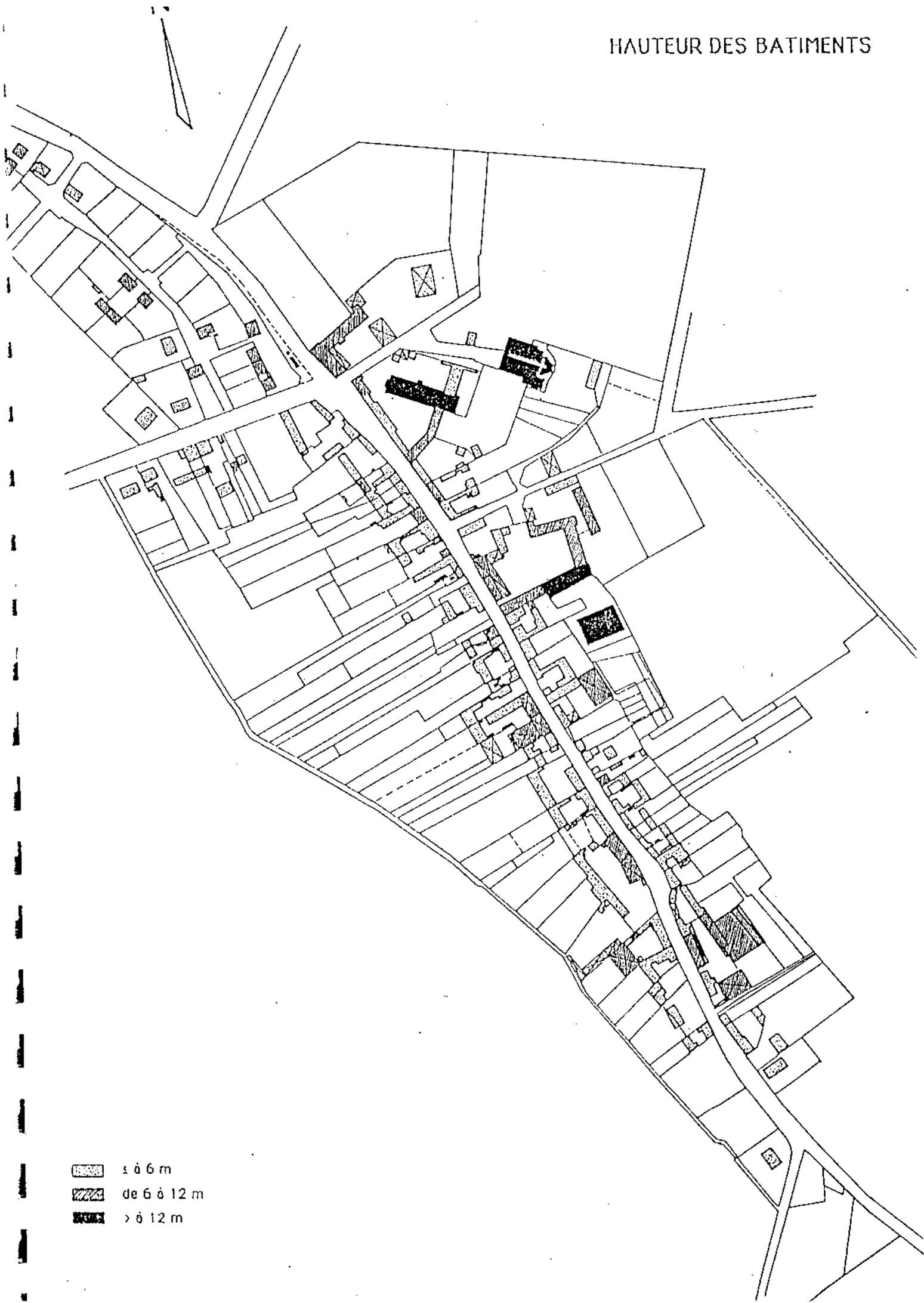
\* cas particulier, l'Abbaye, la Mairie Ecole et un Café-épicerie :

la Mairie-Ecole et le Café-commerce ayant un volume identique aux habitations.

Dans tous les cas, le volume reste simple.



# HAUTEUR DES BATIMENTS



-  ≤ 6 m
-  de 6 à 12 m
-  > 12 m

## 1. les murs

dans 95 % des cas, les constructions sont au moins 2 fois plus longues qu'étroites.

La hauteur pour les habitations :

. soit rez de chaussée + combles

. soit rez de chaussée + 1 + combles

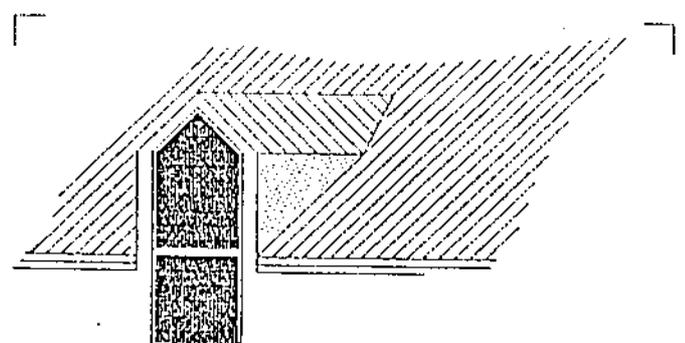
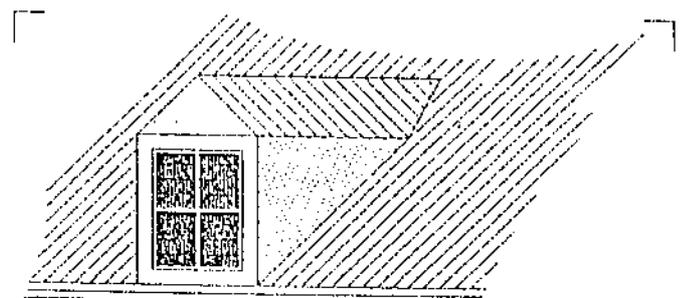
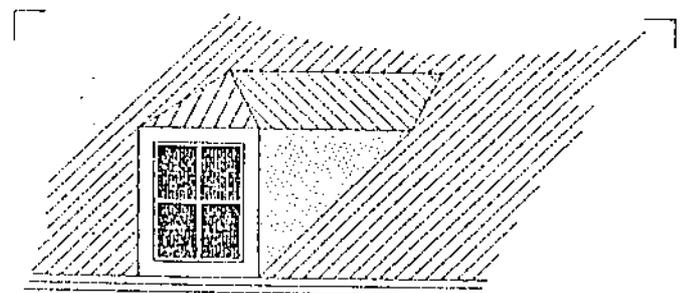
La hauteur la plus courante étant rez de chaussée avec combles sur encuvement.

## 2. la toiture

. Proportion : en général la toiture compte environ pour moitié dans les proportions de la maison.

La pente des toitures traditionnelles est égale ou supérieure à 45 ° sauf pour les bâtiments annexes et les hangars où elle peut descendre à 35 ° ou même à 20 ° pour les hangars agricoles dont la largeur peut être voisine de 20,00 m.

. Les ouvertures en toiture, dans la tradition locale, sont rares ; les greniers étaient utilisés principalement en réserve et stockage de nourriture (lucarnes à foin) ; pour l'habitat on utilise surtout les lucarnes "à battière" ou "à capucine". On rencontre quelques lucarnes rampantes sur des hangars pour permettre le passage des chars lorsque l'égout du toit est trop bas.





## 5) Les percements

La tradition locale :

- . les surfaces pleines des murs dominent les vides
- . chaque bâtiment et chaque pièce a une fonction particulière et donc ne nécessite pas toujours le même éclairage.

□ Les fenêtrures :

### Les dimensions

Les fenêtres sont relativement petites pour des raisons :

- climatiques (déperditions calorifiques)
- économiques (coût des linteaux).

### Les proportions

Généralement plus hautes que larges

$h =$  au moins 1,40 m

(la lumière vient d'en haut).

### Les vitrages

Jusqu'au 18<sup>e</sup> Siècle : présence de petits carreaux.

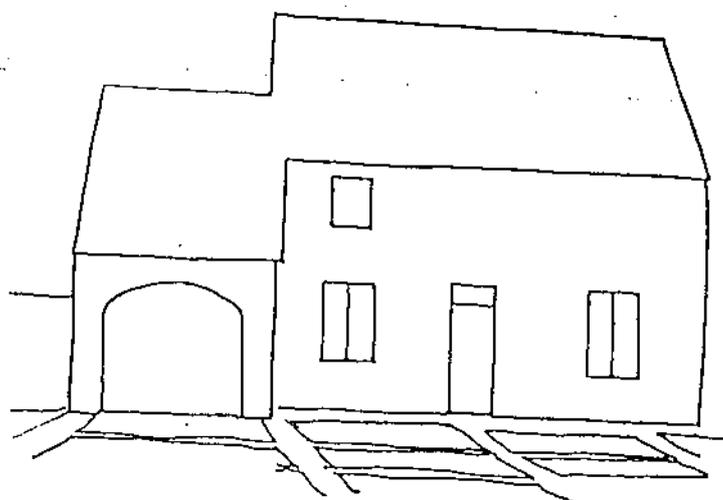
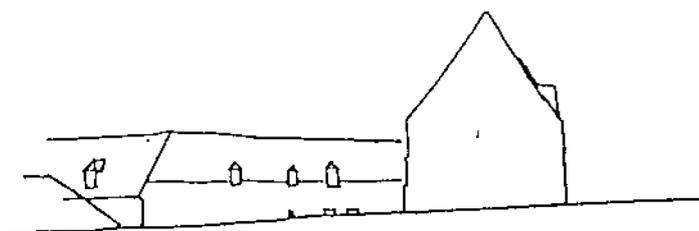
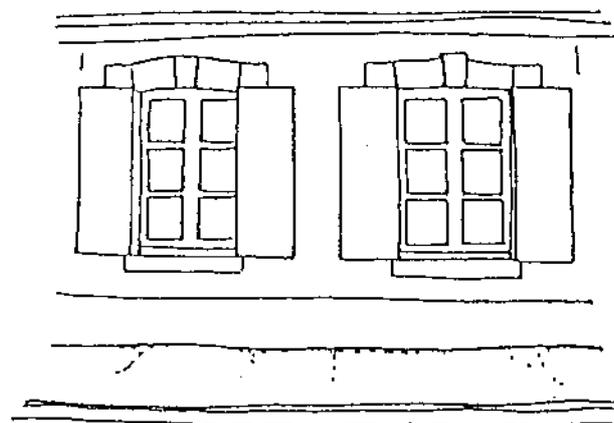
Depuis le 18<sup>e</sup> Siècle : grandes vitres, 3 ou 4 carreaux par battant.

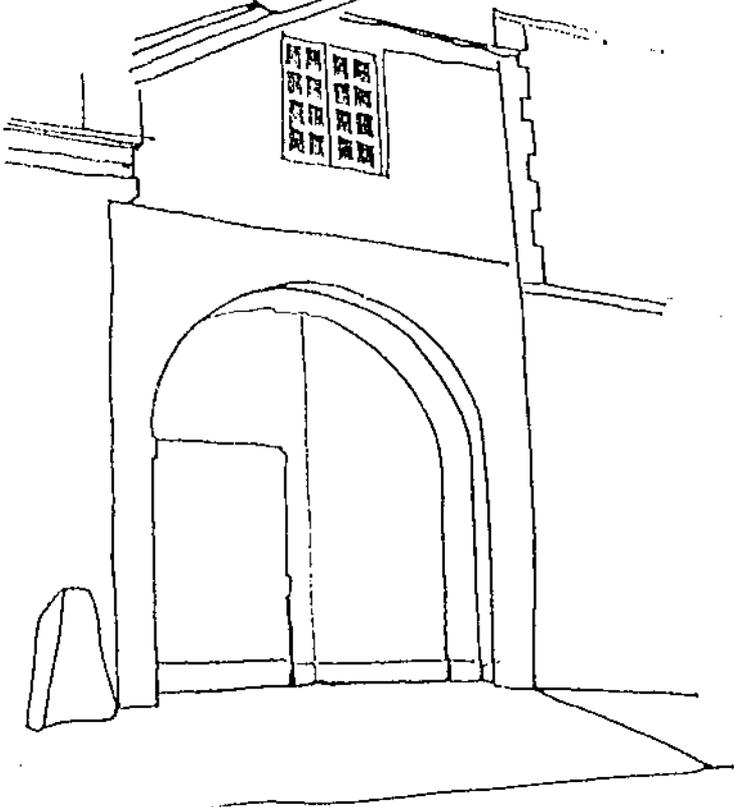
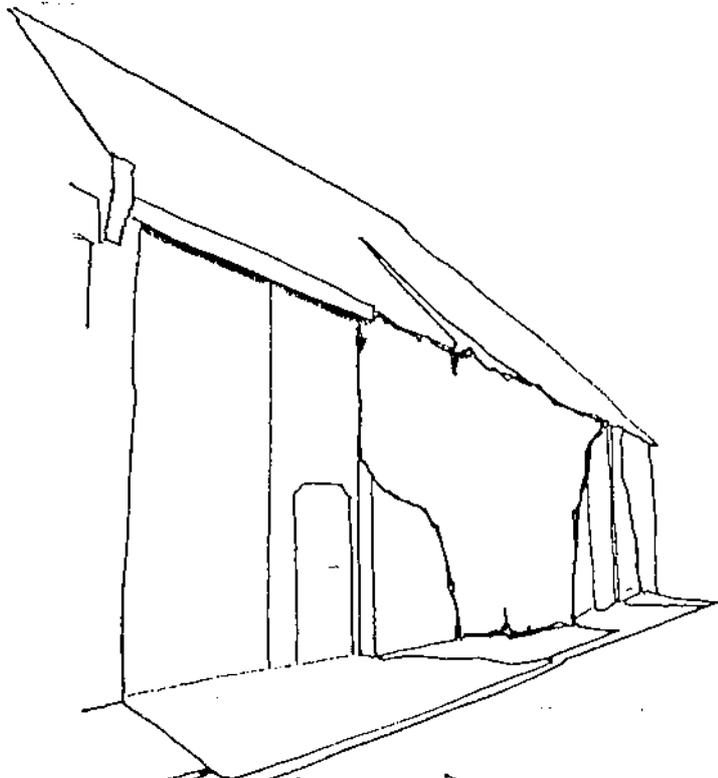
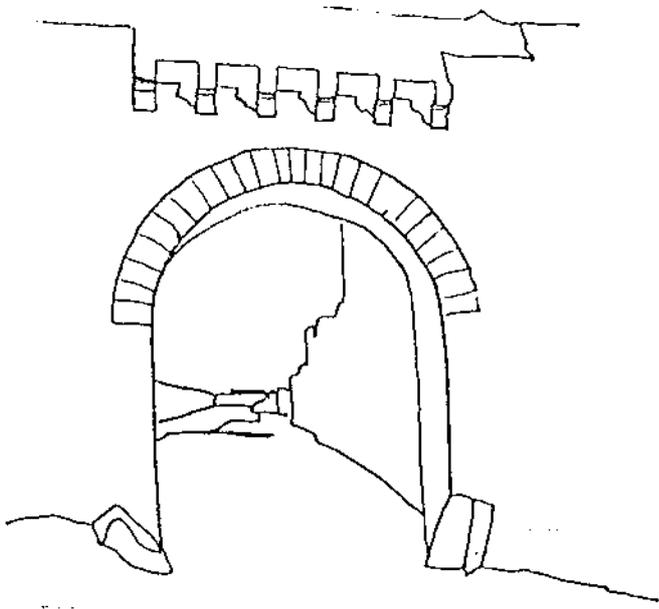
### Les portes

Généralement les portes extérieures sont pleines ; elles peuvent être surmontées d'une imposte vitrée. On trouve aussi des portes vitrées en partie haute et comportant 4 ou 6 carreaux.

### Les volets

En général, les volets sont en bois plein de planches assemblées et maintenues par trois ou quatre traverses horizontales. L'usage des traverses en Z n'est pas une tradition locale et serait plutôt d'origine montagnarde.

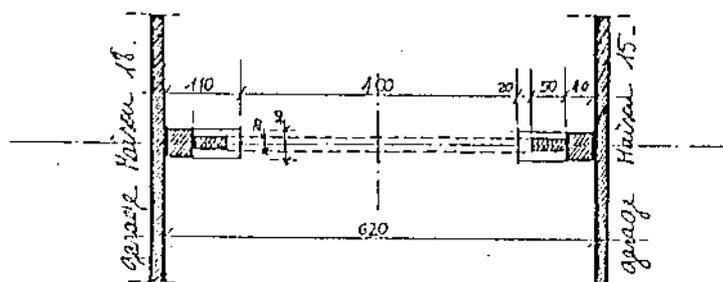
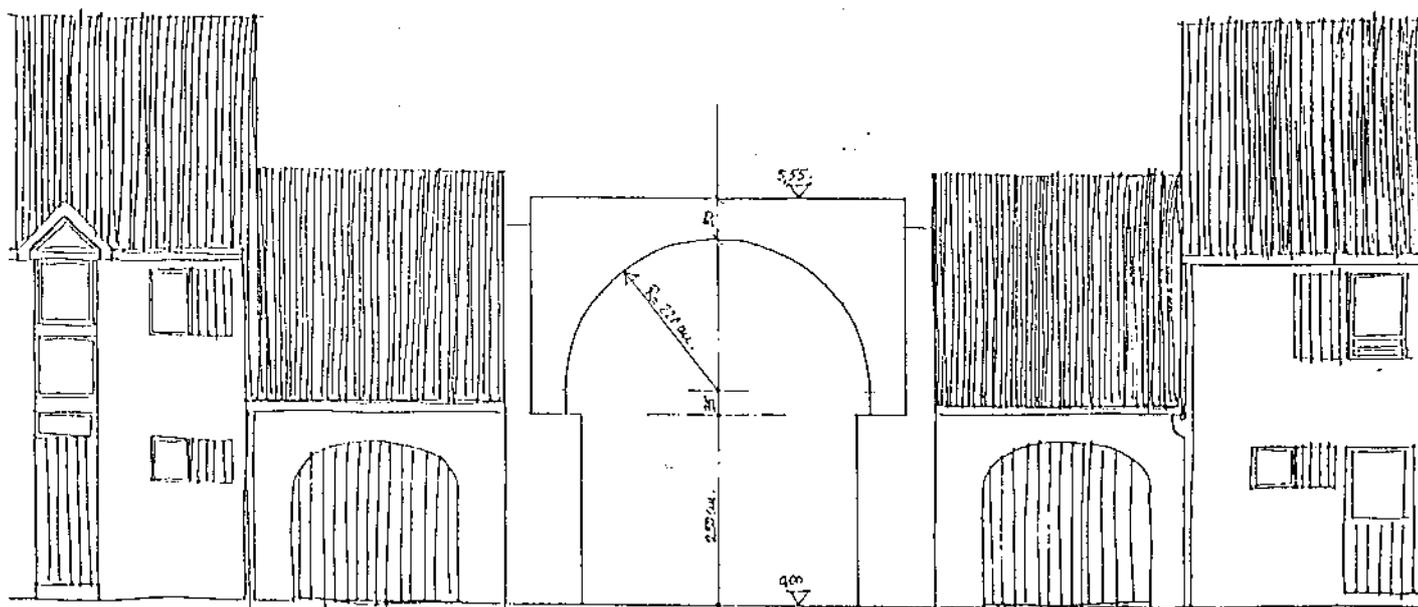




Les portes cochères (portes des granges ou des annexes)

A Saint Martin aux Bois le nombre et la présence de ces grandes ouvertures sont relativement importants sur la rue principale. En général, les linteaux de ces ouvertures sont, soit cintrés (plein cintre, anse de panier), soit droit en bois.

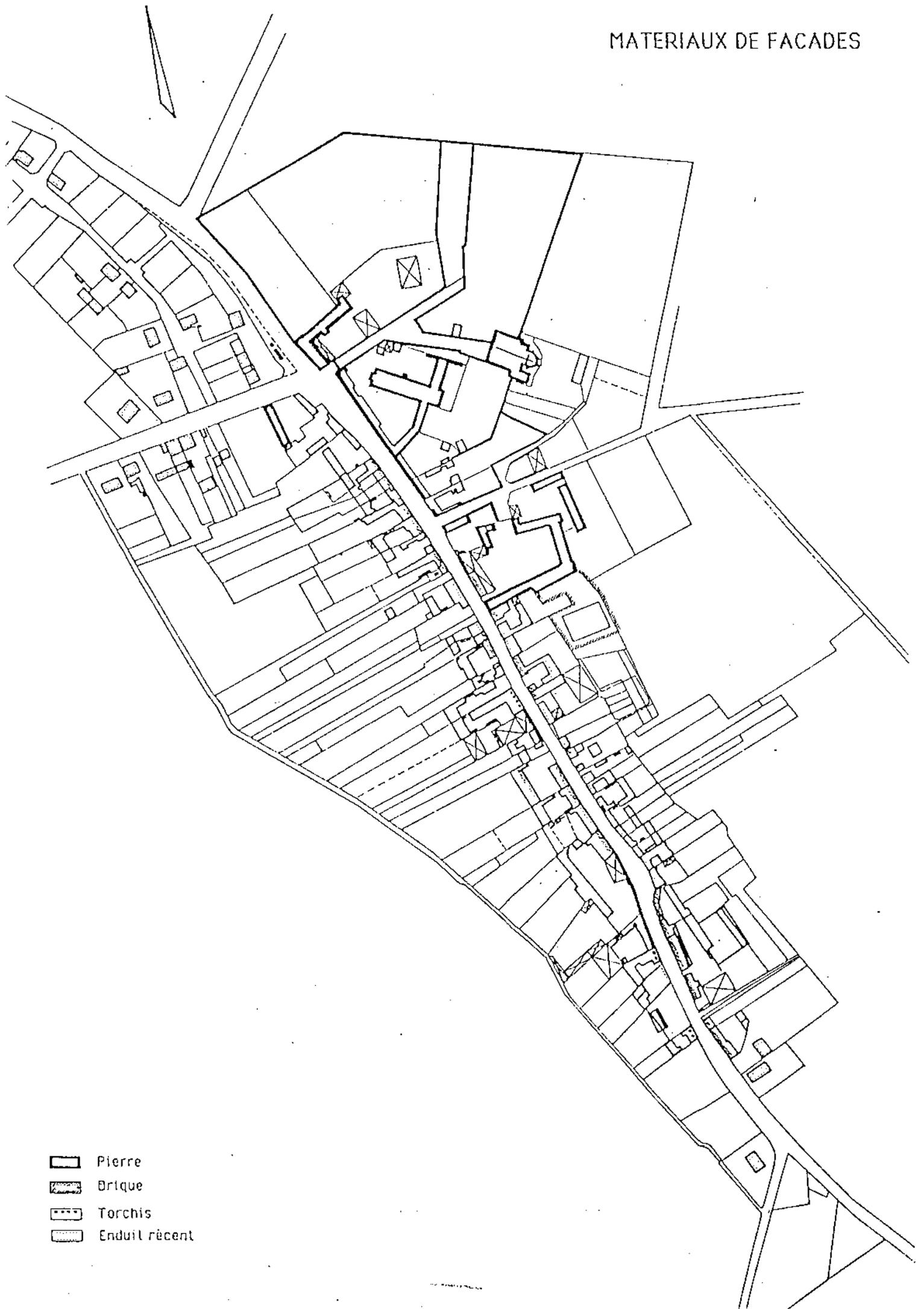
Les fermetures sont généralement en bois à larges lames ; une partie piétonne pouvant être ménagée dans un battant.



St Martin aux Bois  
Porche de la cour  
entre maisons 15 et 18

Ech 1/50è  
ARVAL SCP d'Architectes

# MATERIAUX DE FACADES



-  Pierre
-  Brique
-  Torchis
-  Enduit récent

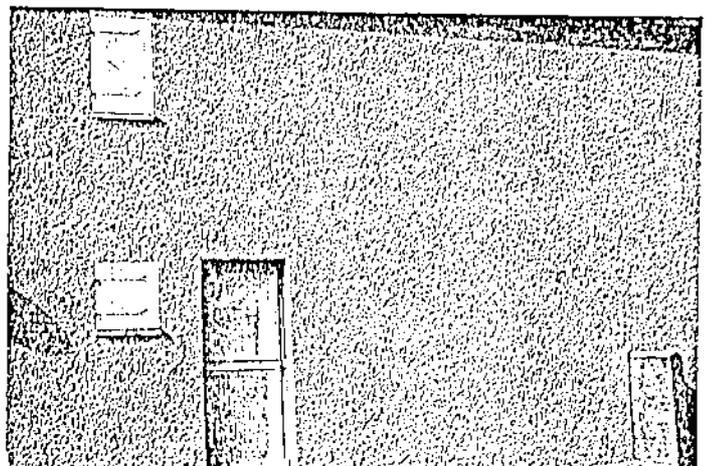
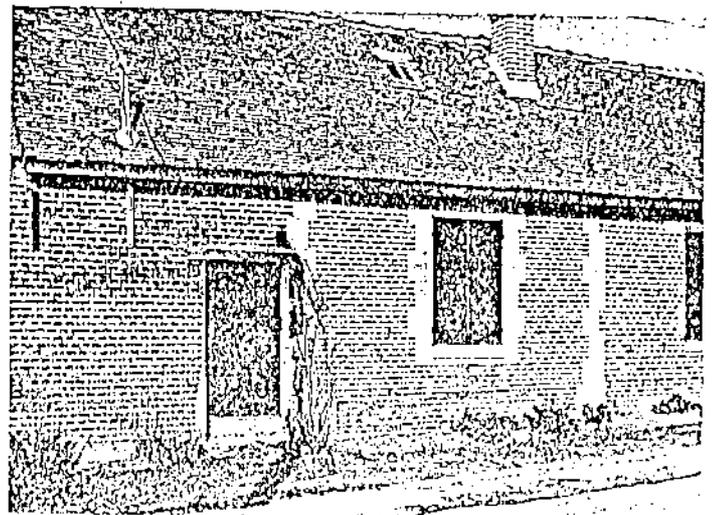
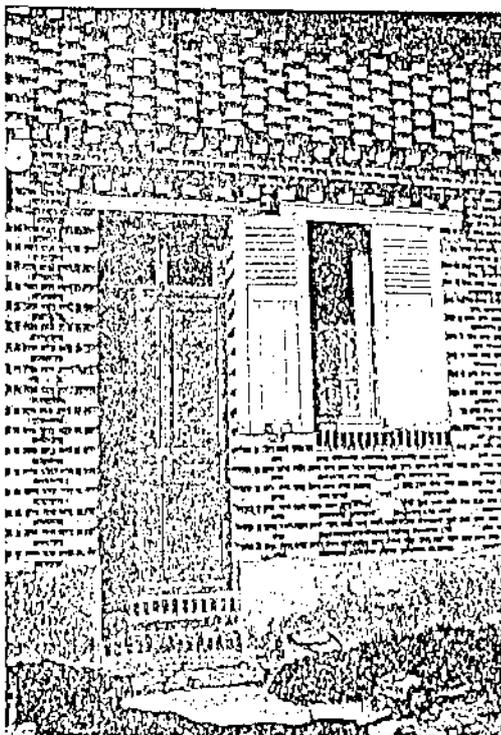
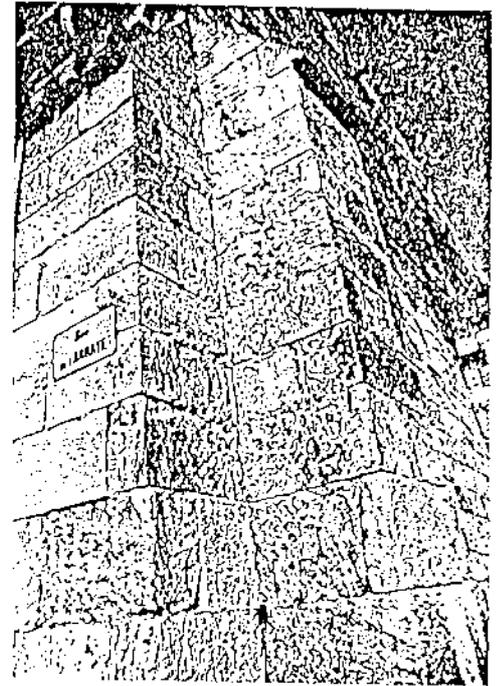
## 6) Les matériaux de façade

Les matériaux de façade présents à Saint Martin aux Bois sont principalement de 3 ordres : pierre, brique et enduit récent. Le torchis, en voie de disparition, n'étant présent aujourd'hui que sur trois maisons.

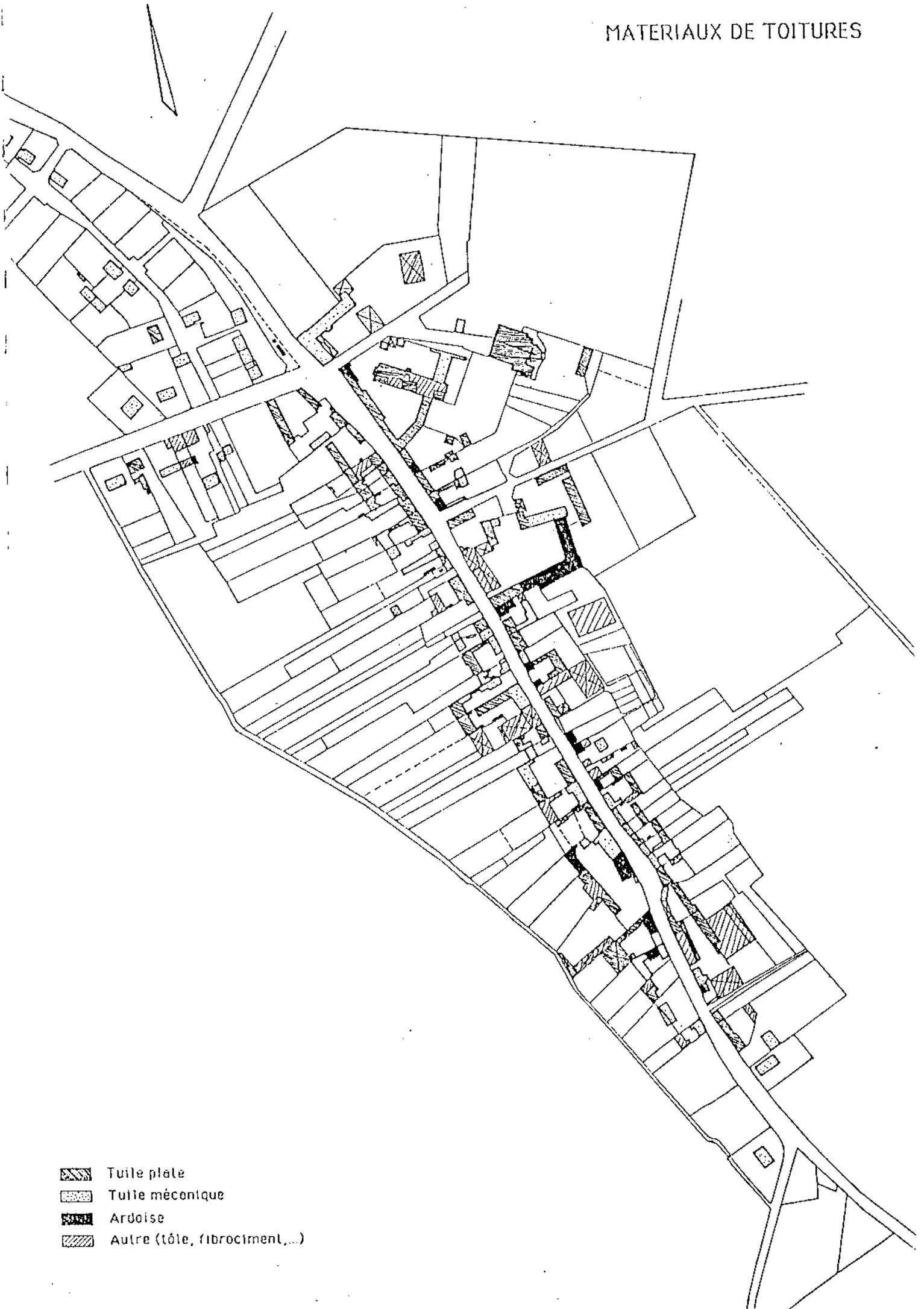
. la pierre est présente principalement au voisinage immédiat de l'Abbaye

. la brique est présente dans les constructions ayant entre 100 et 50 ans

. l'enduit recouvre toute sorte de construction : en pierre, en brique ou en matériaux récent (parpaings ou briques creuses). Il est présent surtout aux deux extrémités du village (lotissement).



# MATERIAUX DE TOITURES



-  Tuile plate
-  Tuile mécanique
-  Ardoise
-  Autre (tôle, fibrociment,...)

## 7) Les matériaux de toiture

50 % des constructions ont principalement la petite tuile plate. Sont aussi utilisées :

- . la tuile mécanique sans cote (lotissement) ou avec cote (maison plus ancienne)
- . tôles ondulées, fibro-ciment sur les hangars et remises
- . l'ardoise sur une dizaine de bâtiments.

## 8 - Les clôtures

Les clôtures constituent un aspect important du paysage urbain.

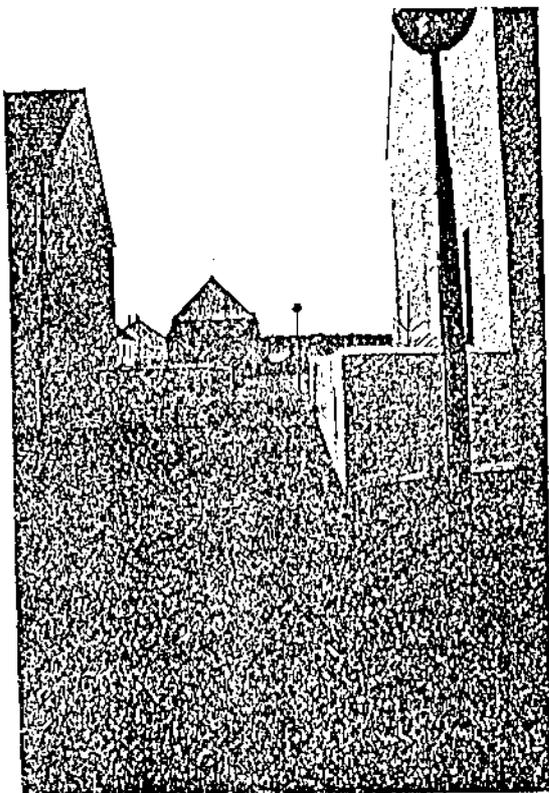
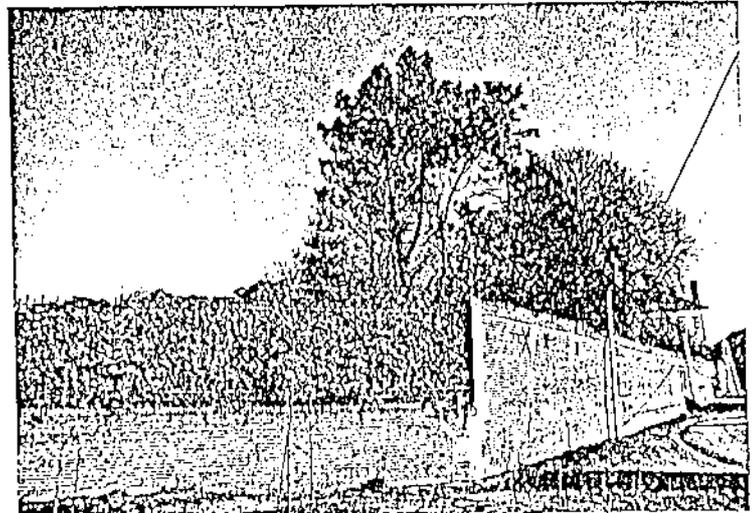
□ sur les rues :

à St Martin aux Bois, traditionnellement les clôtures sur la rue sont constituées de murs en pierre pour les parties les plus anciennes et de murs en brique pour les parties moins anciennes.

Pour les constructions contemporaines, on rencontre soit des murets enduits soit des grillages doublés de haies.

□ sur les fonds de parcelles :

en dehors du périmètre autour de l'Abbaye, qui est entièrement clos d'un mur en pierre, les fonds de parcelles sont clos de grillage avec parfois une haie vive.

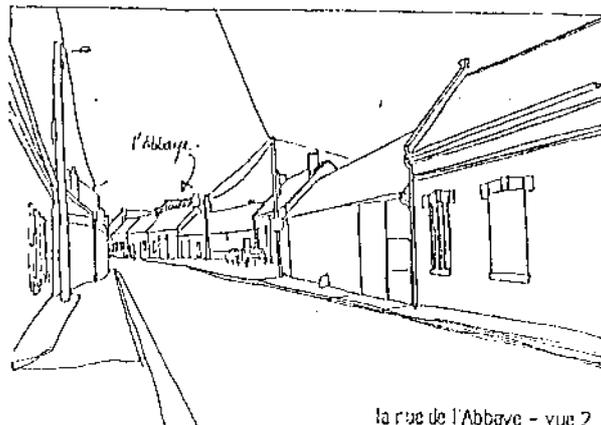


## d) PERCEPTION DU MONUMENT

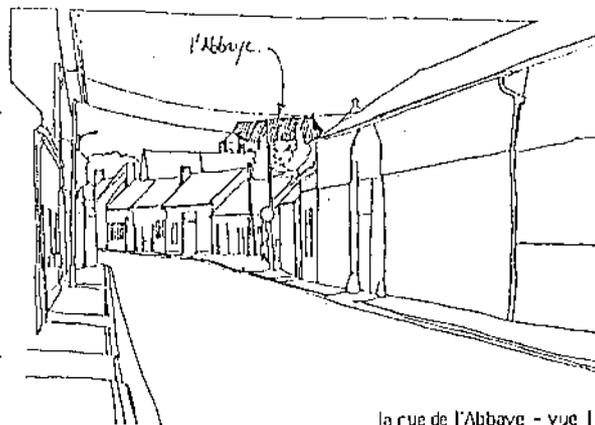
### 1 - Perception proche

L'église de St Martin aux Bois, haute de 32,00 m, domine largement l'ensemble des constructions du village.

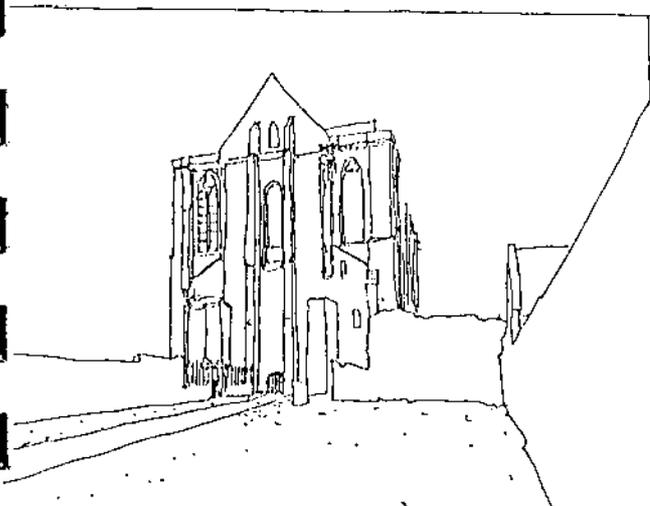
Cependant étant donné, d'une part, sa position au milieu de l'enclos de l'Abbaye et, d'autre part, la présence de constructions tout le long de la rue de l'Abbaye, elle est assez peu perceptible pour le promeneur qui déambule dans cette rue (voir carte page suivante).



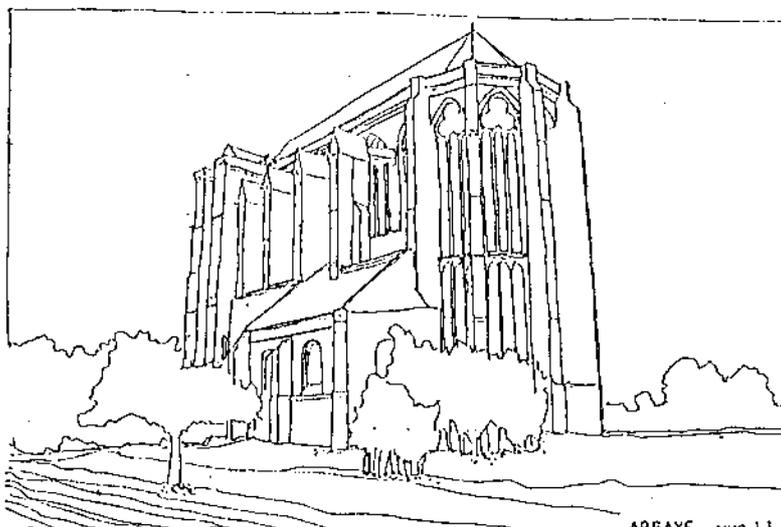
la rue de l'Abbaye - vue 2



la rue de l'Abbaye - vue 1

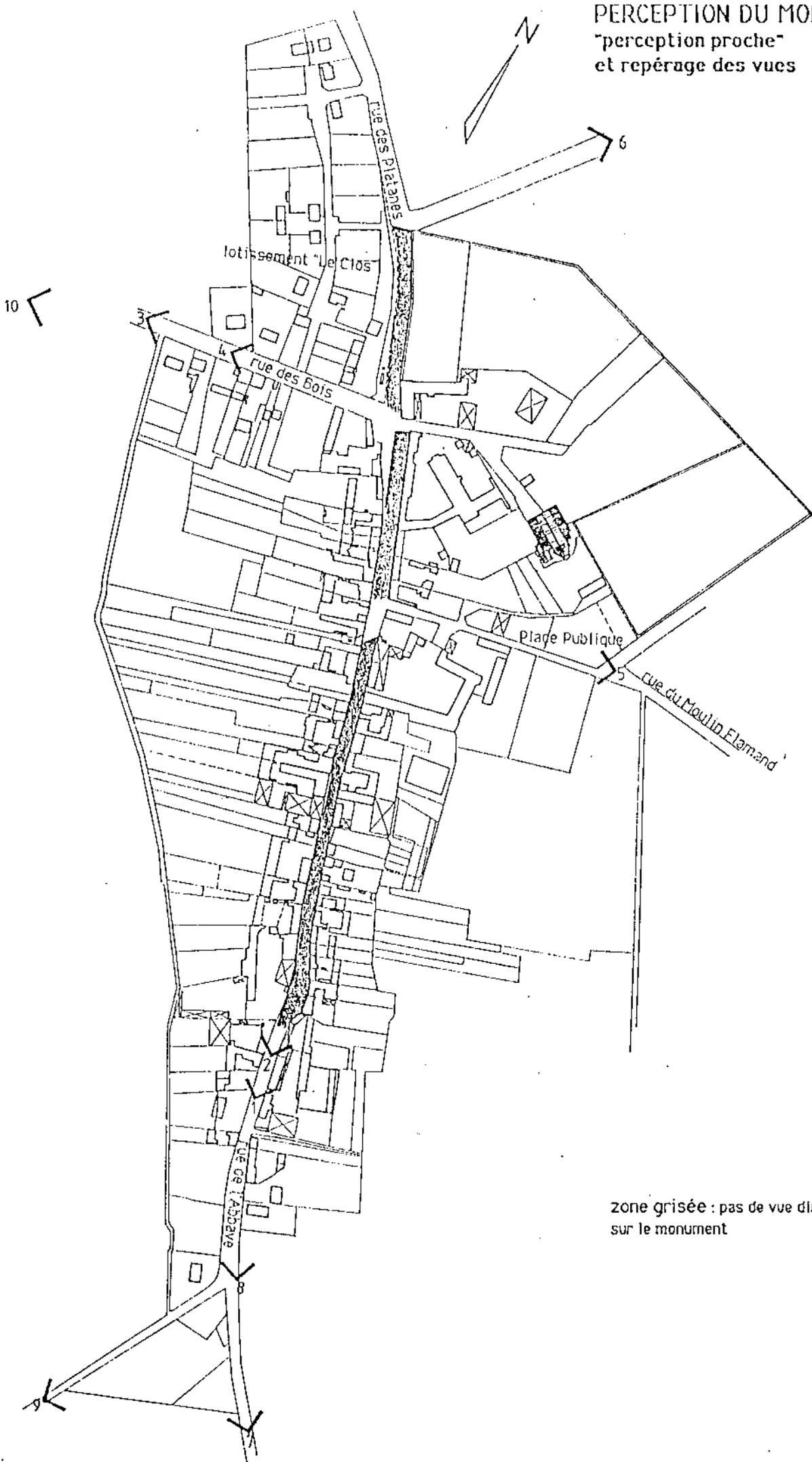


ABBAYE - vue sur l'entrée de l'église - vue 12



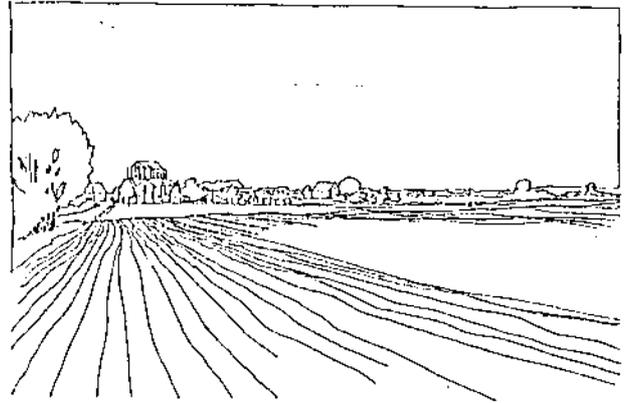
ABBAYE - vue 11

PERCEPTION DU MONUMENT  
"perception proche"  
et repérage des vues

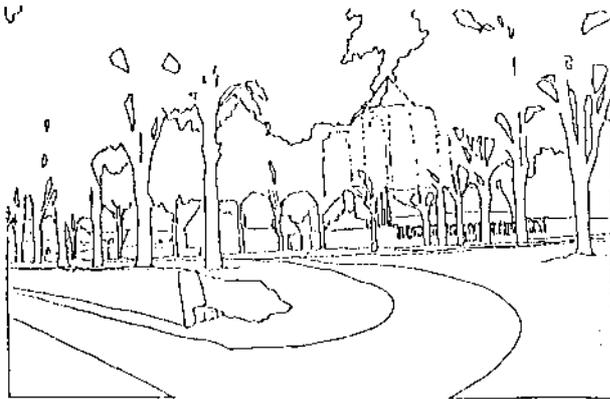


zone grisée : pas de vue directe  
sur le monument

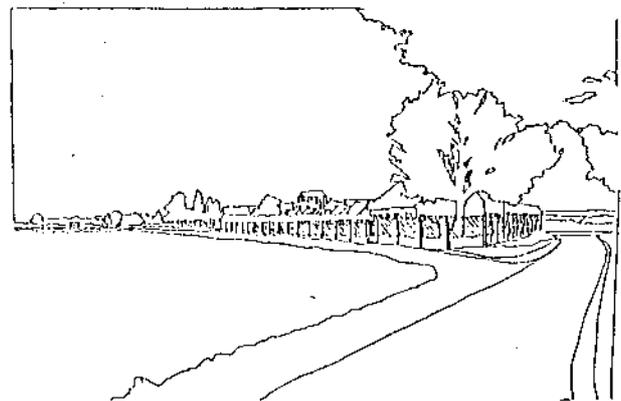
De tous les autres points du village, c'est à dire : des entrées, de la rue des Bois, de la rue des Platanes, du chemin du Tour de Ville, du lotissement et de la place publique, la perception du Monument est forte et sans concurrence.



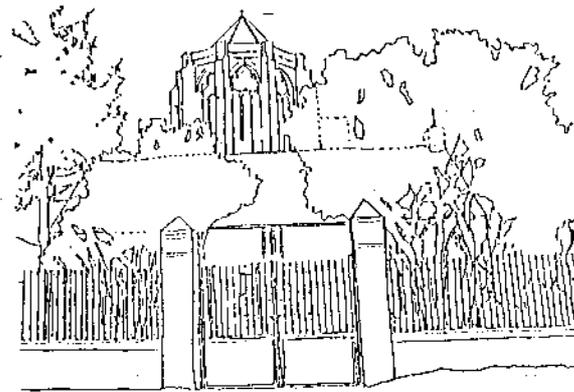
Tour de Ville - vue 10



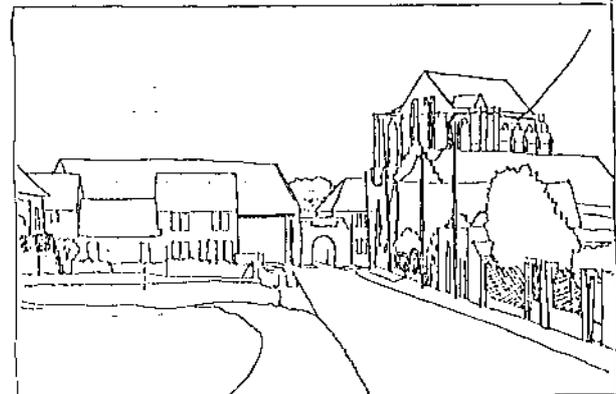
Place Publique - vue 5



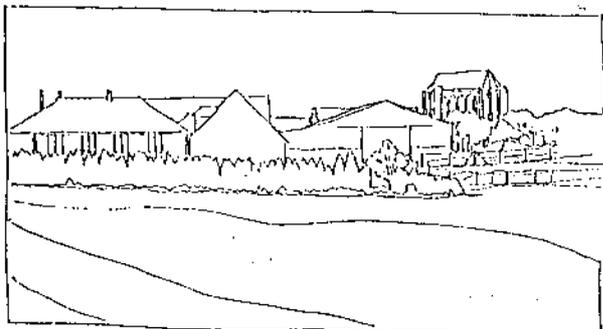
Tour de Ville - vue 9



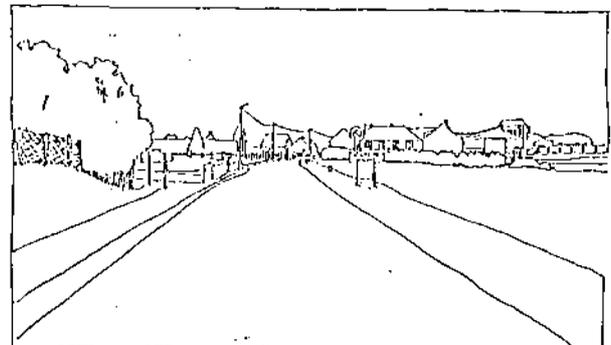
ABBAYE - vue de la Place Publique - vue 13



la rue des Bois - vue 4



Entrée Sud - vue 8



Entrée Sud - vue 7

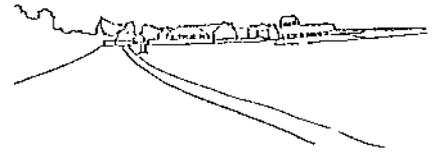
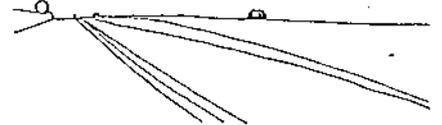


## 2 - Perception lointaine

Comme nous l'avons vu précédemment dans l'étude géographique de la Commune, le village de St Martin aux Bois se situe sur une plaine "ouverte".

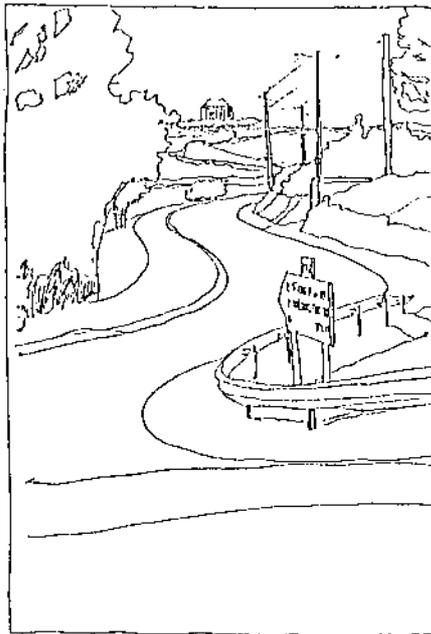
Sur la carte ci-contre, la zone blanche représente les lieux d'où la perception du Monument est possible.

On se rend compte aisément que cette zone de perception lointaine va bien au-delà des limites de la Commune et concerne plusieurs Communes voisines.



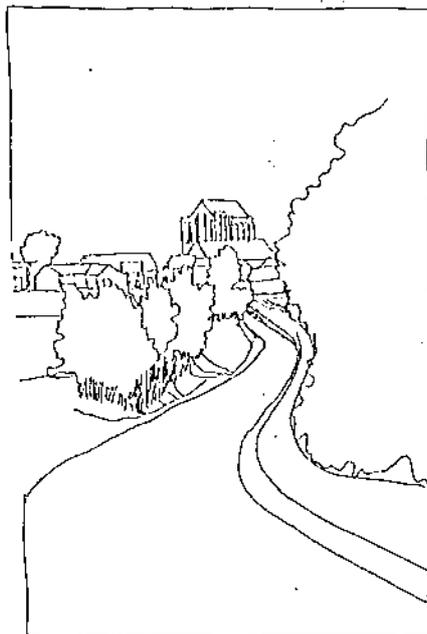
Entrée Sud

vue 16



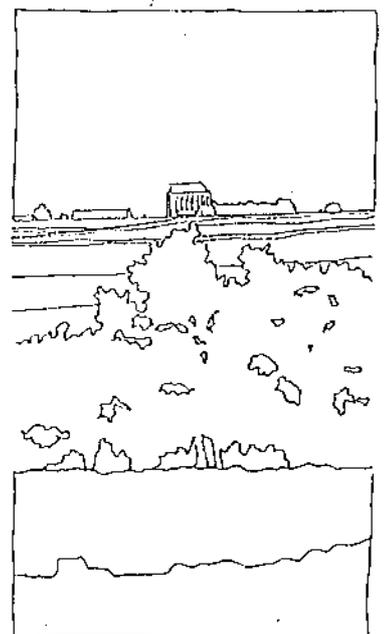
perception lointaine de la Commune de Montiers

vue 15

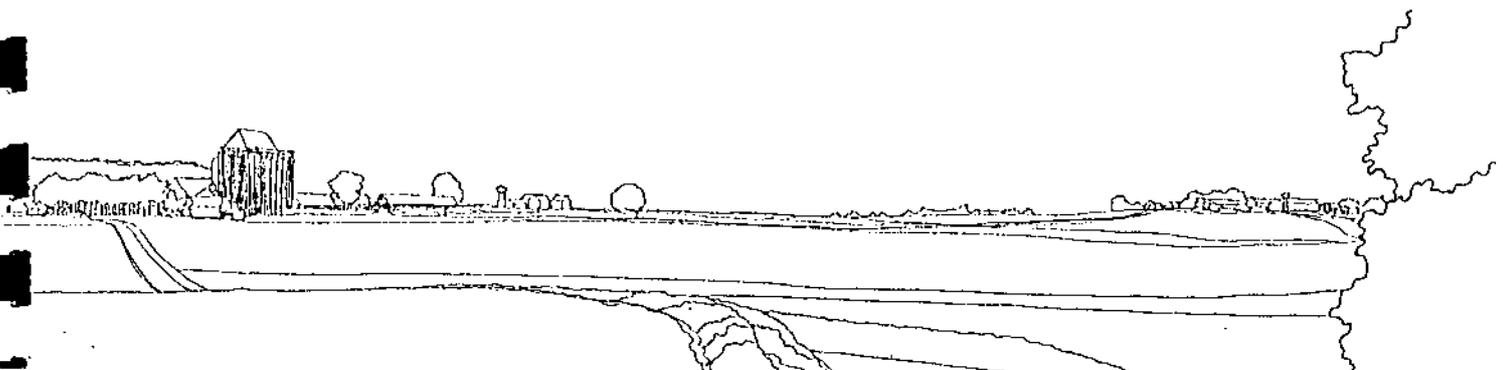


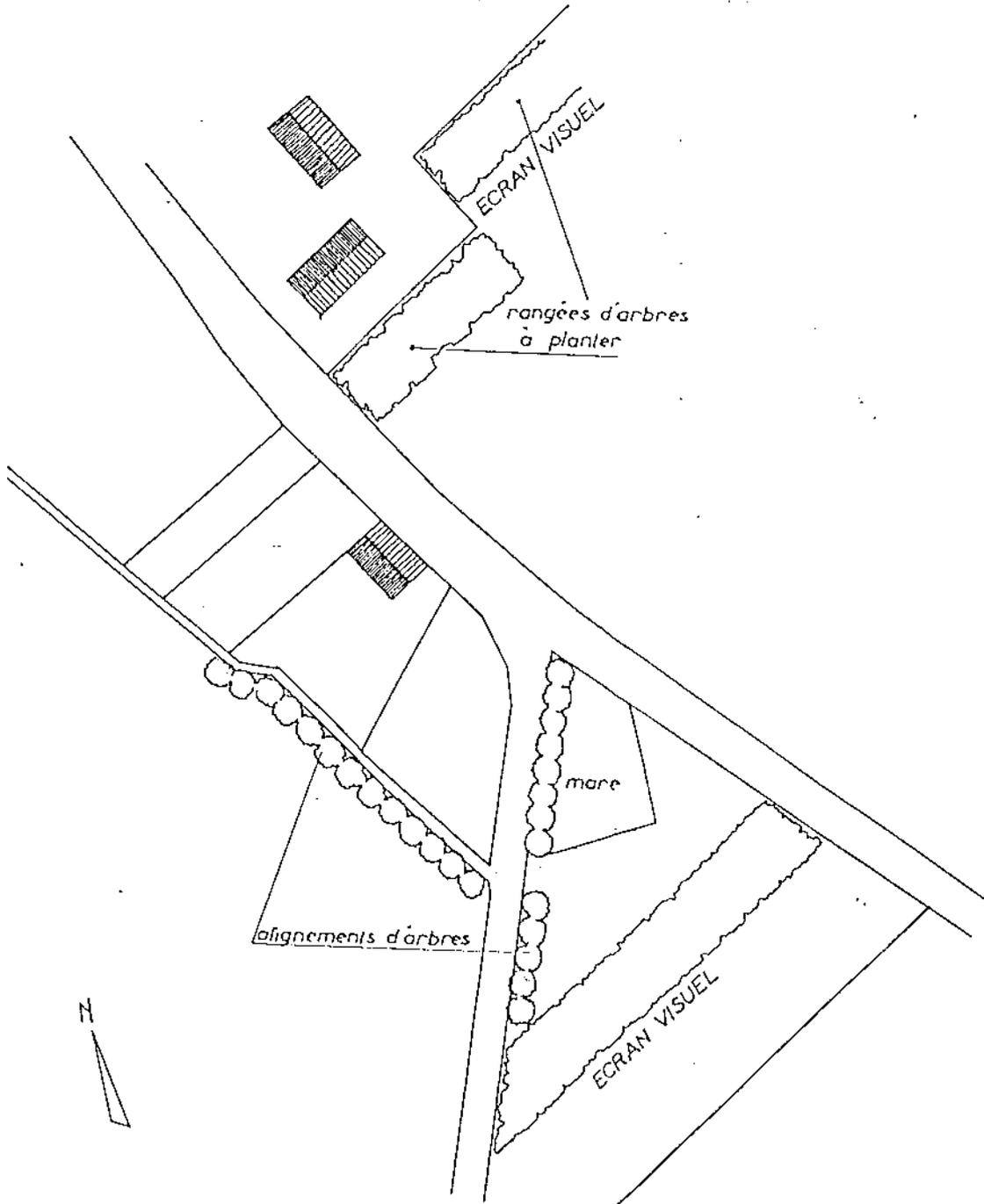
perception lointaine du Bois des Croisettes

vue 17



perception lointaine de la Commune de Montiers  
"la Vallée Rouge"





aménagement de l'entrée Sud

## II) POSSIBILITES D'AMELIORER L'EXISTANT

*Il s'agit de quelques suggestions  
faites à la Commune de St Martin aux  
Bois pour la mise en valeur de son  
patrimoine.*

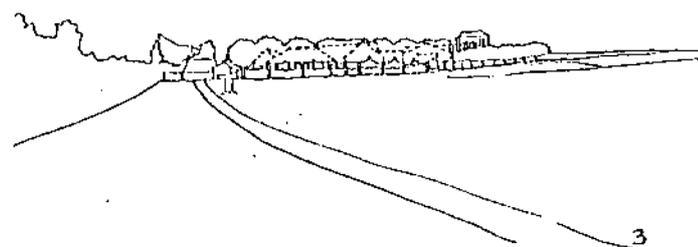
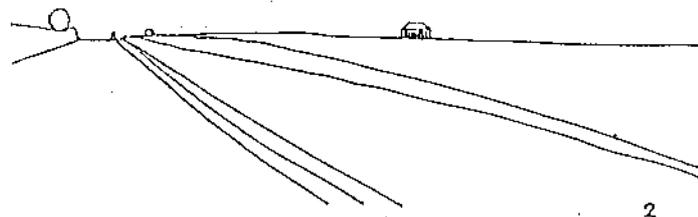
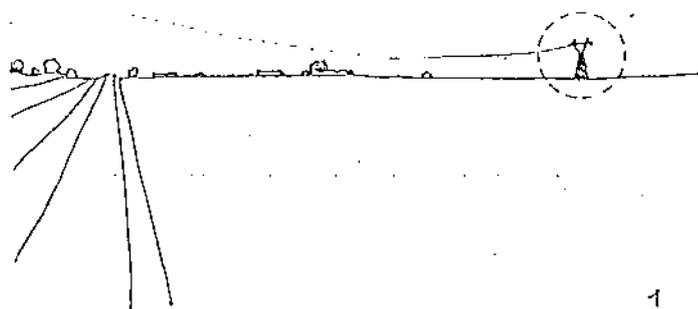
### 1 - Les entrées et les limites

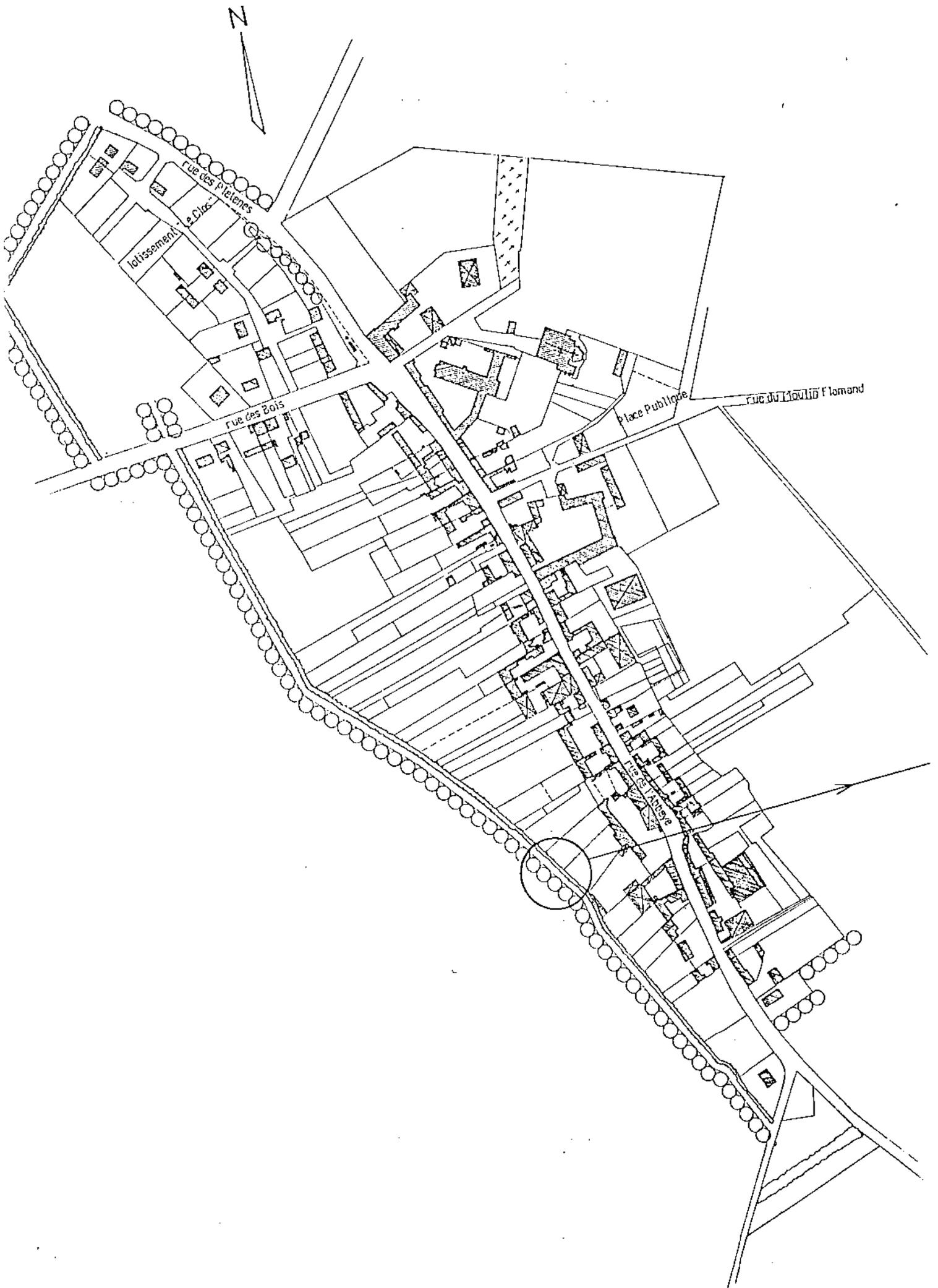
entrée Sud :

- à partir de 3 points de vue  
successifs (dessins) découle un  
aménagement

sur la droite : écran visuel (rideau  
d'arbres) : masquer hangar et  
constructions détachées sur leur  
parcelle

sur la gauche : donner une identité  
à la mare, la personnaliser,  
caractériser l'entrée (voir  
parcellaire)

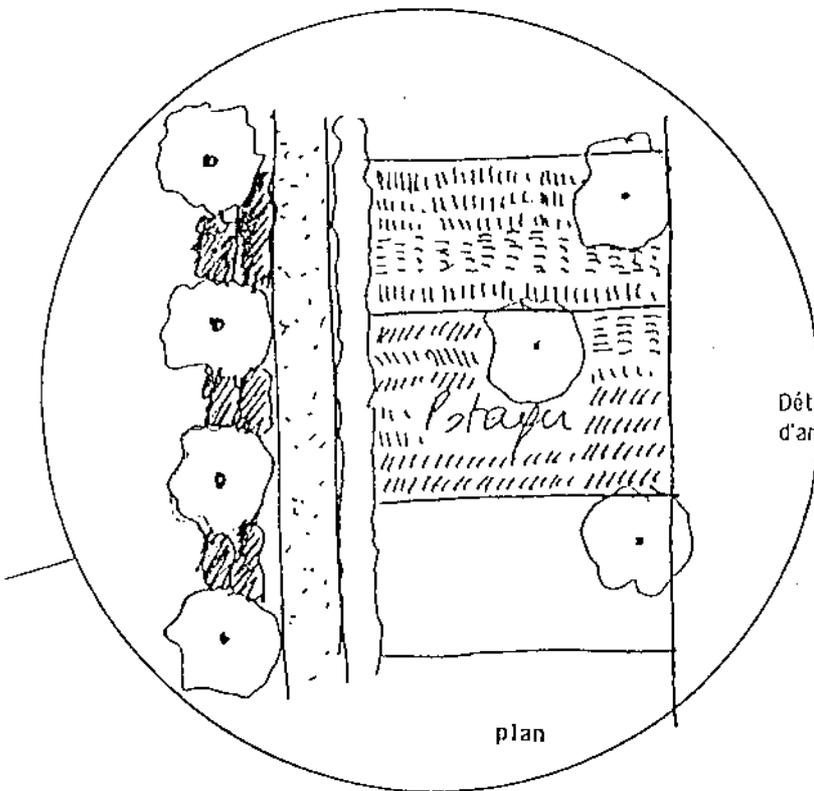




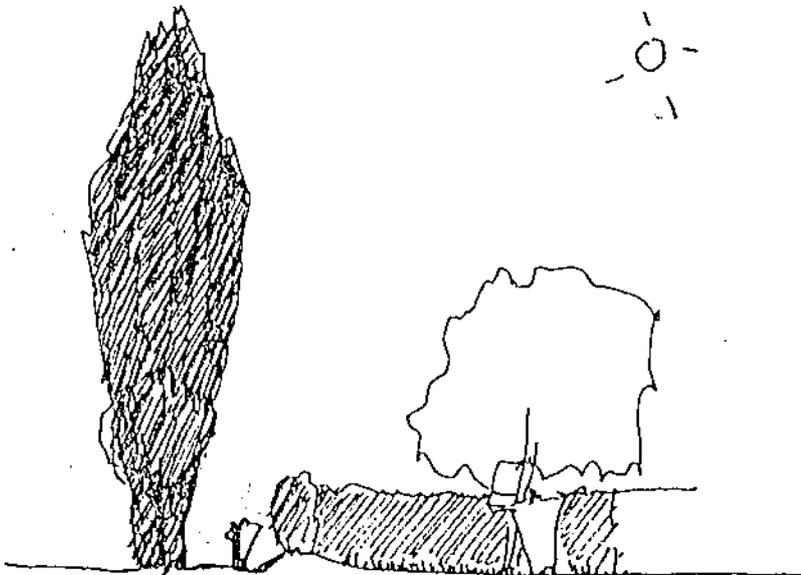
. limite Ouest :

. L'aménagement du "Tour de Ville" pourrait être amélioré par la création d'une haie brise-vent avec circulation centrale.

Cet aménagement serait à implanter de la Mare, au Sud du village, jusqu'au Calvaire se trouvant au Nord, en englobant la zone d'extension prévue à l'Ouest du lotissement

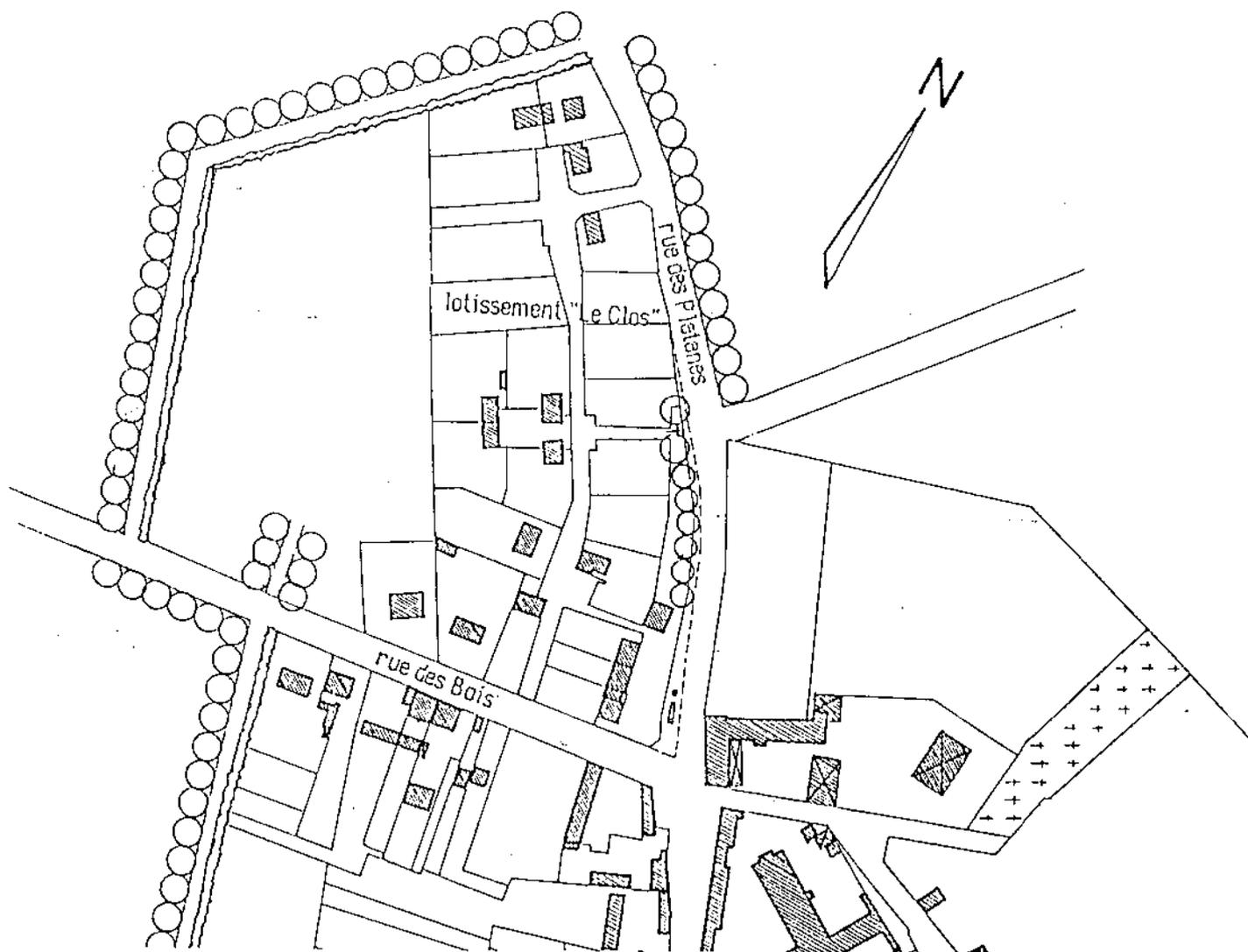


Détail de la proposition  
d'aménagement du Tour de Ville



. entrée Nord :

- fin du lotissement : la haie brise vent vient contourner le lotissement et longe le C.D. sur le côté Est en descendant vers le Sud jusqu'au carrefour en face du Calvaire

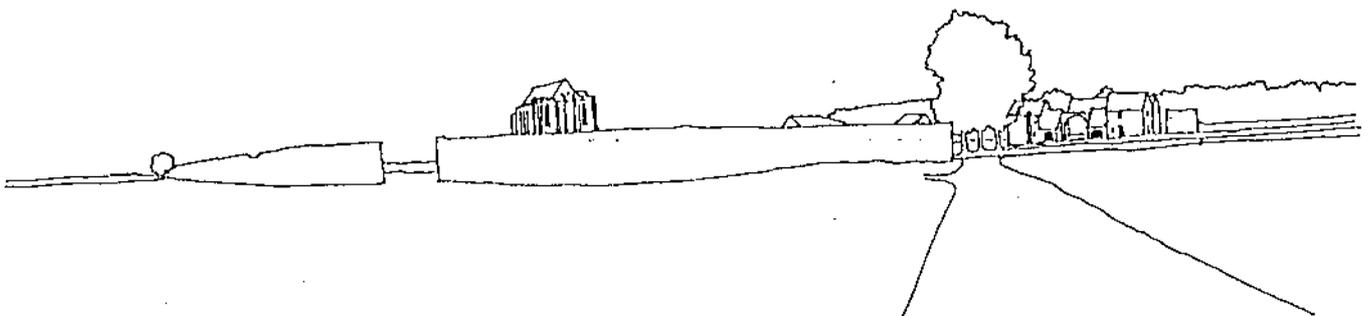


. limite Est :

- succession de murs, de végétations, l'abbaye, hangars, ... possibilité de planter par endroit de la végétation pour masquer les quelques éléments disgracieux.

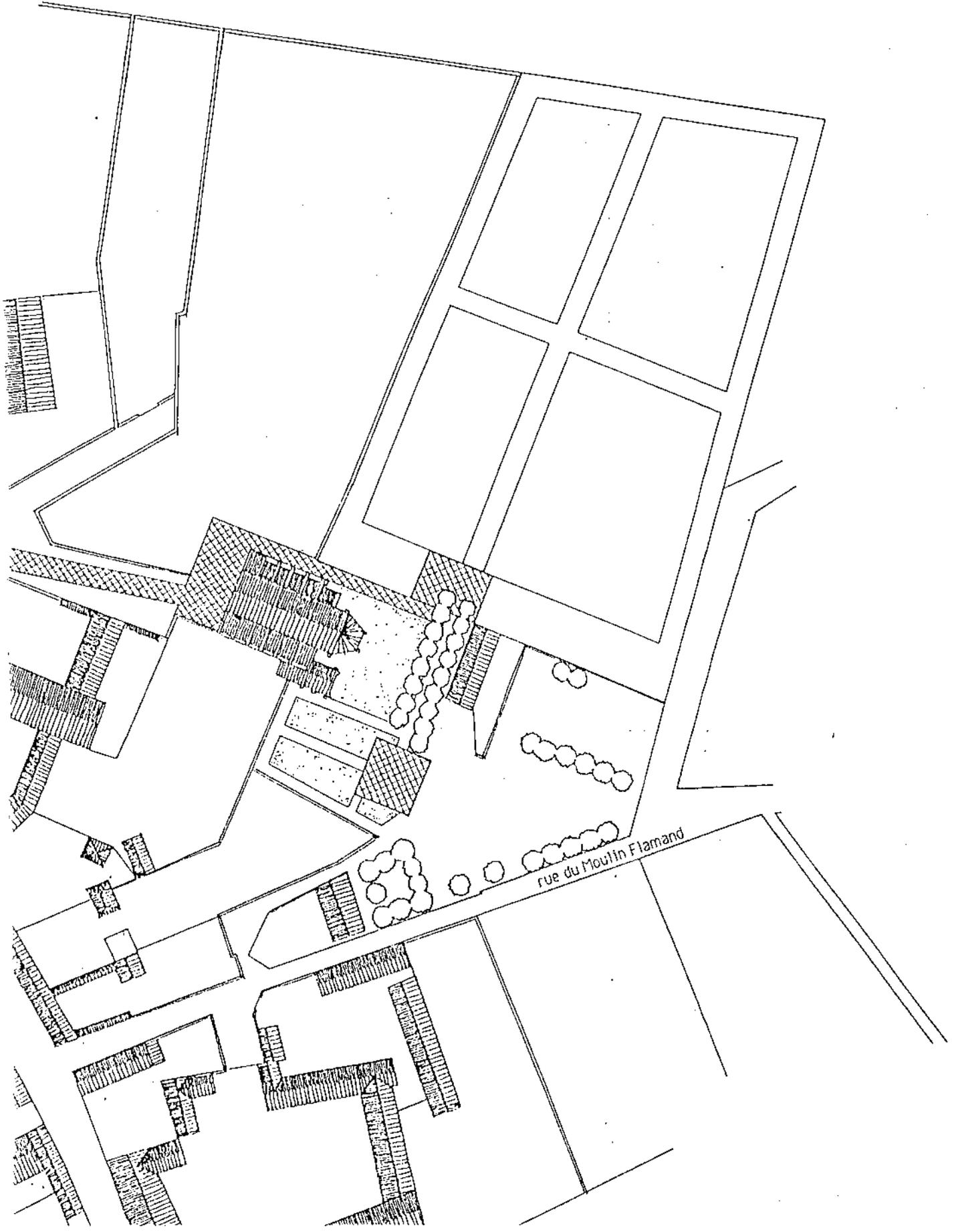
. entrée Nord-Est :

- destruction possible du château d'eau, aujourd'hui inutilisé.



Entrée Nord-Est - vue 6 (après destruction du château d'eau)

DE LA PLACE PUBLIQUE  
"proposition d'aménagement"

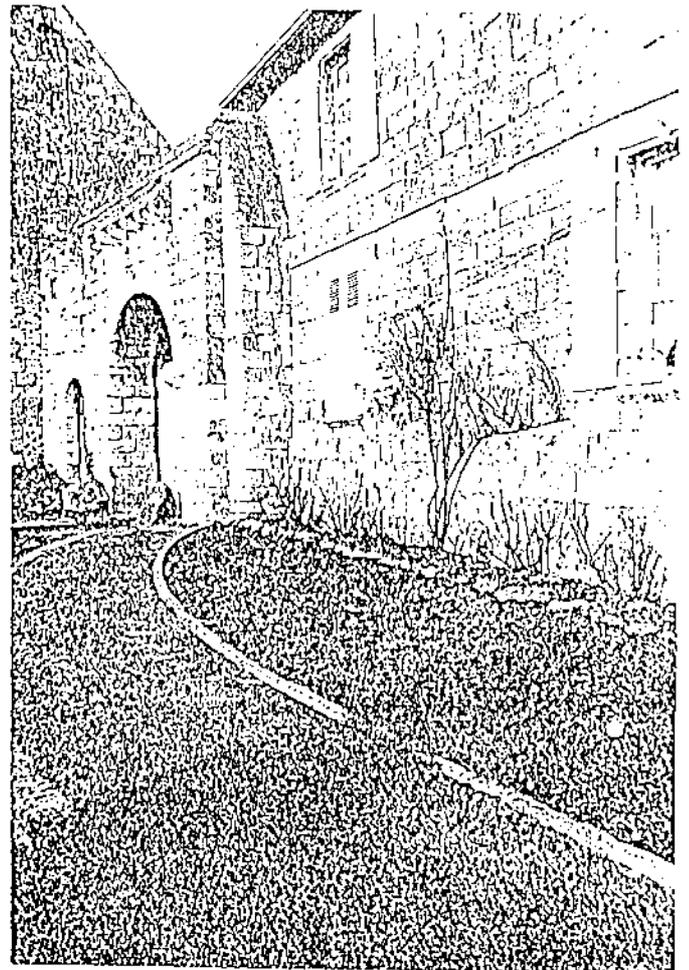
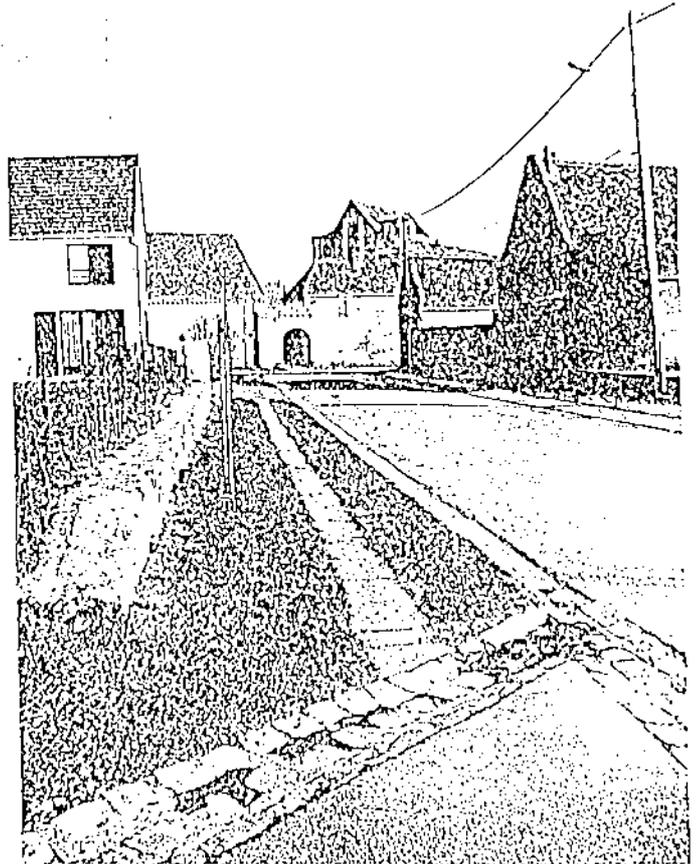


## 2 - La rue

- améliorer l'accrochage du bâti sur l'espace public par la création de "soubassement végétal" en pied de mur
- possibilité d'enterrer les réseaux (EDF, PTT, ...)
- déplacer ou masquer les transformateurs.

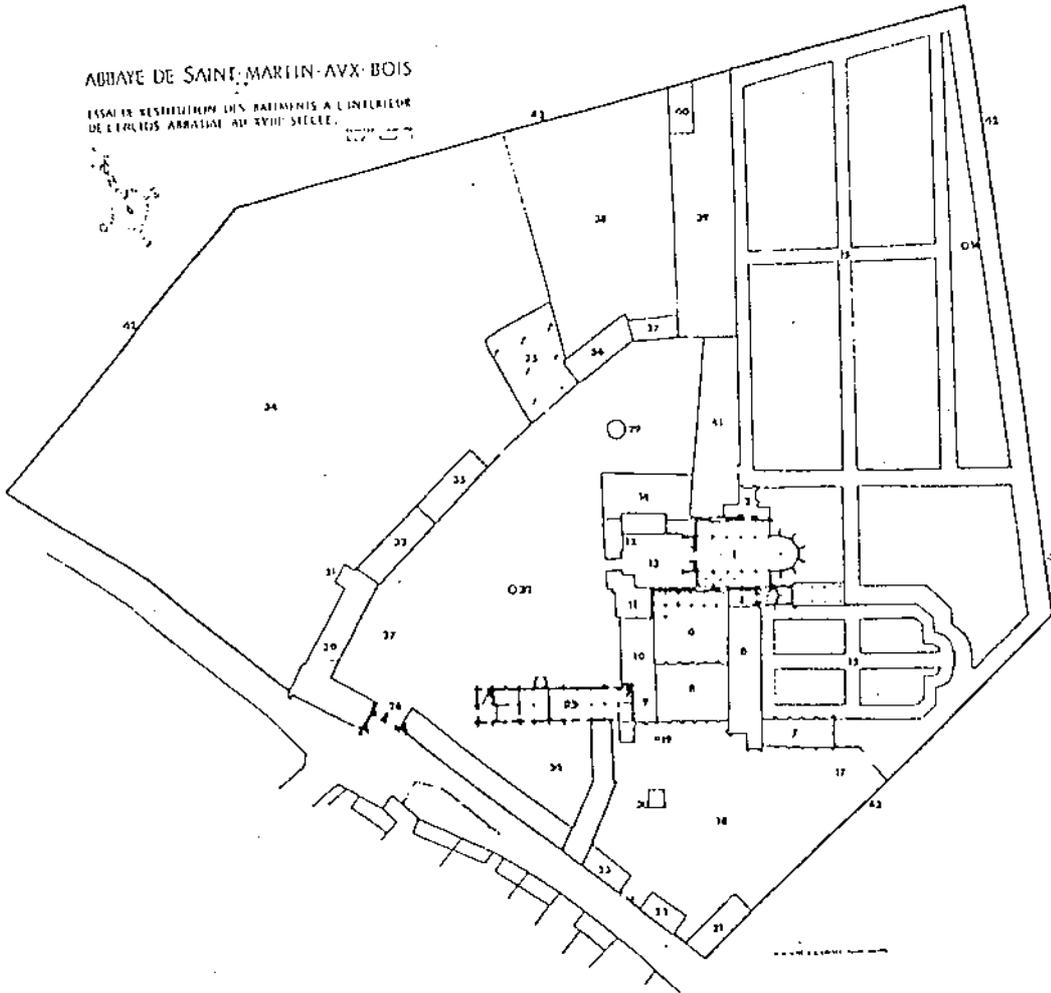
## 3 - Ancien jardin de l'abbaye

- possibilité, par la Commune, d'acquérir quelques parcelles "sensibles" autour de l'abbatiale, permettant d'accéder ainsi à l'intérieur de l'église par la place Publique et non plus uniquement au travers de la ferme.
- L'aménagement de ces parcelles pourrait se faire dans l'esprit du jardin qui existait au XVIII<sup>e</sup> siècle.



soubassement végétal

ABBAYE DE SAINT-MARTIN-AUX-BOIS  
 ESSAI DE RESTITUTION DES BÂTIMENTS À L'INTÉRIEUR  
 DE L'ENCLOS ABBAÏAL AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.



Esquisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en prenant dans ce texte les contours de murs (42) qui subsistent encore partiellement, par une porte fautive (16) restée intacte. Au milieu : l'église abbatiale (longueur : 31 m, largeur : 18-19 m), avec ses annexes (1, 2, 3) s'appuyant, au Sud, sur l'ensemble des bâtiments classés dans le tour de l'enclos du chœur (4-12). Si l'église et sa sacristie ont été conservées, il ne reste pratiquement rien des autres constructions ; celles-ci étaient probablement, à l'Ouest, par un imposant bâtiment (23) relié et à l'étage, qui existe encore ; ce dernier faisait partie de la ferme de la Basse-Cour (24) qui a gardé son ancienne affectation. Une suite de bâtiments d'exploitation (10-22), disposés en arc de cercle et aujourd'hui en partie détruits (10-22), délimitait l'enclos du Nord. A l'Ouest de l'église, et faisant avec elle, y compris le corps de logis de la manse abbatiale et ses dépendances (17-18) — constructions modernes qui ont été démolies. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le reste de l'enclos était aménagée en jardins (53) et planté de vignes (34). L'importance de ces enclos abbatial et de développement des bâtiments restitués pourraient expliquer la splendeur architecturale de l'église subsistante.

Essai de restitution des bâtiments à l'intérieur de l'enclos abbatial à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, réalisé récemment d'après divers documents conservés aux archives nationales et aux archives départementales de l'Oise.

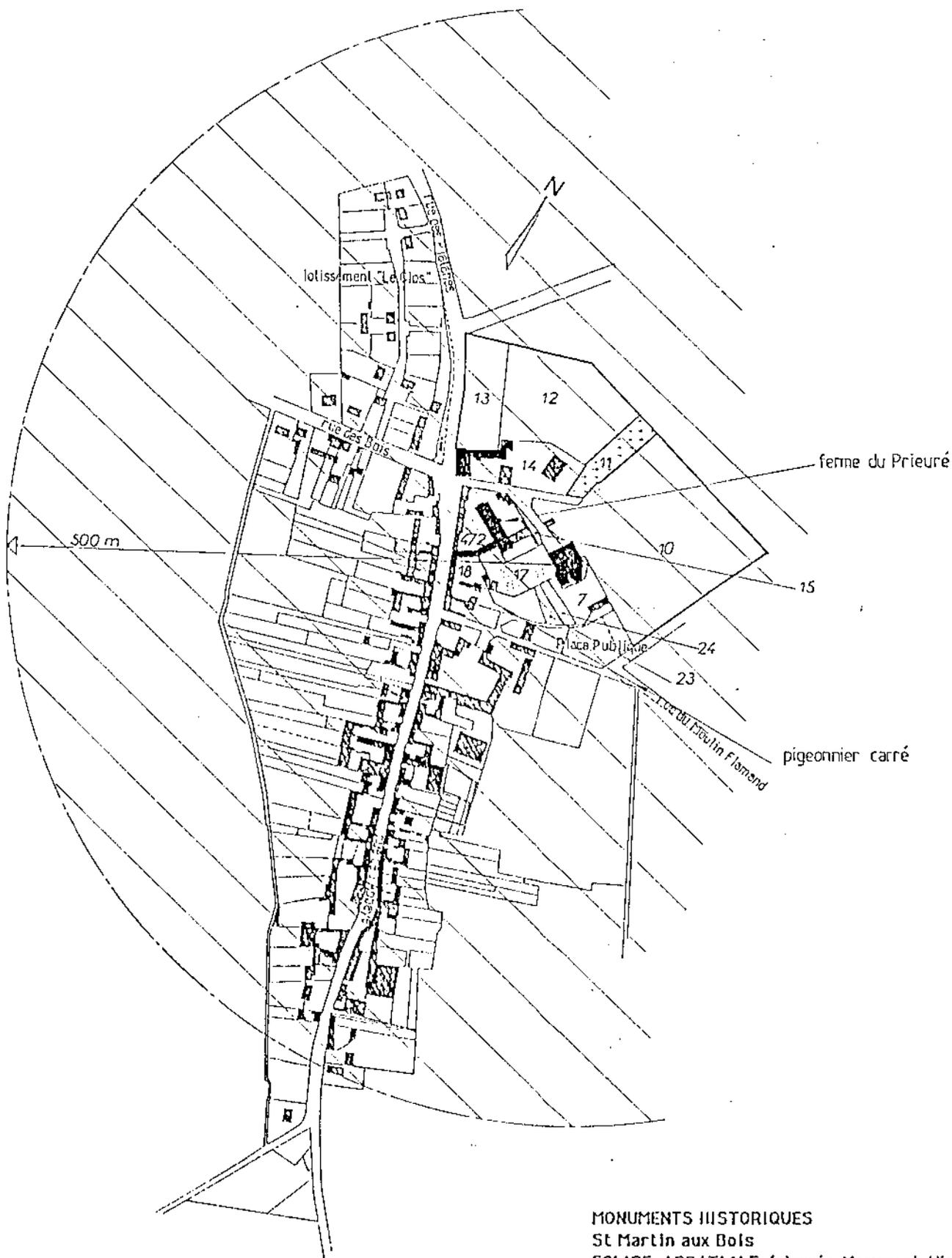
(M. Miniot et G. Loisel)

#### 4 - hors du territoire

- améliorer la qualité de la perception lointaine, notamment depuis les communes voisines, en masquant, par des haies d'arbres, les éléments disgracieux se trouvant dans la zone de perception en avant plan (exemple : usine à l'entrée de Tricot, carrières, silos, hangars, etc...)

- étudier la possibilité de déplacer ou d'enterrer la ligne à haute tension traversant de part en part la zone de perception.

# ZONE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES



## MONUMENTS HISTORIQUES

St Martin aux Bois

EGLISE ABBATIALE (classée Monument Historique 1840)

ancienne Abbaye ; ferme du prieuré dite "Le Galats" ; pigeonnier carré ; mur d'enceinte section C-parcelle n° 11 ; sol de l'ancienne Abbaye section C-parcelles n° 17,18 et 471 (cl. MH 28.12.84) vestiges du cloître ; porte fortifiée ; mur du bâtiment perpendiculaire à la face Nord de la ferme du prieuré dite "Le Galats", façades et toitures du bâtiment situé au Nord-Ouest de la porte fortifiée ; mur d'enceinte de l'ancienne Abbaye, section C-parcelles n° 10, 12 et 13 ; sol de l'ancienne Abbaye, section C-parcelles n° 15 et 472 (Inv. MH 28.12.84).

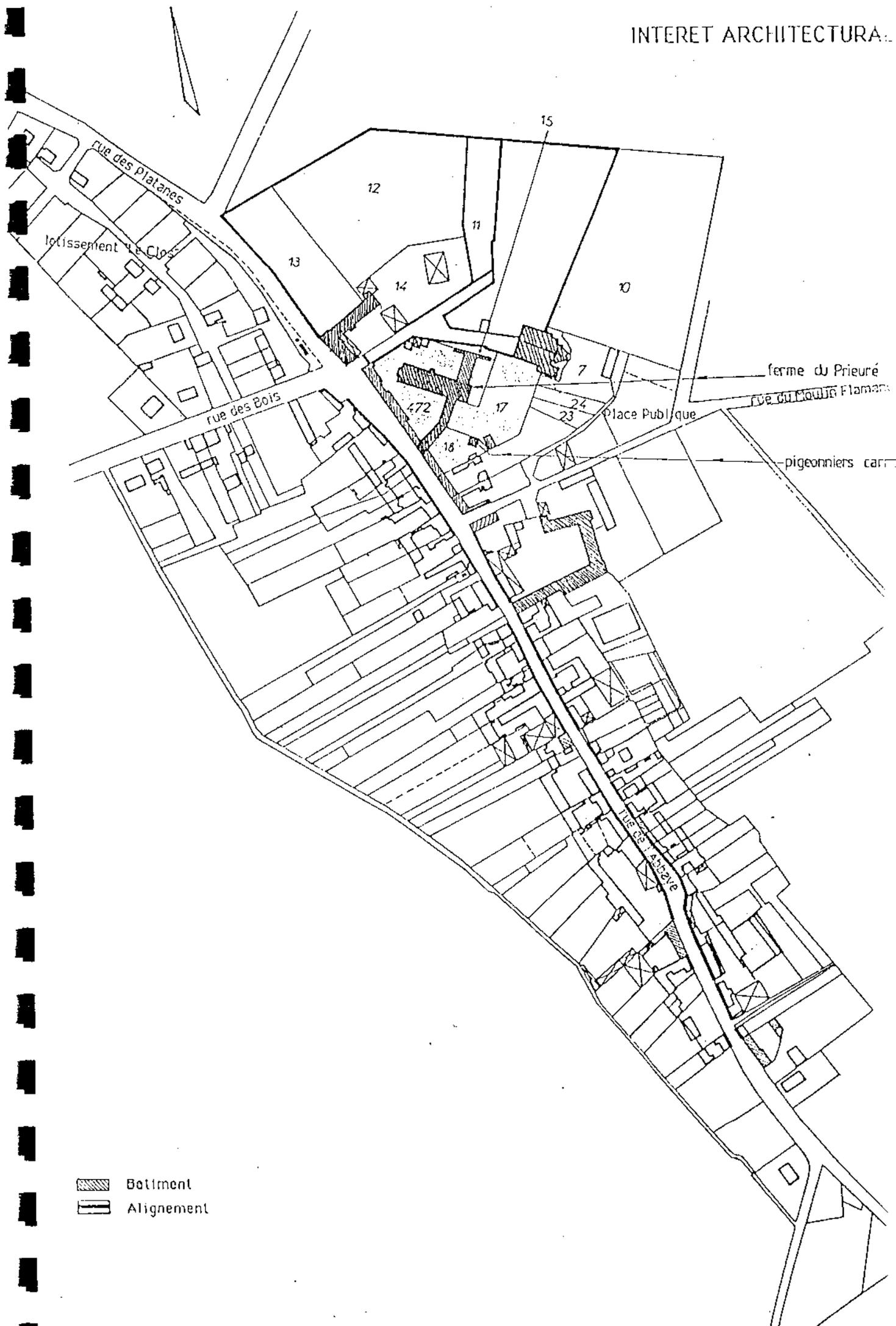
### III) PROJET DE Z.P.P.A.U.

#### But

Le Conseil Municipal et la Commune de St Martin aux Bois ont déjà montré par diverses actions l'intérêt qu'ils portent à l'urbanisme et à l'architecture de leur village :

- en 1981, élaboration d'une carte communale avec la D.D.E. de l'Oise
- en 1982, en collaboration avec le CAUE de l'Oise, réalisation d'une opération de sensibilisation "Apprendre son village, son quartier"
- en 1982, avec le CAUE, organisation d'une table ronde sur le thème "Construire en 1982 à St Martin aux Bois"
- en 1984, les efforts de la Commune, conjugués à ceux du CILOVA et des Architectes, pour réaliser une opération de qualité au "Clos de l'Abbaye", sont finalement reconnus au niveau national par l'obtention d'une mention au "Palmarès National de l'Habitat" (session 1984)

Cependant, protégé au titre des Monuments Historiques, la quasi totalité du village de St Martin aux Bois relève de l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France ; la création d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain aurait donc pour but d'assurer la protection et la mise en valeur du site tout en y associant la population, les élus et l'Architecte des Bâtiments de France.



-  Bâtiment
-  Alignement

## Objet

Conformément à la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, la création de la ZPPAU de St Martin aux Bois aurait pour objet, suite à l'étude développée ci-avant :

1 - d'étendre la protection du site à l'ensemble du territoire de la Commune tout en permettant le développement de St Martin aux Bois.

2 - de préserver le "caractère" de l'ensemble du village :

□ pour son urbanisme :

. village-rue : construction en limite d'espace public

. conserver le caractère "horizontal" du village par rapport au caractère "vertical" de l'abbaye

□ pour son architecture :

. simplicité des volumes couverts par des toitures

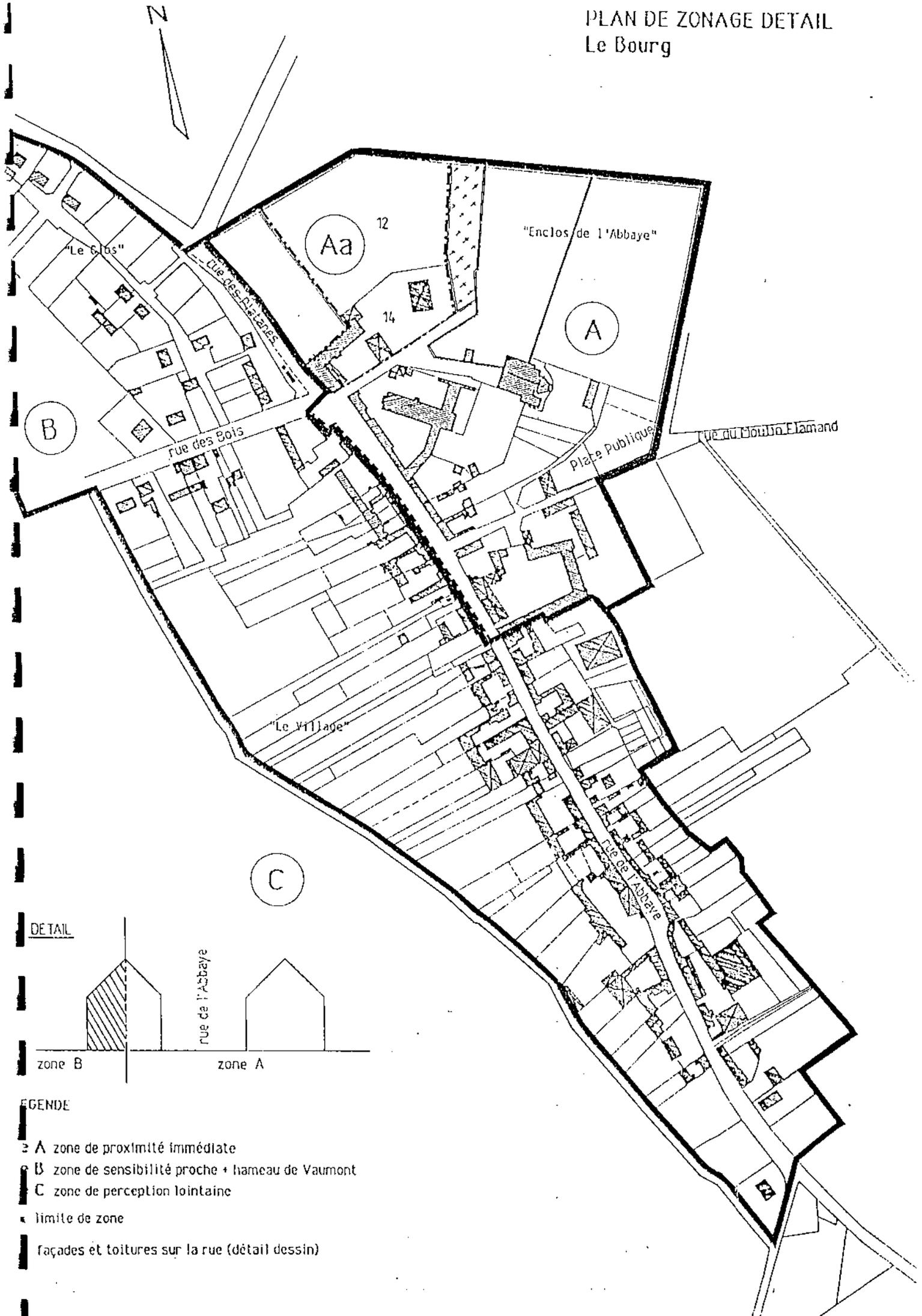
. unités de matériaux dans l'enceinte et aux abords immédiat de l'abbaye

. hétérogénéité des matériaux sur les constructions de la rue

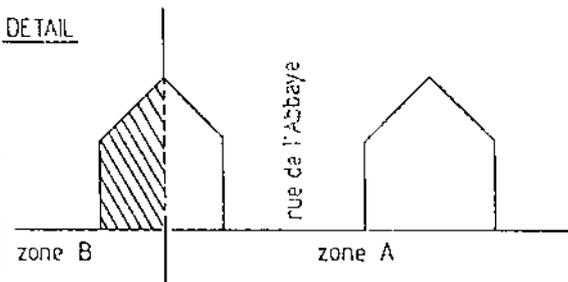
□ pour les perspectives les plus sensibles du site ainsi que les vues lointaines sur le village.

*\* Afin de préserver la perception lointaine du monument, il pourrait être envisagé d'étendre la ZPPAU aux communes voisines pour la partie de leur territoire en connexion visuelle avec l'Abbaye.*

# PLAN DE ZONAGE DETAIL Le Bourg



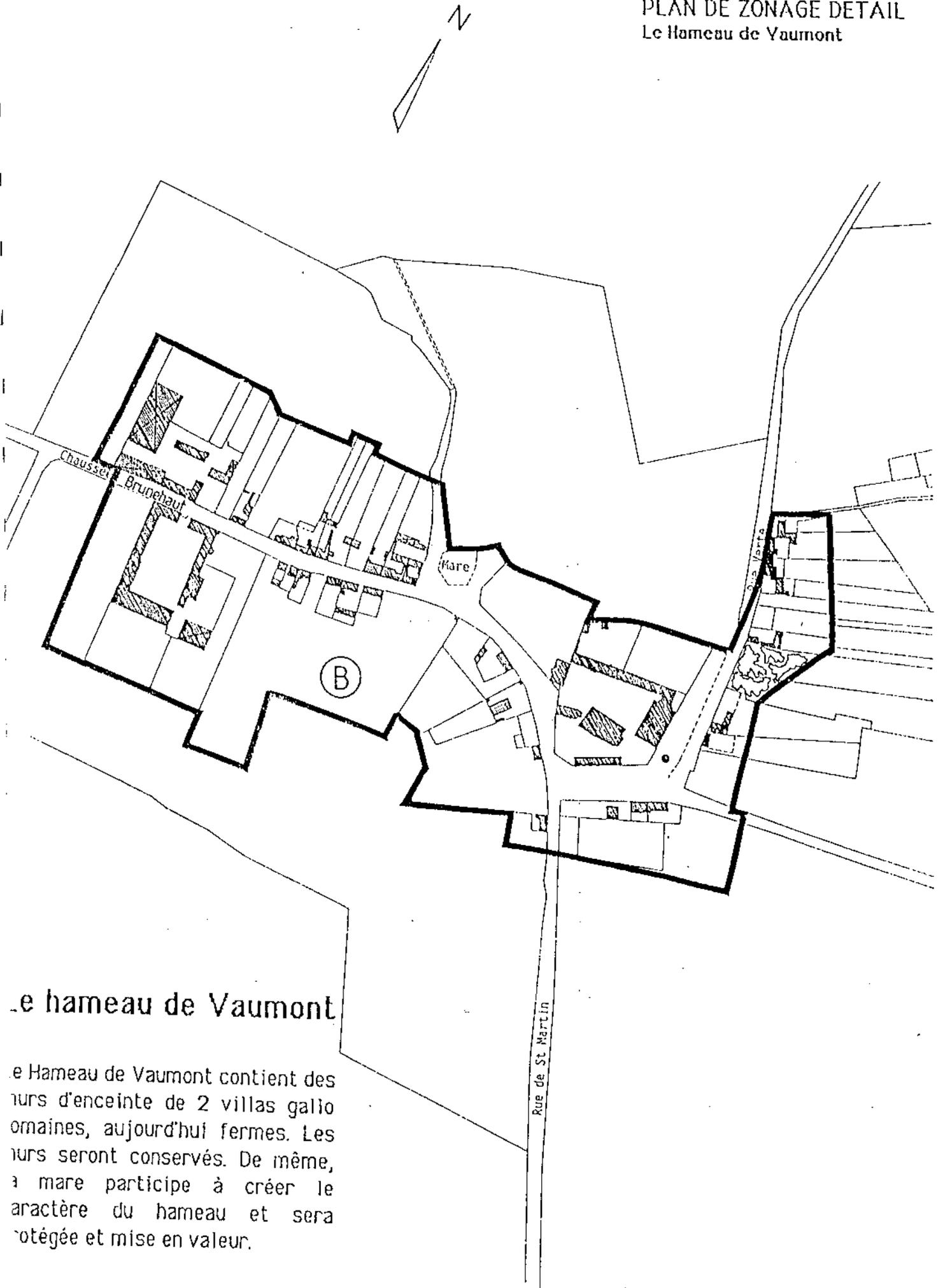
## DETAIL



## LEGENDE

- ▬ A zone de proximité immédiate
- B zone de sensibilité proche + hameau de Vaumont
- C zone de perception lointaine
- ▬ limite de zone
- ▨ façades et toitures sur la rue (détail dessin)

PLAN DE ZONAGE DETAIL  
Le Hameau de Vaumont



### Le hameau de Vaumont

Le Hameau de Vaumont contient des murs d'enceinte de 2 villas gallo romaines, aujourd'hui fermes. Les murs seront conservés. De même, la mare participe à créer le caractère du hameau et sera protégée et mise en valeur.

Le projet de ZPPAU comporte :

- une zone de perception lointaine (zone C)
- des zones boisées ponctuelles (zone F)
- une zone de proximité immédiate du monument (zone A)
- une zone de sensibilité proche autour de l'Abbaye (zone B) - cette zone comprendra, en outre, le hameau de Vaumont qui sera soumis aux mêmes recommandations

Après enquête publique, avis du Collège Régional du Patrimoine et des Sites et accord du Conseil Municipal, cette zone de protection pourra être créée par Arrêté du représentant de l'Etat dans la Région. Elle se substituera alors aux servitudes instituées en application des législations sur les Monuments Historiques et les Sites.

